



# RAPPORT DE L'ANNEE 2020 SUR LE COÛT ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

*Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015  
Code général des collectivités territoriales : art. L2224-17-1 et annexe XIII*

**Conseil Communautaire du 16 décembre 2021**



# SOMMAIRE

<b>LES INDICATEURS TECHNIQUES .....</b>	<b>5</b>
A. ORGANISATION ET MODE DE COLLECTE DES DECHETS .....	5
1) <i>Territoire desservi par le service de collecte</i> .....	5
2) <i>Nombre d'habitants desservis</i> .....	5
3) <i>Dispositif de pre-Collecte des ordures ménagères</i> .....	6
4) <i>Fréquence de collecte pour les ordures ménagères résiduelles</i> : .....	7
5) <i>Nombre, localisation des déchèteries et types de déchets qui peuvent y être déposés</i> : .....	7
6) <i>Collectes séparatives proposées</i> : .....	8
7) <i>Types de collectes des déchets encombrants</i> .....	8
8) <i>Collecte des déchets ne provenant pas des ménages pris en charge par le service</i> .....	8
B. ORGANISATION ET MODE DE TRAITEMENT DES DECHETS .....	9
1) <i>Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement</i> : .....	9
2) <i>Mesures prises dans l'année pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations d'élimination des déchets</i> : .....	10
C. TONNAGES COLLECTES ET TRAITES .....	10
1) <i>Ordures ménagères résiduelles</i> .....	10
2) <i>Collecte sélective</i> .....	11
3) <i>Déchèterie</i> .....	12
4) <i>Collecte des Textiles, Linges et Chaussures (TLC)</i> .....	17
D. SYNTHÈSE DES TONNAGES, RATIO DE COLLECTE ET TAUX DE VALORISATION .....	18
E. DONNÉES TECHNIQUES COMPLÉMENTAIRES .....	22
F. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTE EN 2021/2022 .....	29
<b>LES INDICATEURS FINANCIERS .....</b>	<b>30</b>
A. MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE D'ÉLIMINATION .....	30
B. MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DE LA REDEVANCE .....	30
C. MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES ET DES RECETTES DU SERVICE .....	31
D. PRODUITS DES DROITS D'ACCÈS AU CENTRE DE TRAITEMENT DONT LA COLLECTIVITÉ EST MAÎTRE D'OUVRAGE .....	32
E. MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES SUR CONTRAT .....	33
F. MONTANT DÉTAILLÉ DES AIDES REÇUES D'ORGANISMES AGRÉÉS .....	33
G. MONTANT DÉTAILLÉ DES RECETTES PERÇUES AU TITRE DE LA VALORISATION .....	34
H. RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES ET RECETTES SPÉCIFIQUES (VENTE ET SOUTIENS) PAR FLUX DE DÉCHETS .....	37
1) <i>Ordures ménagères résiduelles</i> .....	37
2) <i>Collecte sélective (Emballages, papiers-cartonnettes et verre)</i> .....	38
3) <i>Déchèterie (collecte et traitement)</i> .....	39
4) <i>Évolution interannuelle du coût global</i> .....	41
I. AUTRES DÉPENSES DU SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS (AU COMPTE ADMINISTRATIF) .....	42
J. ANALYSE BUDGÉTAIRE SELON LA MÉTHODE « MATRICE DES COÛTS » DE L'ADEME .....	43
1) <i>Coût du service et financement</i> .....	43
2) <i>Structure du coût</i> .....	43
3) <i>Hiérarchisation des principaux postes de charges</i> .....	44
4) <i>Coûts des différents flux de déchets</i> .....	44
5) <i>Positionnement des coûts de la collectivité Au niveau régional</i> .....	47
<b>ACTIONS DE COMMUNICATION .....</b>	<b>49</b>
<b>ACTIONS DE PREVENTION .....</b>	<b>50</b>
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>50</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>51</b>

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Les usagers du service de gestion des déchets (au 31 décembre 2020) – source : logiciel Agide .....	5
Figure 2 : Evolution du nombre de producteurs, de bacs et du volume en place depuis 2013 .....	6
Figure 3 : Répartition du parc de bacs à ordures ménagères 2020, par volume de bacs (gauche) et par type de producteur (à droite) – source : données PO.....	6
Figure 4 : Jour de collecte des ordures ménagères résiduelles .....	7
Figure 5 : Evolution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectées .....	10
Figure 6 : Evolution des tonnages de collecte sélective par flux depuis 2012.....	11
Figure 7 : Evolution des tonnages de collecte sélective (flux emballages + papiers/cartons), des tonnages de refus de tri et du taux de refus moyen depuis 2012.....	12
Figure 8 : Evolution des principaux tonnages collectés en déchèterie depuis 2011 (hors flux minoritaires*) .....	13
Figure 9 : Evolution mensuelle des principaux tonnages collectés en déchèterie entre 2018 et 2020 (hors flux minoritaires) .....	14
Figure 10 : Evolution en pourcentage des principaux tonnages collectés en déchèterie entre 2019 et 2020 .....	14
Figure 11 : Résultat de collecte des TLC par commune en 2020.....	17
Figure 12 : Evolution des collectes de TLC entre 2019 et 2020 en France, en région Auvergne Rhône-Alpes et dans la Loire et ratios de collecte 2014/2020 (source : site internet Refashion).....	17
Figure(s) 13 : Comparaison des ratios collectés à la CCPR (kg/an/habitant) aux données régionales depuis 2012 pour les différents flux (Ordures ménagères résiduelles, collectes sélectives, déchèterie, et global déchets ménagers et assimilés).....	18
Figure 14 : Evolution des ratios collectés (kg/an/habitant) de 2012 à 2020 .....	19
Figure 15 : Evolution de la valorisation des déchets de 2015 à 2020.....	21
Figure 16 : Evolution de la fréquentation de la déchèterie intercommunale à Pélussin .....	22
Figure 17 : Evolution mensuelle de la fréquentation sur les 3 dernières années .....	23
Figure 18 : Evolution de la fréquentation de la déchèterie intercommunale à Pélussin .....	23
Figure 19 : Statistiques sur le parc de bacs événementiels en 2020.....	25
Figure 20 : Statistiques sur les dépôts sauvages entre 2017 et 2020 .....	25
Figure 21 : Tableau des taux de présentation des bacs à ordures ménagères par semaine en 2020 .....	26
Figure 22 : Nombre moyen de levées selon les jours de la semaine en 2020 .....	26
Figure 23 : Dépenses (à gauche) et recettes (à droite) du service de gestion des déchets sur l'année 2020 .....	31
Figure 24 : Recettes de vente des matériaux de collecte sélective et de déchèterie sur la période 2016-2020 .....	35

Figure 25 : Evolution du coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères résiduelles (€ TTC).....	37
Figure 26 : Evolution 2019/2020 des charges techniques et des recettes de collectes sélectives .....	39
Figure 27 : Evolution du coût de gestion de la déchèterie intercommunale à Pélussin.....	40
Figure 28 : Evolution du coût global de gestion des déchets.....	41
Figure 29 : Part relative de chaque flux sur le coût aidé (à gauche) et en tonnages (à droite) en 2020 .....	45
Figure 30 : Coût aidé HT par tonne par flux de déchets .....	46
Figure 31 : Coût aidé HT par habitant par flux de déchets .....	46
Figure 32 : Représentation du coût par habitant du flux déchèterie en fonction du ratio collecté – milieu mixte à dominante rurale .....	48

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et son article 98 modifie le code général des collectivités territoriales qui prévoit dans son article L2224-17-1 la présentation par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale, à l'assemblée délibérante, d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Il revient donc à la communauté de communes du Pilat Rhodanien, disposant des compétences de collecte et de traitement des déchets ménagers, de réaliser ce rapport qui sera présenté à l'assemblée délibérante, avant d'être mis à la disposition du public.

## LES INDICATEURS TECHNIQUES

### A. ORGANISATION ET MODE DE COLLECTE DES DECHETS

#### 1) TERRITOIRE DESSERVI PAR LE SERVICE DE COLLECTE

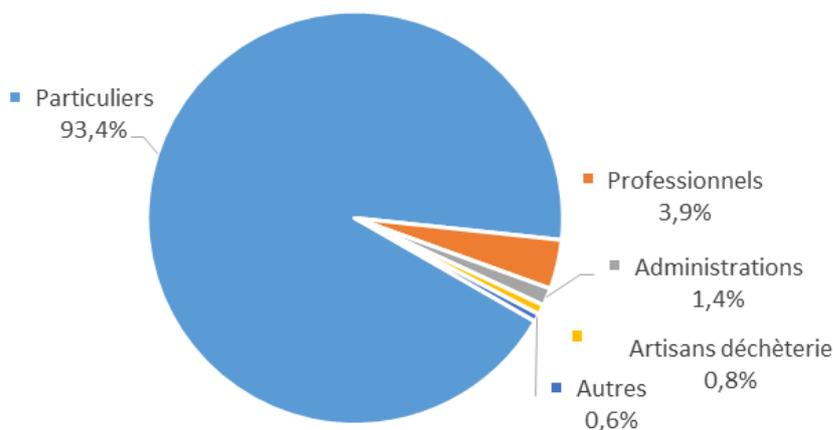
Les 14 communes de la communauté de communes du Pilat Rhodanien :

Bessey, La Chapelle-Villars, Chavanay, Chuyer, Lupé, Maclas, Malleval, Pélussin, Roisey, Saint-Appolinard, Saint-Michel-sur-Rhône, Saint-Pierre-de-Bœuf, Vérant, Vérin.



#### 2) NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS

POPULATION INSEE EN 2020 (DONNEES 2017)  
16 771 HABITANTS



**Nombre de ménages : 7489**  
**Nombre d'usagers hors ménages**  
(administrations, entreprises, associations, camping...) : **533**

Figure 1 : Les usagers du service de gestion des déchets (au 31 décembre 2020) – source : logiciel Agide

### 3) DISPOSITIF DE PRE-COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères sont collectées en bacs, mis à disposition par la CCPR. En effet, compte-tenu du mode de financement du service (redevance incitative), chaque usager est identifié et rattaché à un bac pucé. Différents volumes sont disponibles, de 40L (cas particulier : stockage inexistant) à 660 L. En 2020, le parc était composé de **8427 bacs**, soit une évolution de +96 bacs / 1,2% par rapport à 2019.

Depuis 2014, le parc de bacs ne cesse de progresser, comme le montre le graphique ci-dessous :

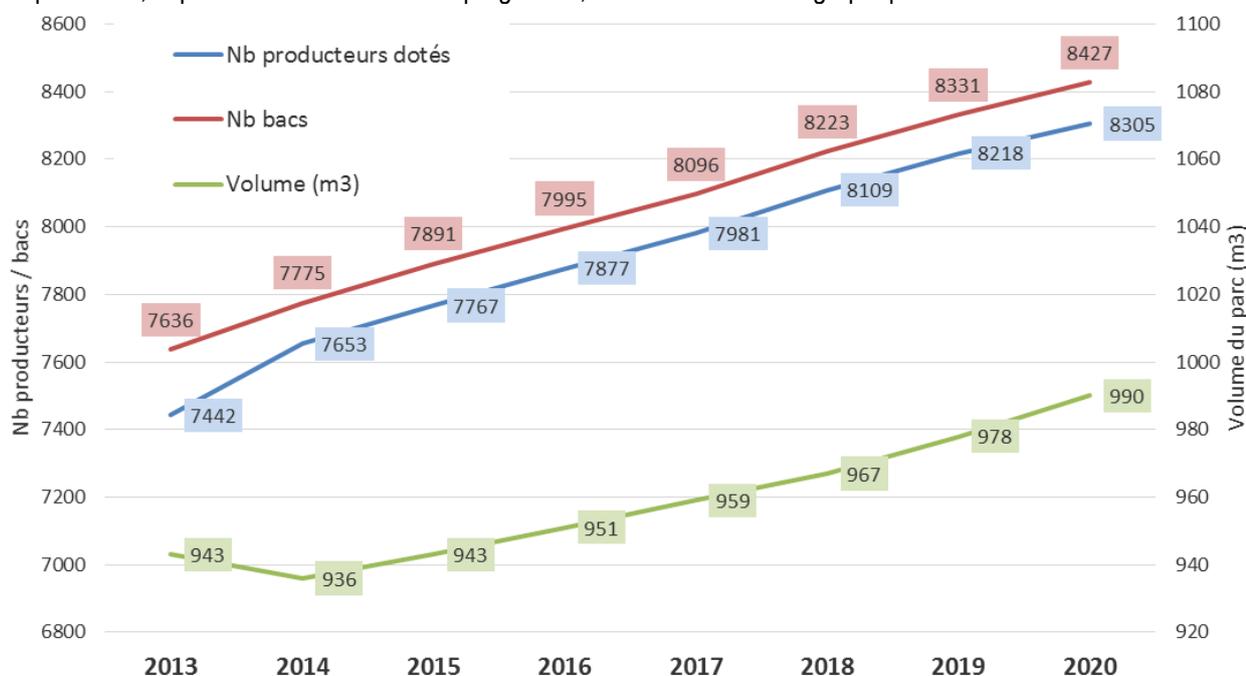


Figure 2 : Evolution du nombre de producteurs, de bacs et du volume en place depuis 2013

En 2020, la répartition du parc de bacs à ordures ménagères résiduelles se ventile ainsi, en volume de bac (à gauche) et par type de producteurs (à droite) :

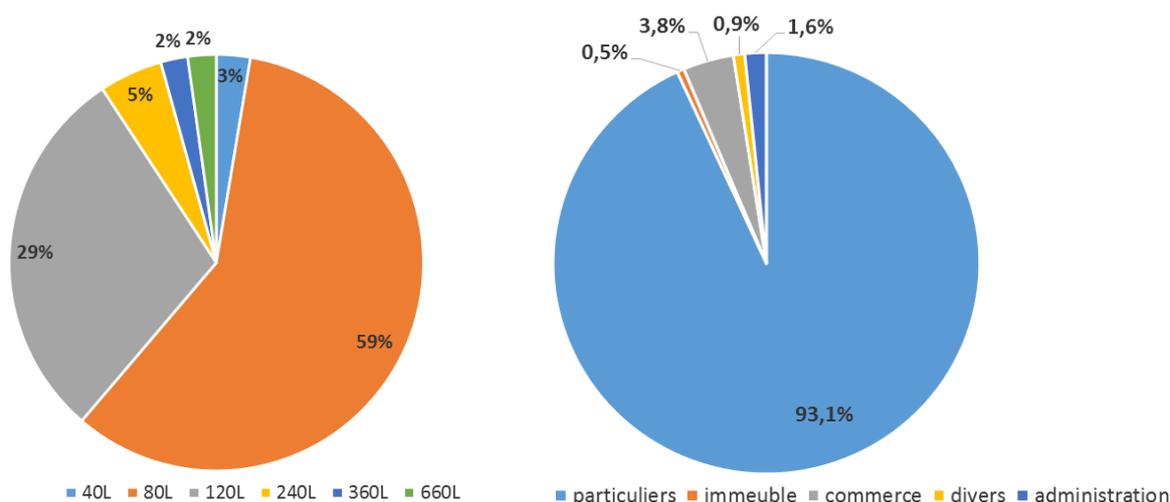


Figure 3 : Répartition du parc de bacs à ordures ménagères 2020, par volume de bacs (gauche) et par type de producteur (à droite) – source : données PO

Comparativement à l'année précédente, les répartitions sont quasiment similaires :

- En volume, progression de 1 point du volume 80L au détriment du volume 120L ; pas de modification sur les autres volumes ;
- Par producteur, répartition similaire à 2019.

1,8 % des usagers ont un bac mutualisé pour leur collecte des ordures ménagères (immeuble collectif...).

14,3 % des bacs disposent d'un verrou (stockage de bacs individuels dans des espaces communs ou sur la voie publique).

En annexe 1 est présentée la ventilation du parc de bacs par volume sur les 4 dernières années.

#### 4) FREQUENCE DE COLLECTE POUR LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES :

Une collecte par semaine sur l'ensemble du territoire du Pilat Rhodanien.



### LA COLLECTE DES JOURS FÉRIÉS

La collecte des ordures ménagères les jours fériés est maintenue, à l'exception des 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre. Pour ces trois jours fériés, la collecte est reportée au lendemain dudit jour férié, même si celui-ci est un samedi.

Figure 4 : Jour de collecte des ordures ménagères résiduelles

#### 5) NOMBRE, LOCALISATION DES DECHETERIES ET TYPES DE DECHETS QUI PEUVENT Y ETRE DEPOSES :

Une seule déchèterie dessert le territoire, elle est située à Pélussin.

##### Déchets non dangereux



##### Déchets dangereux



- Par ailleurs, un point-tri localisé à proximité immédiate de la déchèterie permet la prise en charge des matériaux issus du tri sélectif : les cartonnettes et journaux-magazines, le verre, les bouteilles en plastique, emballages métalliques et briques pour liquides alimentaires.

## 6) COLLECTES SEPARATIVES PROPOSEES :

### COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES MENAGERS :



La collecte s'effectue, selon trois flux, en Points d'Apport Volontaire pour les 14 communes de la communauté :

- Le verre,
- Les cartonnettes d'emballage ainsi que les papiers-journaux-magazines,
- Les bouteilles plastiques, les emballages métalliques et les briques pour liquide alimentaire.

La liste des points-tri du territoire est disponible en annexe 2.

### COLLECTE DES TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES (TLC)



La collecte s'effectue en 14 Points d'Apport Volontaire répartis sur le territoire de la communauté de communes.



## 7) TYPES DE COLLECTES DES DECHETS ENCOMBRANTS

Exclusivement en apport à la déchèterie.

## 8) COLLECTE DES DECHETS NE PROVENANT PAS DES MENAGES PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

- Collecte en porte-à-porte : les déchets provenant des établissements artisanaux et commerciaux déposés dans des récipients dans les mêmes conditions que les déchets des habitations et bureaux
- Accès à la déchèterie (conditions similaires aux particuliers) :

	Apport gratuit	Apport payant	Apport INTERDIT
Déchets non dangereux	< 2 m <sup>3</sup> / jour	De 2 à 4 m <sup>3</sup> / jour 15 € TTC / m <sup>3</sup>	> 4 m <sup>3</sup> / jour
Déchets dangereux	< 10 kg / jour	De 10 à 20 kg / jour 1,50 € TTC / kg	> 20 kg / jour

## B. ORGANISATION ET MODE DE TRAITEMENT DES DECHETS

### 1) TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES COLLECTES CONJOINTEMENT :

Les ordures ménagères résiduelles collectées sur le territoire transitent par un quai de transfert, situé à Pélussin, puis sont dirigées principalement vers leur site de traitement, l'incinérateur de Bourgoin-Jallieu. Une petite part des ordures ménagères peut être cependant détournée vers l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) située à Chatuzanges (26), en cas d'indisponibilité de l'incinérateur.

Les unités de traitement recevant les déchets ménagers et assimilés issus du Pilat Rhodanien en 2020 sont listées ci-après.

Flux de déchets	Installation de traitement	Localisation	Valorisation
<b>Ordures ménagères</b>			
Ordures ménagères résiduelles	Incinérateur du SITOM Nord-Isère, exploité par VEOLIA	Bourgoin-Jallieu (38)	Valorisation énergétique <i>Performance énergétique (donnée T4 2019 DTA) 0,87</i>
Papiers & cartonnets Emballages ménagers <sup>1</sup>	Centre de tri du groupe SUEZ	Firminy (42)	Valorisation matière (recyclage)
Refus de tri issu du centre de tri	ISDND du groupe SUEZ	Roche-La-Molière (42)	Stockage avec valorisation du biogaz
Verre	Unité de SIBELCO	Andrézieux-Bouthéon (42)	Valorisation matière (recyclage)
<b>Déchèterie <sup>2</sup></b>			
Déchets verts	Plateforme de broyage puis installations agricoles	Pélussin (42) Pilat Rhodanien (42)	Valorisation organique (co-compostage)
Cartons	Centre de tri Delauzun (conditionnement) puis papeterie (recyclage)	Ampuis (69) Laveyron (26)	
Gravats	Ent. MONTAGNIER	Pélussin (42)	Valorisation matière
Bois	SAIB	Caorso - ITALIE	
Ferraille	DERICHEBOURG	Reventin-Vaugris (38)	
Encombrants	Transit par site DELAUZUN (tri des éléments recyclables) puis matières restantes vers site de SIBUET Environnement	Ampuis (69) & Chamoux-sur-Gelon (73)	Valorisation matière et production de CSR pour valorisation en cimenterie
Déchets dangereux spécifiques	Unité de traitement thermique pour déchets dangereux TREDI	Salaise sur Sanne (38)	Valorisation énergétique
Amiante (campagnes ponctuelles)	Installation de stockage SUEZ	Roche-La-Molière (42)	Stockage

<sup>1</sup> Bouteilles plastiques, emballages métalliques et briques pour liquides alimentaires

<sup>2</sup> Valorisation selon les filières prévues dans le marché avec l'exploitant du site

**2) MESURES PRISES DANS L'ANNEE POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES À LA SANTE DE L'HOMME ET A L'ENVIRONNEMENT DES OPERATIONS D'ELIMINATION DES DECHETS :**

Néant.

## C. TONNAGES COLLECTÉS ET TRAITÉS

### 1) ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

2138,96 T collectées (pour mémoire 2064,40 T en 2019).

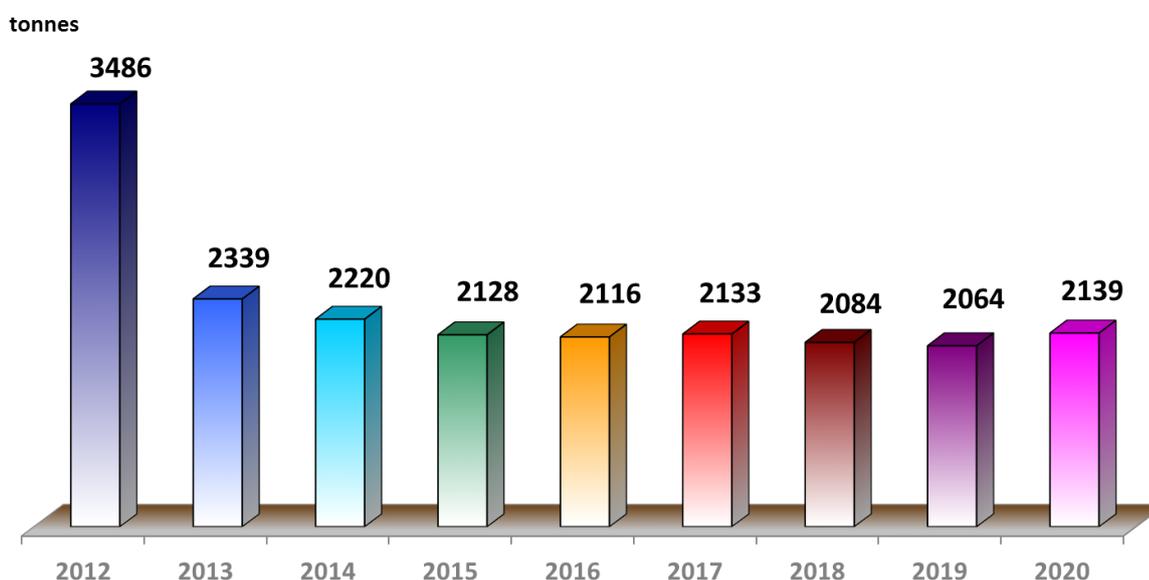


Figure 5 : Evolution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectées

Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles est en hausse de 3,6% en 2020 par rapport à l'année précédente, après deux années de baisse consécutive (-2,3% et -0,9%).

En rapportant le tonnage annuel à la population, le ratio passe de 123,1 kg/an/hab en 2019 à **127,5 kg/an/hab en 2020** (population 16 771 habitants), soit une hausse de 3,6% et 4,4 kg. Cette hausse est inédite, l'influence de la crise sanitaire est sans doute une explication, le confinement et le renforcement des mesures d'hygiène pouvant impacter à la hausse la production d'ordures ménagères résiduelles.

Entre 2012 et 2020 la baisse globale est de 38,6% en tonnages, et de 42,1% en ratio à l'habitant.

Les ordures ménagères transitent par le quai de transfert de Pélussin et sont prises en charge pour un transport jusqu'au site de traitement.

En 2020, l'intégralité des tonnages collectés ont été envoyés à l'**incinérateur de Bourgoin-Jallieu (38)**. Le tonnage réceptionné sur l'installation en 2020 est de **2138,96 T**.

## 2) COLLECTE SÉLECTIVE

Flux	Tonnages 2020	Evolution 2019/2020	Tonnages 2019	Evolution 2018/2019	Tonnages 2018			
<b>Tonnages collectés</b>								
<b>Papiers-cartonnets</b> « corps plats »	<b>463,22</b>	-0,2%	<b>464,32</b>	-5,1%	<b>489,16</b>			
<b>Emballages</b> « corps creux »	<b>321,2</b>	14,4%	<b>280,72</b>	14,6%	<b>244,98</b>			
<b>Verre</b>	<b>771,932</b>	2,3%	<b>754,8</b>	4,9%	<b>719,75</b>			
<b>TOTAL 3 flux</b>	<b>1 556,35</b>	3,8%	<b>1 499,84</b>	3,2%	<b>1 453,89</b>			
<b>Tonnages recyclés</b>								
<b>Journaux-magazines</b>	179,45	542,089	-17,0%	216,1	483,065	-9,8%	239,6	475,189
<b>Gros de magasin</b>	188,75		34,8%	139,98		6,4%	131,594	
<b>Cartonnets</b>	173,889		36,9%	126,985		22,1%	103,995	
<b>Plastiques</b>	70,6	126,2	-16,0%	84,09	135,43	2,1%	82,4	130,05
<b>Briques alimentaires</b>	16,5		7,2%	15,395		18,4%	13	
<b>Acier</b>	35,4		6,9%	33,115		6,7%	31,03	
<b>Aluminium</b>	4,2		48,4%	2,83		-21,8%	3,62	
<b>Verre</b>	<b>771,932</b>		2,3%	<b>754,8</b>		4,9%	<b>719,75</b>	
<b>Total matériaux recyclés</b>	<b>1 440,72</b>		4,9%	<b>1 373,30</b>		3,6%	<b>1 324,99</b>	
<b>Tonnages envoyés en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)</b>								
<b>Refus de tri sur emballages et papiers-cartonnets</b>	<b>131,769</b>		21,6%	<b>108,339</b>		33,4%	<b>81,199</b>	

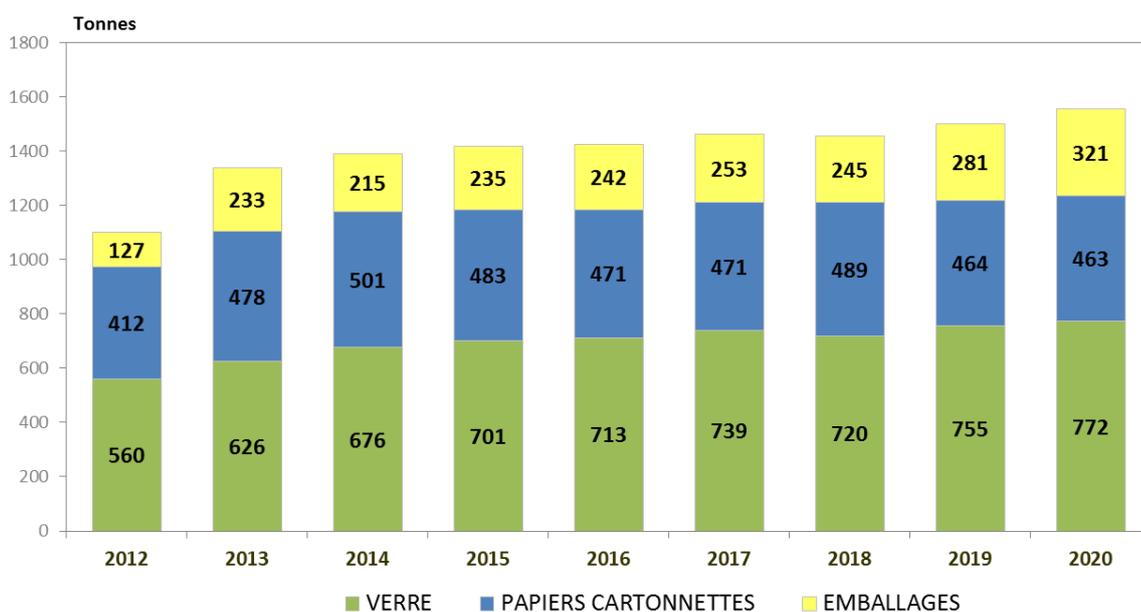


Figure 6 : Evolution des tonnages de collecte sélective par flux depuis 2012

Les tonnages de collecte sélective progressent (+3,8%) entre 2019 et 2020. Les évolutions divergent entre les trois flux, comme l'an passé, avec une légère baisse des corps plats de -0,2%, mais une augmentation des corps creux de +14,4% (poursuite de la tendance 2018/2019 de +14,6%) et du verre dans une moindre mesure (+2,3%).

Les tonnages de matériaux recyclés progressent également (+4,9%), sous l'effet de la hausse des tonnages collectés en emballages et verre. L'effet stock en centre de tri (début/fin d'année) peut également influencer les tonnages recyclés.

L'augmentation de la collecte des emballages est à modérer, comme l'an passé, dans la mesure où le refus de tri progresse encore (+2,3 points et 23,4 tonnes entre 2019 et 2020 ; + 5,7 points et 50,6 tonnes sur deux ans), poursuivant la tendance haussière marquée depuis 2012. Le tonnage de refus atteint 131,8 tonnes (soit l'équivalent de 7,9 kg/an/hab), contre une moyenne de 72 tonnes sur la période 2013-2018.

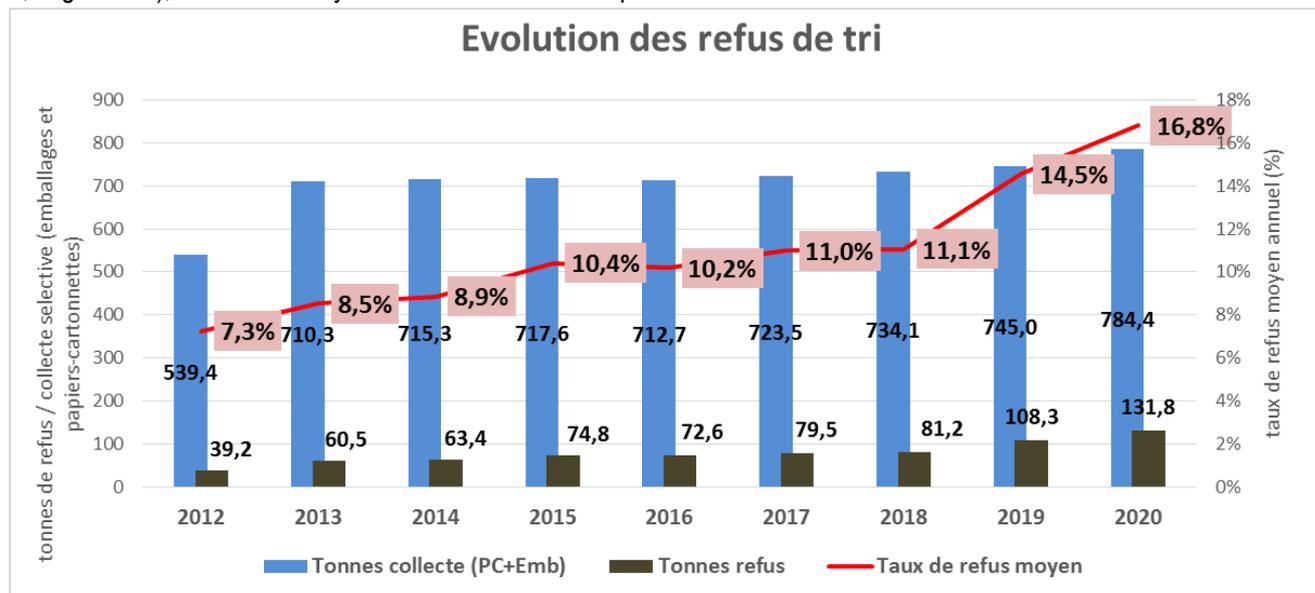


Figure 7 : Evolution des tonnages de collecte sélective (flux emballages + papiers/cartons), des tonnages de refus de tri et du taux de refus moyen depuis 2012

La tendance observée à compter de 2013, en lien avec le démarrage de la redevance incitative (conteneurisation en 2013, mise en place effective en 2014) s'accroît fortement sur 2019 et 2020, certains usagers privilégiant les dépôts de leurs ordures ménagères dans les colonnes de tri plutôt que dans leur bac à ordures ménagères résiduelles : tri poussé à l'extrême au-delà des consignes (pots et barquettes, films plastiques, objets en plastiques...), voire erreur de tri manifeste (couches...).

Dans le détail, les colonnes d'emballages sont toujours particulièrement concernées, avec 28,64% de taux de refus de tri en 2020 (contre 27,10 % en 2019) ; la qualité du contenu des colonnes de papiers et cartonnages se maintient à un niveau correct (5,24% de taux de refus en 2020, 6,92% en 2019 et 2,75% en 2018), selon les caractérisations effectuées en centre de tri.

### 3) DECHETERIE

Le tableau en page suivante présente les tonnages 2019 par flux de déchets.

Les tonnages globaux apportés en déchèterie régressent de près de 12% entre 2019 et 2020, inversant la tendance observée les années précédentes (+4% sur 2018/2019, +18,6% sur 2017/2018, +7,5% sur 2016/2017, +8,1% sur 2015/2016). L'impact de la crise sanitaire, et de la restriction des accès est sans doute en cause (cf. partie E - § fréquentation de la déchèterie).

Entre 2019 et 2020, les évolutions majeures sur les flux principaux sont les suivantes :

- baisse notable des gravats (-29,6%), du bois (-14,8%), des déchets verts (-14,6%) et de la ferraille (-14,3%) ;
- dans le même temps, le flux majoritaire des encombrants se maintient (-0,7%).

Flux	Tonnages 2020	Rappel 2019	Rappel 2018	Evolution 2019/2020	Evolution 2018/2019
<b>Déchets verts (1)</b>	1 116,47	1 307,19	1 377,22	-14,6%	-5,1%
<b>Bois</b>	685,68	804,75	638,23	-14,8%	26,1%
<b>Gravats</b>	720,10	1 022,93	1 000,10	-29,6%	2,3%
<b>Ferrailles</b>	224,64	262,10	216,32	-14,3%	21,2%
<b>Encombrants</b>	1 789,77	1 802,38	1 756,22	-0,7%	2,6%
<b>Mobilier</b>	351,32	378,42	370,73	-7,2%	2,1%
<b>Cartons</b>	170,02	175,58	171,14	-3,2%	2,6%
<b>Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)</b>	134,20	144,55	140,23	-7,2%	3,1%
<b>Huile de vidanges</b>	10,46	10,29	7,44	1,7%	38,3%
<b>Déchets dangereux spécifiques (DDS)</b>	30,71	31,05	31,986	-1,1%	-2,9%
<b>Piles</b>	2,60	2,03	1,63	28,0%	24,5%
<b>Lampes et néons</b>	0,69	0,63	0,72	9,8%	-12,2%
<b>Total flux déchèterie</b>	<b>5 236,66</b>	<b>5 941,90</b>	<b>5 711,97</b>	<b>-11,9%</b>	<b>4,0%</b>
<b>Batteries</b>	<b>119 unités</b>	<b>39 unités</b>	<b>248 unités</b>		
<b>Pneus</b>	<b>32,00</b>	<b>7 enlèvements, 24,380</b>	<b>9 enlèvements, 30,460 T</b>		
<b>DASRI</b>	<b>4 enlèvements, 500L</b>	<b>8 enlèvements</b>	<b>11 enlèvements</b>		
<b>AMIANTE (2 campagnes par an)</b>	<b>27,24</b>	<b>30,16</b>	<b>/</b>	<b>-9,7%</b>	<b>/</b>

(1) avec comptabilisation des apports en direct (depuis le 2nd semestre 2019) - détail 2020 : 164,6 t en apports directs sur la plateforme, 951,87 tonnes via la déchèterie



Figure 8 : Evolution des principaux tonnages collectés en déchèterie depuis 2011 (hors flux minoritaires\*)

\* sont exclus du graphique ci-dessus (et des totaux inscrits sur fond rouge) les flux minoritaires (huiles de vidange, lampes & néons...)

En analysant l'évolution mensuelle des tonnages 2020 sur les principaux flux collectés (ferraille, bois, cartons, déchets verts, gravats, tout-venant, mobilier et déchets dangereux spécifiques), et en comparant ces données aux deux années précédentes (2018 et 2020), on observe une perte de tonnages concentrée sur les mois de mars et avril (1<sup>ère</sup> confinement), puis la situation redevient équivalente aux années précédentes dès le mois de mai et tout au long des mois qui suivent.

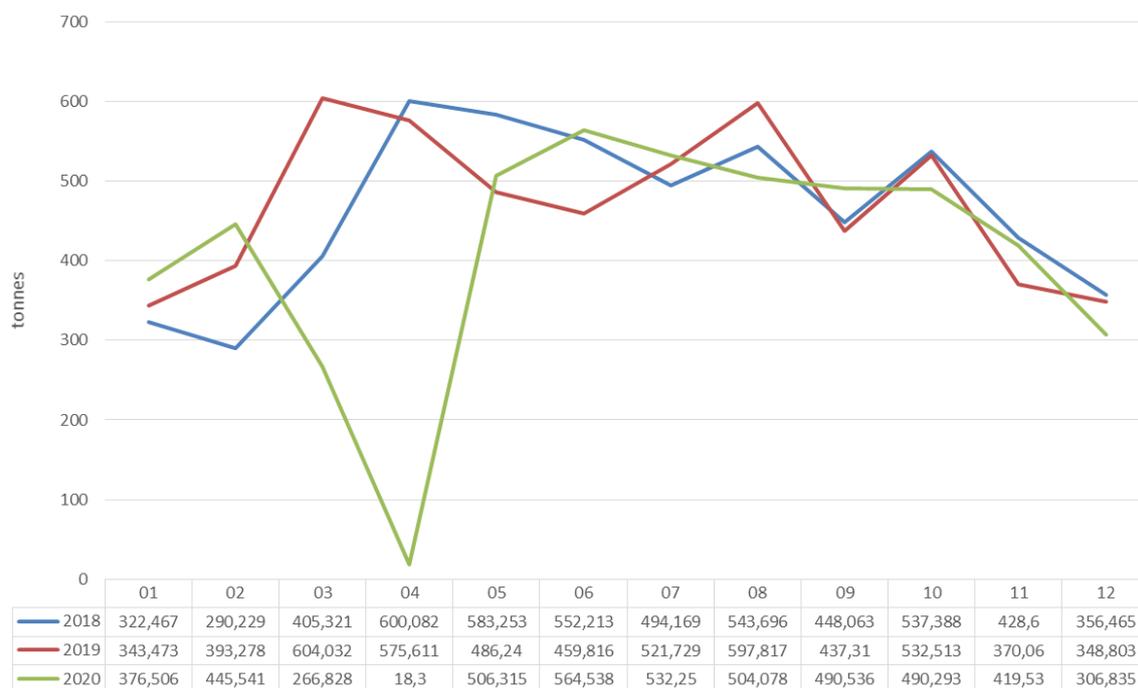


Figure 9 : Evolution mensuelle des principaux tonnages collectés en déchèterie entre 2018 et 2020 (hors flux minoritaires)

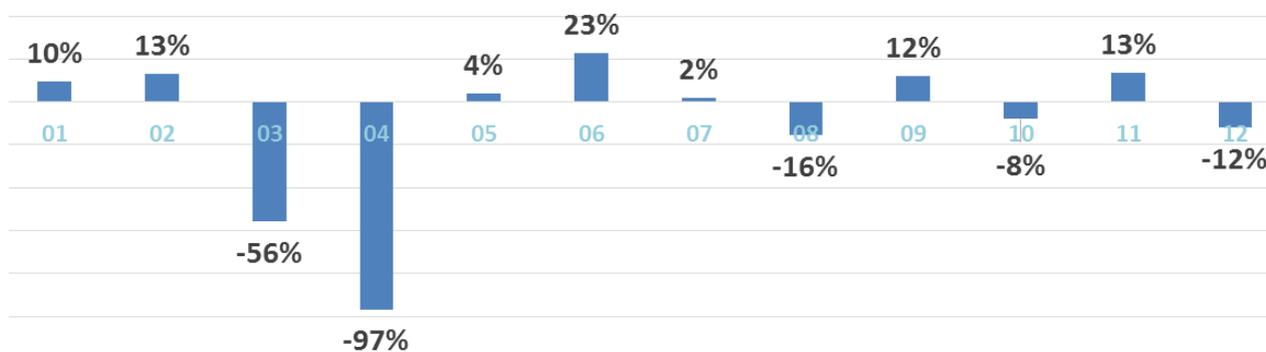


Figure 10 : Evolution en pourcentage des principaux tonnages collectés en déchèterie entre 2019 et 2020

## ➤ Focus - Apports des déchets verts directement sur la plateforme des déchets verts

Il était pratiqué depuis des années l'apport direct de déchets verts par les services techniques des communes sur la plateforme déchets verts.

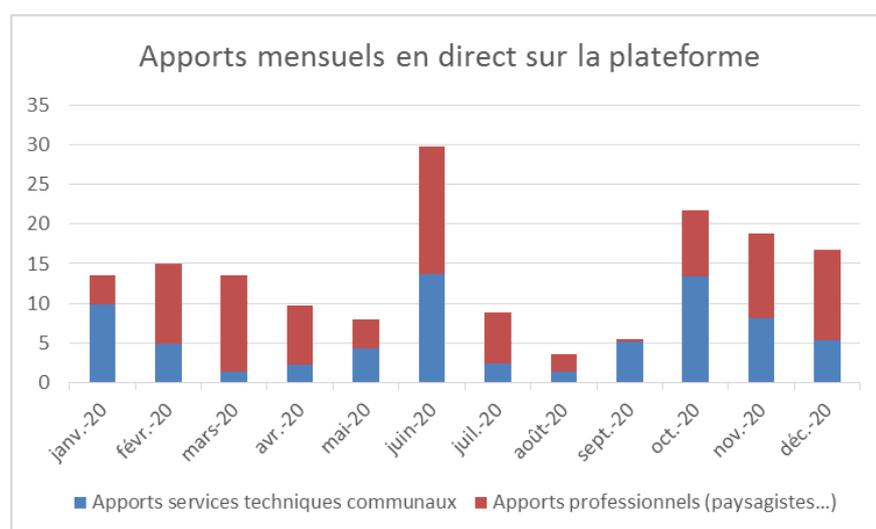
En réponse à une demande récurrente de certains professionnels des espaces verts du territoire, un accès direct leur est aussi autorisé depuis octobre 2019, selon les modalités suivantes (cadrage défini par la délibération n°19-09-06 de septembre 2019) :

- droit d'accès à la plateforme aux entreprises des espaces verts dans le cadre d'une convention individuelle
- contribution financière des entreprises (part fixe annuelle + part variable à la tonne déposée)
- engagements de l'entreprise :
  - déposer uniquement les déchets autorisés sur la plateforme : déchets verts sans aucun matériau non végétal ou indésirable, et d'un diamètre maximal de 50 cm (souches et branches),
  - peser les déchets verts sur le pont bascule avant tout dépôt sur la plateforme,
  - refermer le portail du site après chaque dépôt,
  - financer toute réparation en cas de dégradations du matériel à disposition (pont bascule, portail, etc.),
  - ne plus effectuer de dépôts de déchets verts en déchèterie.

Au 31 décembre 2020, trois paysagistes avaient signés une convention d'accès direct à la plateforme : Bigouron Services, JA Laroa, Pilat Espaces verts.

Pour 2020, les tonnages de déchets verts déposés directement sur la plateforme déchets verts sont les suivants :

<b>PROS – 56%</b>	<b>92,32 T</b>
Bigouron services	61,7
Laroa JA	3,28
Pilat Espaces verts	27,34
<b>Services techniques communaux – 44%</b>	<b>72,28 T</b>
BESSEY	14
CHAVANAY	19,92
LA CHAPELLE VILLARS	0,64
MALLEVAL	2,04
PELUSSIN	26,02
ST PIERRE DE BOEUF	8,58
ST MICHEL SUR RHONE	0,36
ST APPOLINARD	0,72
<b>Total général</b>	<b>164,6 T</b>



Le tonnage global est en progression de 44,7% (113,72t en 2019), notamment par l'apport des professionnels des espaces verts qui participent sur une année pleine (contre 3 mois d'apports en 2019) à 56% des apports totaux (seulement 12,96 tonnes en 2019). Les apports des services techniques s'infléchissent de (-) 28,3%.

### ➤ Focus – Collectes ponctuelles de l'amiante

La CCPR a mis en place à compter de 2019 des collectes ponctuelles de déchets d'amiante liée (type fibrociment), afin de répondre à des demandes récurrentes d'usagers, éviter les dépôts sauvages sur ce type de déchets et améliorer la qualité du flux des gravats en déchèterie (plusieurs plaintes de l'entreprise Montagnier, qui valorise les gravats, sur la période 2018/2019).

En 2020, deux campagnes ont été organisées, comme en 2019 :

Date	Tonnage	Nb d'usagers
20 juin	13,42 T	30
5 décembre	13,82 T	30
<b>T 2020</b>	<b>27,24 T</b>	<b>60 *</b>
<b>Rappel 2019</b>	<b>30,16 T</b>	<b>63 *</b>

*\*hors éventuel doublon*

Les modalités de prise en charge des déchets d'amiante depuis 2019 sont les suivantes (cadre défini par la délibération n°18-09-21 de septembre 2018) :

- collecte réservée uniquement aux particuliers résidents sur le territoire ;
- conditionnement des déchets préalablement au dépôt dans un conditionnement réglementaire (au frais de l'utilisateur) : big-bag ou dépôt-bag
- apport limité à un big-bag ou un dépôt bag par usager ;
- limitation de l'accès d'un même usager à différentes campagnes successives, afin de favoriser les « premières demandes ». Un usager ne pourra ainsi bénéficier que d'une collecte sur deux au maximum, sauf s'il y a des places disponibles ;
- inscription préalable obligatoire auprès du service : contrôle de l'inscription à la base de données des usagers, engagement écrit du particulier sur la quantité, la nature et le conditionnement des déchets.

Concernant la prise en charge, la communauté de communes supporte les frais d'organisation et de traitement des déchets. Reste à charge de l'utilisateur les frais de conditionnement des déchets et de transport jusqu'au site de collecte, soit le bas du quai de transfert de la déchèterie à Pélussin.



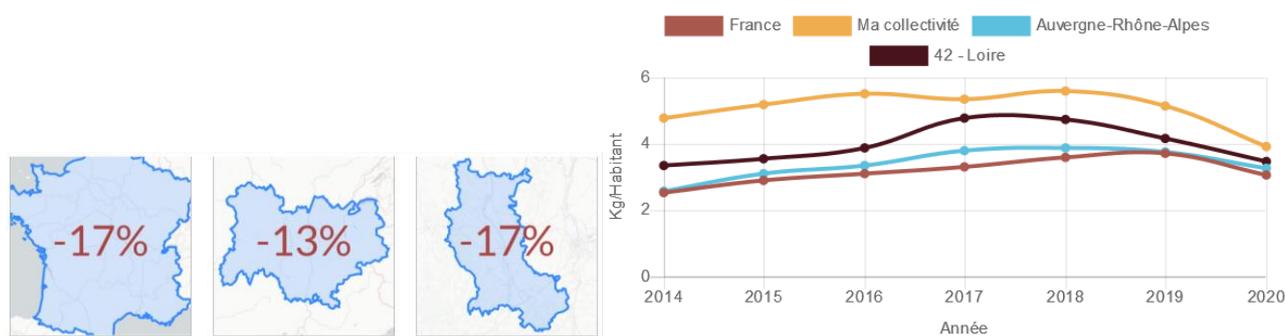
#### 4) COLLECTE DES TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES (TLC)

65,888 T collectées en 2020 (pour mémoire 82,395 T en 2019), soit une diminution de (-) 20%. Ce flux a fortement été impacté par la crise sanitaire, la reprise de la collecte après le confinement printanier ayant été très laborieuse. Les bornes ont débordé pendant plusieurs semaines, dissuadant certainement des usagers.

Points de collecte	Total
CHAVANAY - La Côte	12,638
CHAVANAY – Salle des fêtes	
CHAVANAY - La Tour	
CHAVANAY - Verlieu	
CHUYER - Pont Nove	3,463
MACLAS - Résidence du Lac	13,262
MACLAS - Stade	
PELUSSIN - 8 mai 1945	31,427
PELUSSIN - Le Relais	
PÉLUSSIN - Benay	
PÉLUSSIN – Cimetière Notre Dame	
PÉLUSSIN - La Chaize	2,488
SAINT-PIERRE DE BOEUF - Rhône	
VÉRIN - Jean Vincent	2,610
<b>TOTAL des 14 points de collecte</b>	<b>65,888</b>

Figure 11 : Résultat de collecte des TLC par commune en 2020

Le ratio de collecte correspond à 3,9 kg/habitant en 2020, contre 4,9 kg/habitant en 2019. La baisse est très marquée, mais correspond à la tendance observée en région et au national.

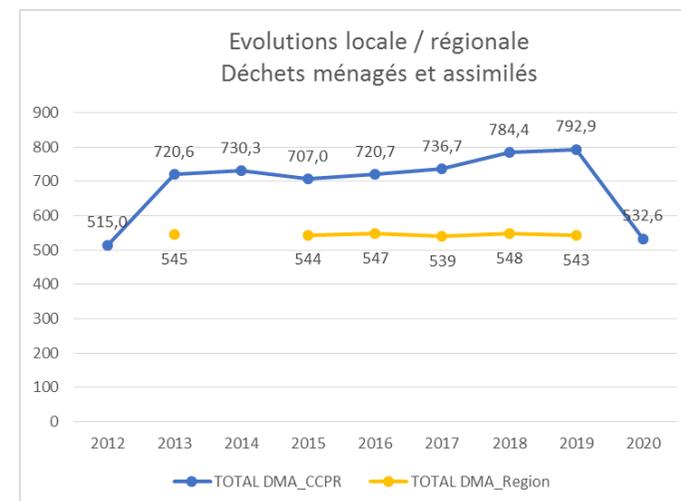


## D. SYNTHÈSE DES TONNAGES, RATIO DE COLLECTE ET TAUX DE VALORISATION

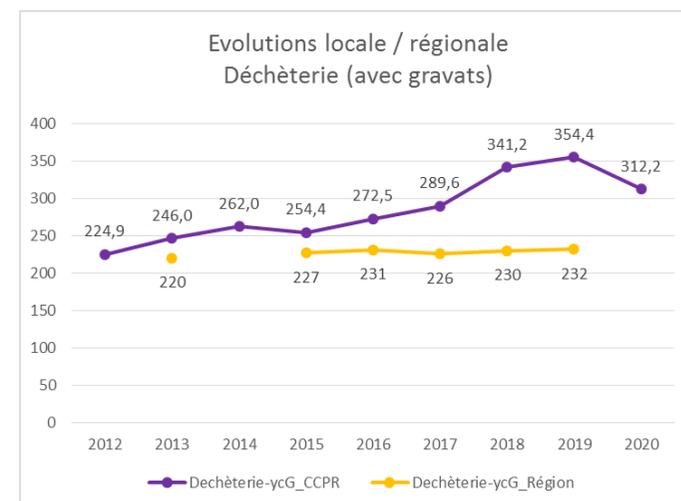
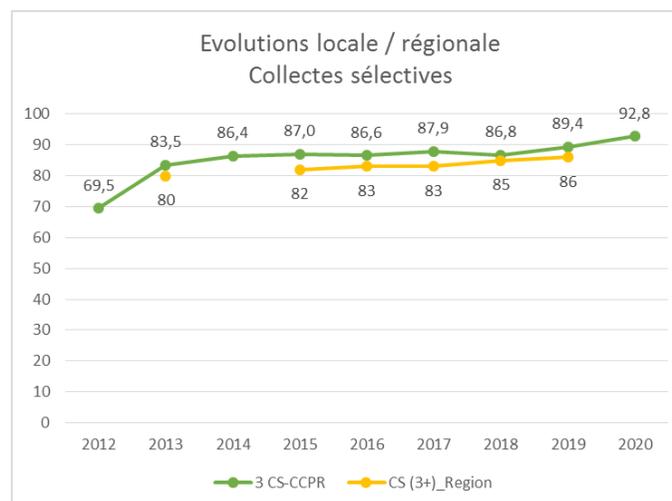
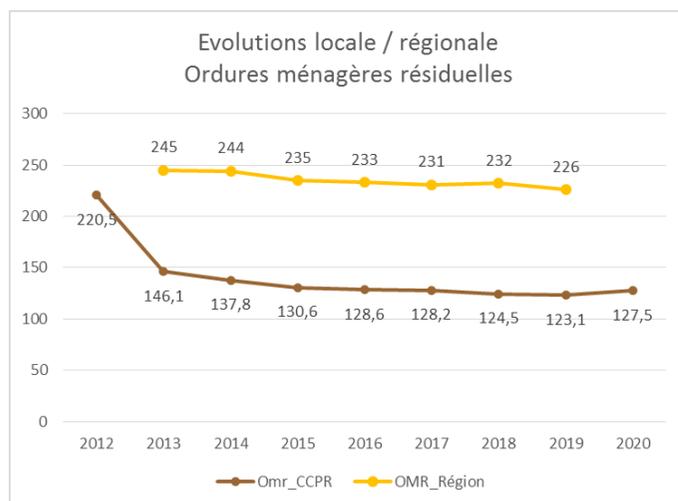
### SYNTHÈSE DES TONNAGES, RATIO DE COLLECTE

	2020 (16 771 habitants)		Rappel 2019 (16 771 habitants)		Région AuRA 2019
	T	Kg/an/hab	T	Kg/an/hab	Kg/an/hab
<b>Ordures ménagères résiduelles (OMr)</b>	<b>2 138,96</b>	<b>127,5</b>	<b>2 064,40</b>	<b>123,1</b>	<b>226</b>
<b>Tri sélectif (*)</b>	<b>1 556,35</b>	<b>92,8</b>	<b>1 499,84</b>	<b>89,4</b>	<b>86</b>
<b>Déchèterie (hors amiante)</b>	<b>5 236,66</b>	<b>312,2</b>	<b>5 941,90</b>	<b>354,3</b>	<b>232</b>
<b>TOTAL DMA (hors TLC)</b>	<b>8 931,97</b>	<b>532,5</b>	<b>9 506,14</b>	<b>566,8</b>	<b>543</b>

(\*) tri sélectif = recyclables secs, soit le verre + les papiers/cartonnettes + les emballages



Figure(s) 13 : Comparaison des ratios collectés à la CCPR (kg/an/habitant) aux données régionales depuis 2012 pour les différents flux (Ordures ménagères résiduelles, collectes sélectives, déchèterie, et global déchets ménagers et assimilés)



Sur le Pilat Rhodanien, la mise en place de la redevance incitative a permis une baisse des ordures ménagères résiduelles de 82,7 kg/an/hab dès 2014 et de 93 kg/an/hab en 2020 (comparativement à 2012). Pour l'ensemble des déchets collectés (déchets ménagers et assimilés), la baisse était de 28,7 kg en 2014 (comparativement à 2012), mais depuis 2018, les DMA sont plus élevés qu'avant la mise place de la redevance (+52 kg entre 2012 et 2019, + 17,6 kg entre 2012 et 2020), sous l'effet de l'explosion des apports en déchèterie (+87,3 kg en 2020 comparativement à 2012).

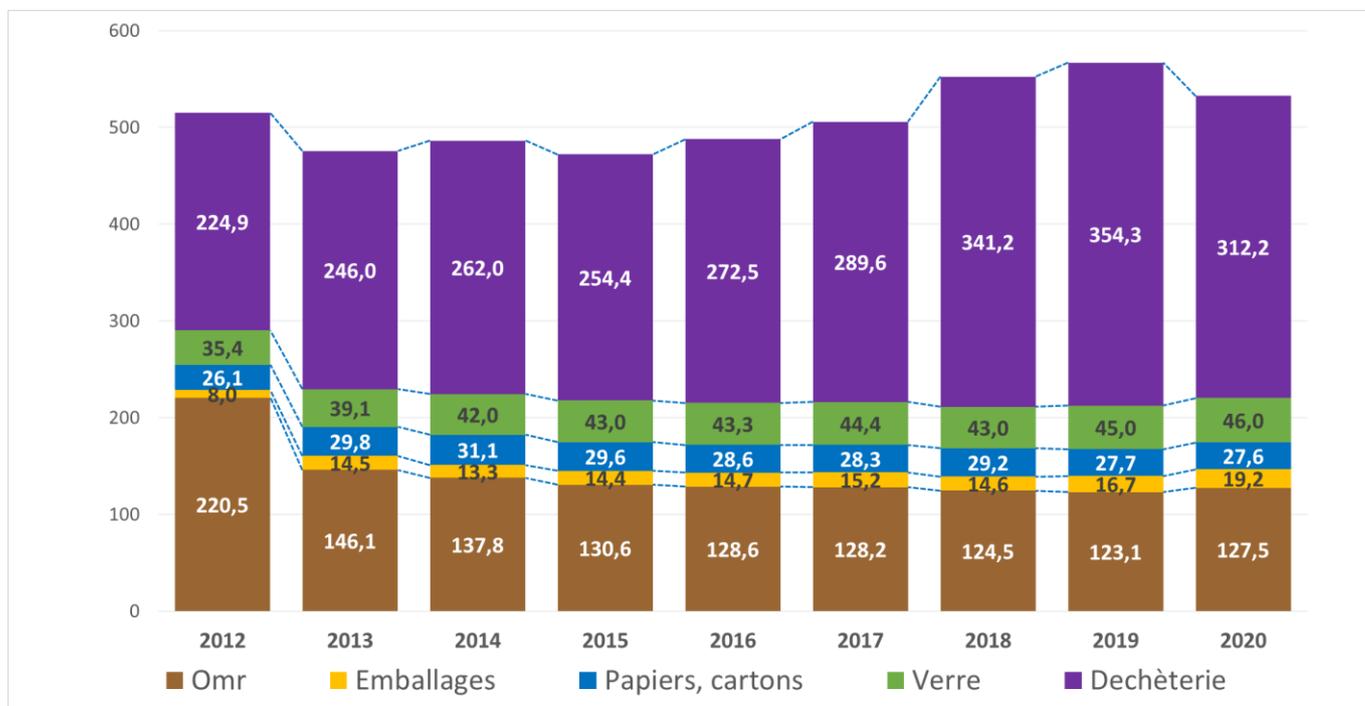


Figure 14 : Evolution des ratios collectés (kg/an/habitant) de 2012 à 2020

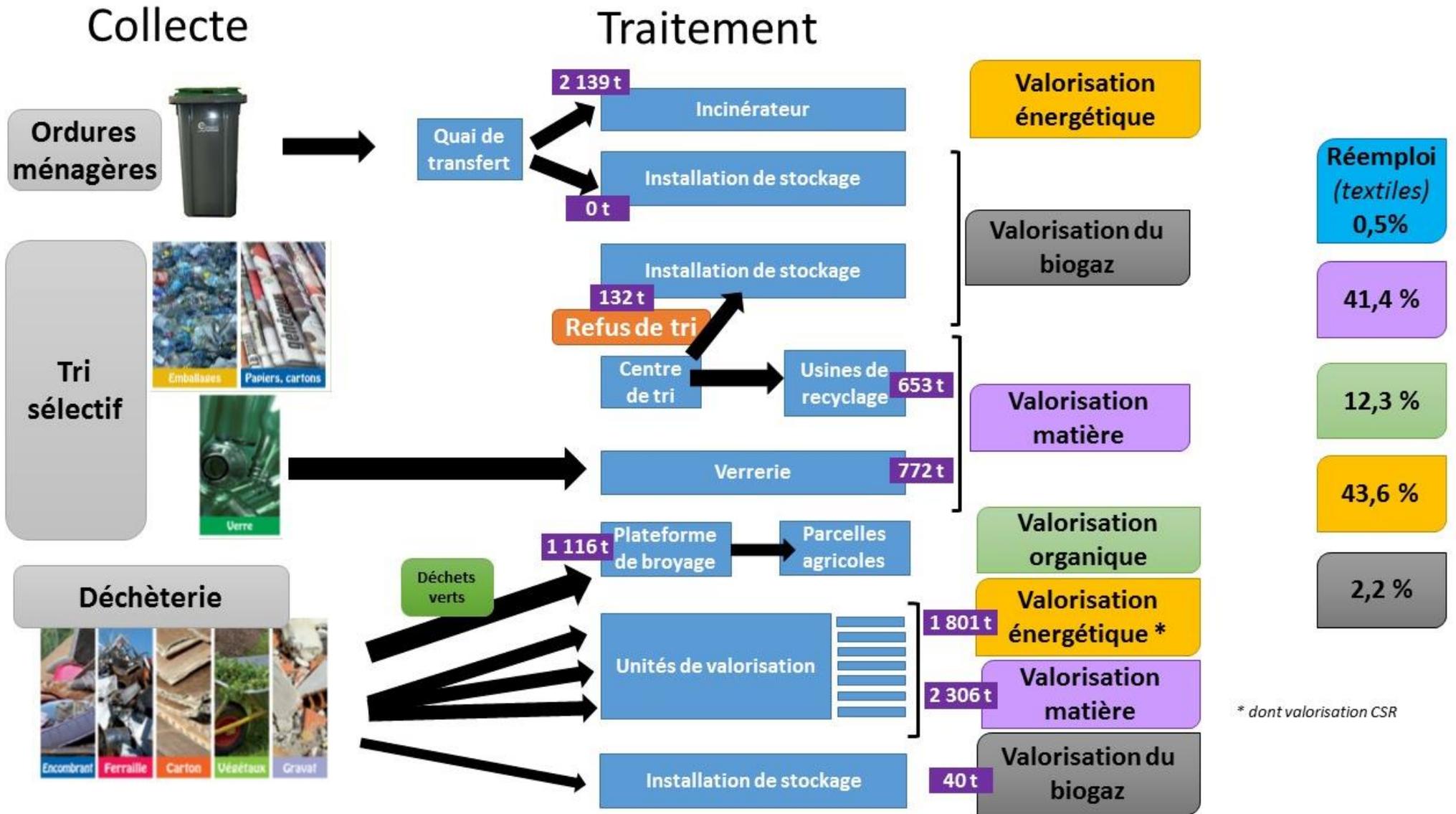
INDICE DE RÉDUCTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS NON DANGEREUX, NON INERTES ADMIS EN INSTALLATION DE STOCKAGE (base 100 en 2010)

Les déchets concernés sont les ordures ménagères non incinérées, le refus de tri et le tout-venant de déchèterie.

	2010	2020
<b>Tonnages stockés</b>	4 981,47	131,77
<b>Indice</b>	100	<b>2,65</b>

Le tonnage enfoui a diminué de 97,4% entre 2010 et 2020, compte-tenu du changement de mode de traitement des ordures ménagères (enfouissement en 2010 contre incinération depuis 2013) et du changement de mode de traitement du tout-venant de déchèterie (enfouissement en 2010 contre valorisation matière et valorisation énergétique en CSR depuis 2018). Les seuls déchets enfouis qui subsistent sont les refus de tri issus du tri des emballages et papiers-cartonnettes.

SCHEMA DES FLUX ET TAUX DE VALORISATION 2020



## Taux de valorisation global (réemploi + recyclage + valorisations organique et énergétique)

2015	2016	2017	2018	2019	2020
80,7%	74,2%	79,4%	98,8%	98,2%	97,8%

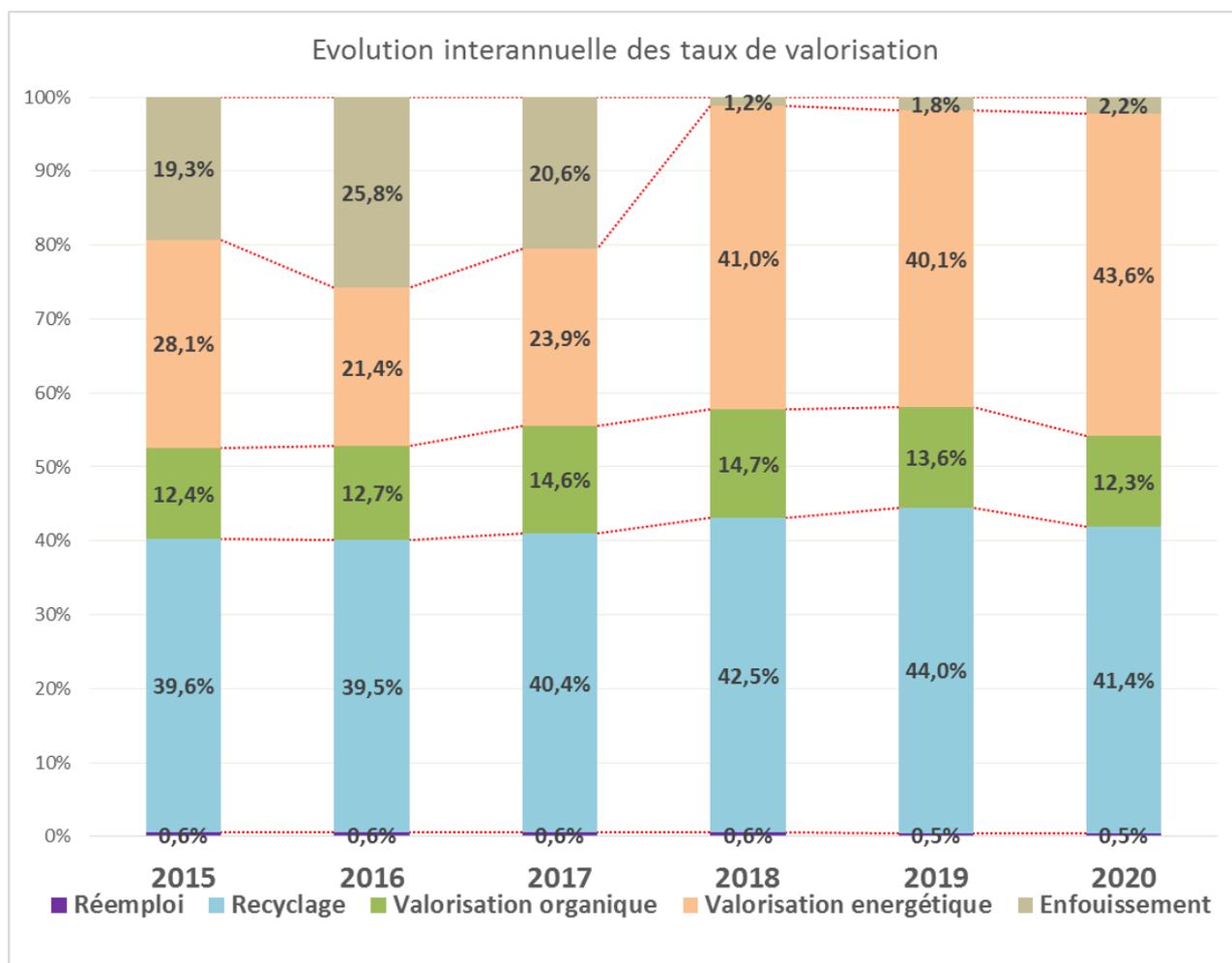


Figure 15 : Evolution de la valorisation des déchets de 2015 à 2020

Entre 2019 et 2020, le taux global de valorisation a régressé de 0,4 point(s) et s'est établi à 97,8%, sous l'effet de l'augmentation des refus de tri de la collecte sélective.

## E. DONNÉES TECHNIQUES COMPLÉMENTAIRES

### FRÉQUENTATION DE LA DÉCHÈTERIE

40 476 passages enregistrés en déchèterie (pour mémoire 57 673 en 2019).

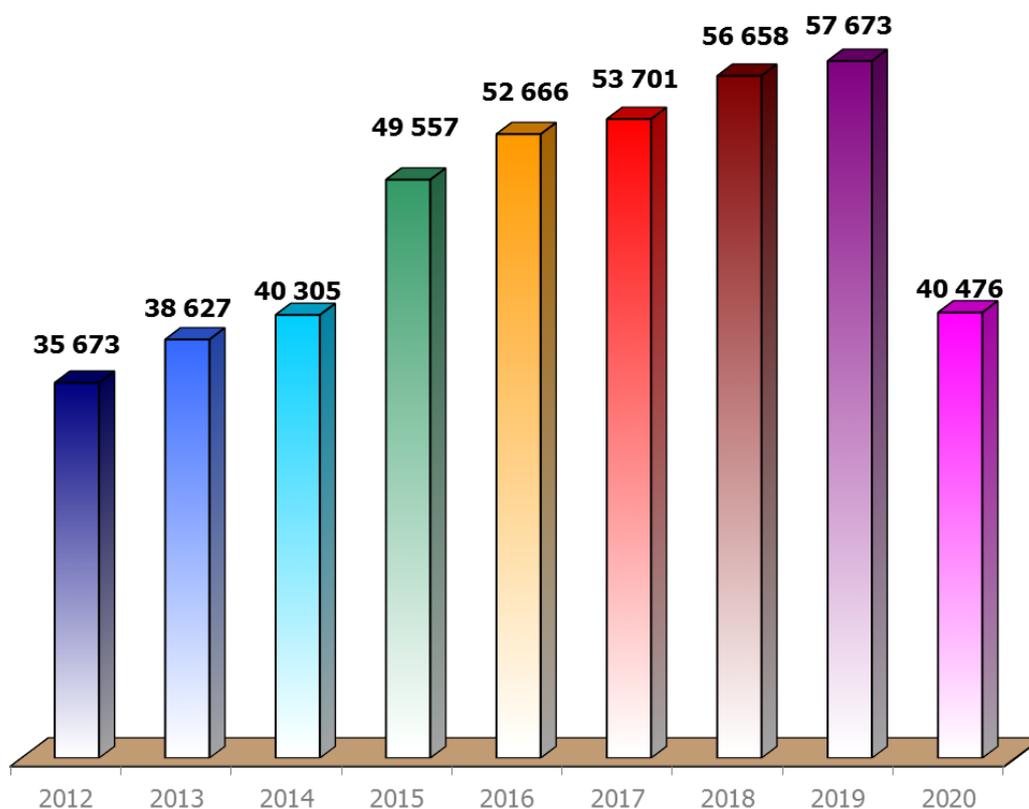


Figure 16 : Evolution de la fréquentation de la déchèterie intercommunale à Pélussin

La crise sanitaire et ses impacts sur l'accès à la déchèterie ont fortement impacté la fréquentation, cassant la forte progression observée entre 2015 et 2019. La fréquentation 2020 est ainsi équivalente à celle observée en 2014.

Les restrictions d'accès ont été les suivantes :

- fermeture de la déchèterie entre le 18 mars et le 4 mai, à l'exception de 5 demi-journées d'ouverture sur RDV, réservés aux professionnels (entités publiques, artisans...);
- accès sur RDV pour tous, du 5 mai au 11 juin, puis à compter du 23 novembre;
- accès sur RDV pour tous, les vendredis-samedis-dimanche entre le 12 juin et le 22 novembre.

Ces restrictions ont été imposées par le 1<sup>er</sup> confinement (à compter du 18 mars), et pour des raisons de sécurité ensuite, afin de fluidifier les apports en étalant les passages sur l'ensemble de la période journalière d'ouverture. Au basculement en horaires d'hiver à la mi-novembre, les RDV se sont de nouveau imposés en semaine, face au constat de surfréquentation sur certaines plages horaires, engendrant un engorgement de la RD7.

En regardant l'évolution mensuelle de la fréquentation sur les trois dernières années (cf. figure 17 page suivante), on constate que le début d'année 2020 avait débuté sur une fréquentation élevée, avant de s'effondrer sur la période du confinement, puis de reprendre de juin à décembre sur une évolution saisonnière équivalente aux années précédentes, mais avec un déficit de l'ordre de 20% à 50% (cf. figure 18 page suivante).

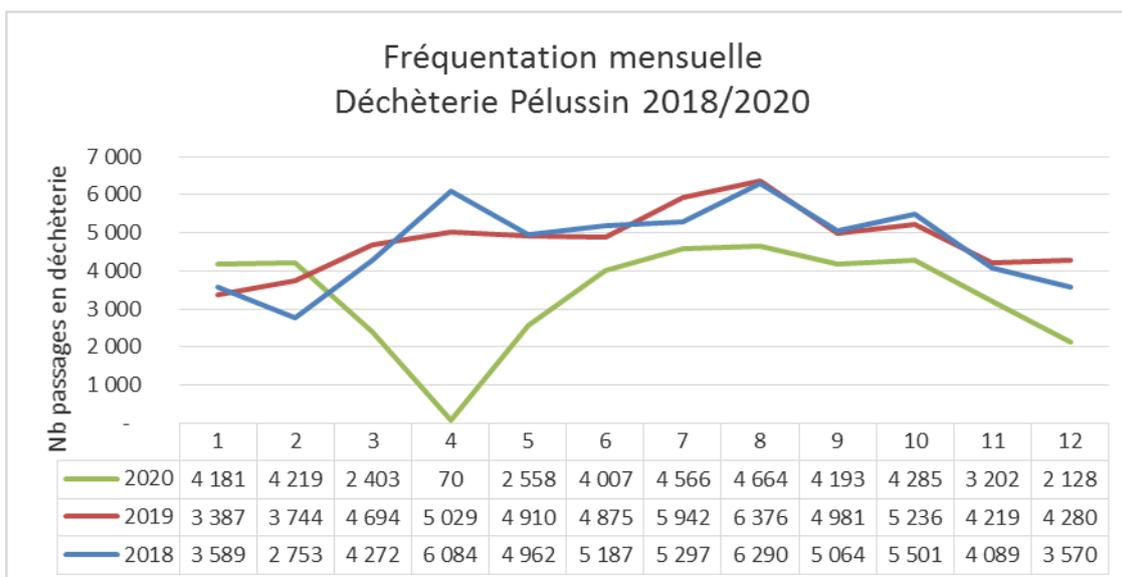


Figure 17 : Evolution mensuelle de la fréquentation sur les 3 dernières années

Le graphique suivant montre l'impact des restrictions d'accès (RDV obligatoire) sur le déficit de fréquentation entre 2020 et 2019.

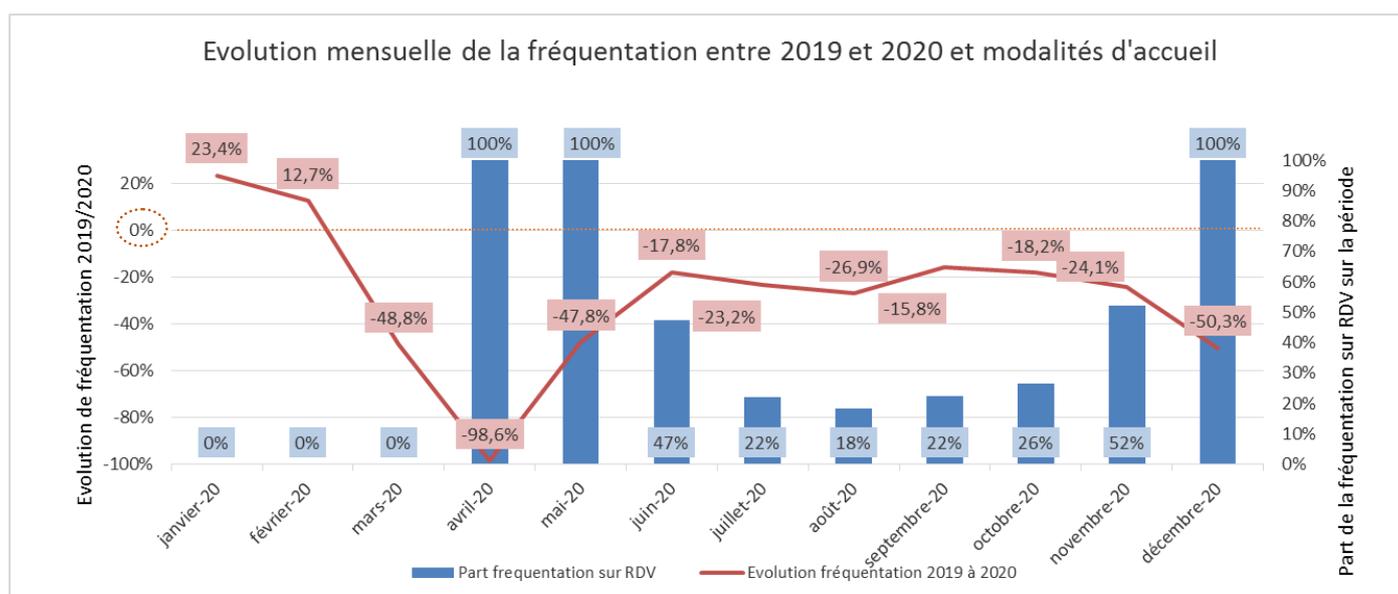


Figure 18 : Evolution de la fréquentation de la déchèterie intercommunale à Pélussin

Globalement, les passages en déchèterie ont été réalisés principalement sur créneaux libres (28 211 passages soit 69,7%), plutôt que sur RDV (12 265 passages soit 30,3%). Les périodes sur RDV limite le nombre de passages en déchèterie. Cependant, les apports sont plus importants. Ainsi, le ratio « tonnage total apporté par le nombre de passages » progresse, avec un apport moyen de 129,4 kg/passage en 2020 contre 103 kg/passage en 2019.

Enfin, la mise en place des RDV à modifier l'accueil en déchèterie, reportant partiellement le travail de gardiennage sur le contrôle des modalités d'accès (prise de RDV effective par l'utilisateur se présentant sur site). De ce fait, une partie de la traçabilité sur la typologie des usagers a été perdue (pas de distinction du type d'usagers pour les périodes sur RDV).

Ainsi sur les 40 476 entrées, seulement 25 637 ont été caractérisées par typologie d'usagers, soit 63,3%. Sur ces entrées, les particuliers ont représenté 95,7% des entrées (24 540 entrées), les artisans 3,5% (903 entrées) et les cantonniers 0,8% (194 entrées). Cette répartition est équivalente à celle observée en 2019 (95,6% de particuliers - 3,5% d'artisans - 0,6% de cantonniers).

L'annexe 6a présente une analyse de la fréquentation par jour ou par semaine d'ouverture selon les modalités d'accès prises de RDV. Le détail des modalités d'accès est disponible en annexe 6c.

L'annexe 6e présente qu'en à elle la répartition par commune des entrées en déchèterie, ainsi que le nombre de passages par habitant sur l'année.

#### KILOMETRAGE PARCOURUS PAR LES PRINCIPAUX PRESTATAIRES

Prestation	Kilométrage annuel	Données consommation carburant
<b>Collecte des ordures ménagères</b>	40 989 km	23 931 L - 58,4 L/100km
<b>Transfert des ordures ménagères vers le site de traitement</b>	8 610 km	3 263 L – 37,9 L/100km
<b>Collecte des Emballages et Papiers-Cartonnettes</b>	35 076 km	23 400 L – 66,7 L/100km
<b>Transfert des Emballages et Papiers-Cartonnettes</b>	5 800 km	2 198 L – 37,9 L/100km
<b>Collecte du verre</b>	7 622 km	3 626 L - 52 L/100km
<b>Transfert des flux de déchèterie</b>	21 085 km	9067 L – 43,7 L/100km

**119 182 km ont été parcourus en 2020 pour la collecte et le transfert** des déchets du Pilat Rhodanien vers les sites de traitement (pour mémoire 133 212 km en 2019). La baisse constatée concerne tous les flux de déchets (ordures ménagères résiduelles, collectes sélectives et déchets de déchèterie).

#### TOURNEES ET TRANSFERTS EFFECTUES EN 2020 SUR LES COLLECTES

Flux	Nb tournées sur le territoire	Nb transferts vers site de traitement
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	472	105
<b>Collecte des Emballages</b>	104	49
<b>Collecte des Papiers cartonnettes</b>	105	28
<b>Collecte du Verre</b>	Au moins une fois par semaine	Transfert direct sans rupture de charge

#### PRINCIPAUX TRANSFERTS DEPUIS LA DECHETERIE

Flux	Nb rotations	Flux	Nb rotations
<b>Tout-venant</b>	<b>458</b>	<b>Gravats</b>	<b>130</b>
<b>Déchets verts</b>	<b>435</b>	<b>Cartons</b>	<b>103</b>
<b>Ferrailles</b>	<b>82</b>	<b>Mobilier*</b>	<b>145</b>
<b>Bois</b>	<b>218</b>	<b>DEEE*</b>	<b>81</b>

(\*) Rotations effectuées par les prestataires des filières REP

## MISE À DISPOSITION DE BACS ÉVÉNEMENTIELS

Le parc de bacs événementiels est de 30 unités (volume 660 litres). Le taux de réservation moyen est de l'ordre de 32% (contre 52% en 2019) et le nombre total de levées sur l'année est de 209 (contre 448 en 2019), soit une moyenne de 7 fois par bac.

	S1-2020	S2-2020	Total 2020
<b>Taux de réservation moyen</b>	32,7% (de 0 à 100%)	32,5% (de 0 à 100%)	32,6% (de 0 à 100%)
<b>Nb de levées total</b>	Total 108	Total 101	Total 209
<b>Nb moyen de levées / bac</b>	Moyenne 13,5	Moyenne 8,4	Moyenne 14,9
<b>Amplitude</b>	de 1 à 26 par bac	de 1 à 22 par bac	de 1 à 42 par bac

Figure 19 : Statistiques sur le parc de bacs événementiels en 2020

## DISTRIBUTION DE SACS ROUGES (STATISTIQUES SUR LES SACS FACTURÉS)

En 2020, 29 ventes de sacs rouges ont été effectuées (au siège de la CCPR et en mairies), dont 25 auprès de particuliers. 172 sacs ont été vendus, soit une moyenne de 5,9 sacs par vente.

Il est à noter que des sacs rouges non facturés sont également distribués par le service (ou les communes), en compensation en cas de problème sur la collecte ou de « délais importants » sur la livraison d'un nouveau bac à ordures ménagères.

## SUIVI DES DÉPÔTS SAUVAGES

	2020	2019	2018	2017
<b>Nb dépôts signalés</b>	129	171	86	64
<b>Nb contrevenants identifiés &gt; courriers</b>	84	104	60	49
<b>Taux identification</b>	65%	61%	70%	77%
<b>Nb contrevenants HORS territoire</b>	14	14	7	5
<b>Part des usagers extérieurs</b>	16,7%	8%	12%	10%
<b>Nb habitants du territoire non référencés</b>	3	5	5	8
<b>Part des habitants non référencés dans les contrevenants locaux</b>	4%	3%	9%	18%
<b>Nb dépôts de plainte</b>	3	1	1	11
<b>Nb de refacturations*</b>	61	67	/	/

Figure 20 : Statistiques sur les dépôts sauvages entre 2017 et 2020

\* refacturation effective, annulations déduites (en 2019, 70 facturations lancées moins 3 annulations, soit 67 facturations)

Afin de renforcer la lutte contre les dépôts sauvages, le Conseil Communautaire a adopté en octobre 2018 le principe de refacturation des frais engagés par les dépôts sauvages, en cas de contrevenant identifié. La grille tarifaire a été révisée par la délibération du 25 février 2019, les montants s'établissent ainsi :

Pour 2020, le montant refacturé est de 8 835 €.

Des moyens de vidéoprotection mobiles ont été acquis par la CCPR et sont installés depuis le 23 juillet 2019 sur certains points tri du territoire.

Nb de sacs	Montant
1 à 2	1 <sup>er</sup> forfait : 135 €
3 à 5	2 <sup>nd</sup> forfait : 210 €
Plus de 5	3 <sup>ème</sup> forfait : 410 €
<b>Dépôt particulier (nature, volume)</b>	frais réellement engagés

## TAUX DE PRÉSENTATION DES BACS À LA SEMAINE ET LEVÉES MOYENNES EN 2019

(source : rapport Coved)

Le taux de présentation indique le nombre de bacs sortis pour la collecte par rapport aux nombres de bacs disponibles (bacs non bloqués à la collecte) sur le secteur

Sem01	Sem02	Sem03	Sem04	Sem05	Sem06	Sem07	Sem08	Sem09	Sem10
59,25 %	50,21 %	43,40 %	43,54 %	45,17 %	43,16 %	42,48 %	42,94 %	44,81 %	41,92 %
Sem11	Sem12	Sem13	Sem14	Sem15	Sem16	Sem17	Sem18	Sem19	Sem20
44,67 %	47,92 %	49,82 %	47,71 %	48,53 %	45,14 %	52,09 %	47,79 %	49,54 %	47,28 %
Sem21	Sem22	Sem23	Sem24	Sem25	Sem26	Sem27	Sem28	Sem29	Sem30
47,26 %	54,75 %	50,02 %	49,29 %	47,53 %	51,68 %	50,54 %	51,67 %	44,20 %	52,19 %
Sem31	Sem32	Sem33	Sem34	Sem35	Sem36	Sem37	Sem38	Sem39	Sem40
50,89 %	50,79 %	46,49 %	46,90 %	50,05 %	49,55 %	47,56 %	48,66 %	49,09 %	46,55 %
Sem41	Sem42	Sem43	Sem44	Sem45	Sem46	Sem47	Sem48	Sem49	Sem50
46,78 %	46,12 %	44,89 %	48,90 %	49,69 %	43,39 %	48,65 %	49,04 %	46,54 %	46,36 %
Sem51	Sem52	Sem53	TOTAL						
48,37 %	48,71 %	58,88 %	47,96 %						

Figure 21 : Tableau des taux de présentation des bacs à ordures ménagères par semaine en 2020

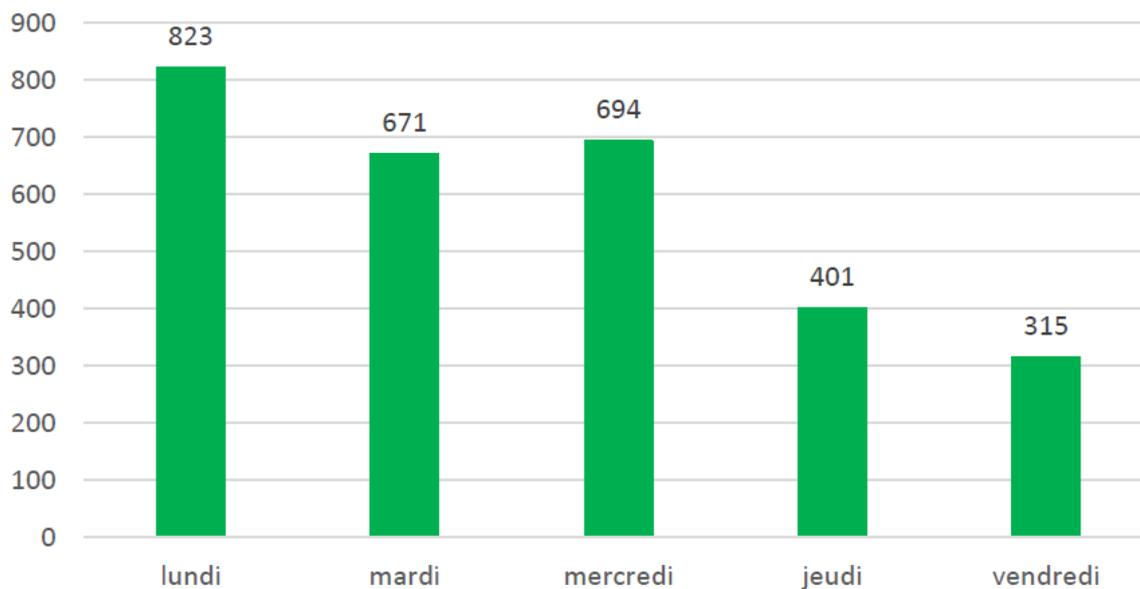
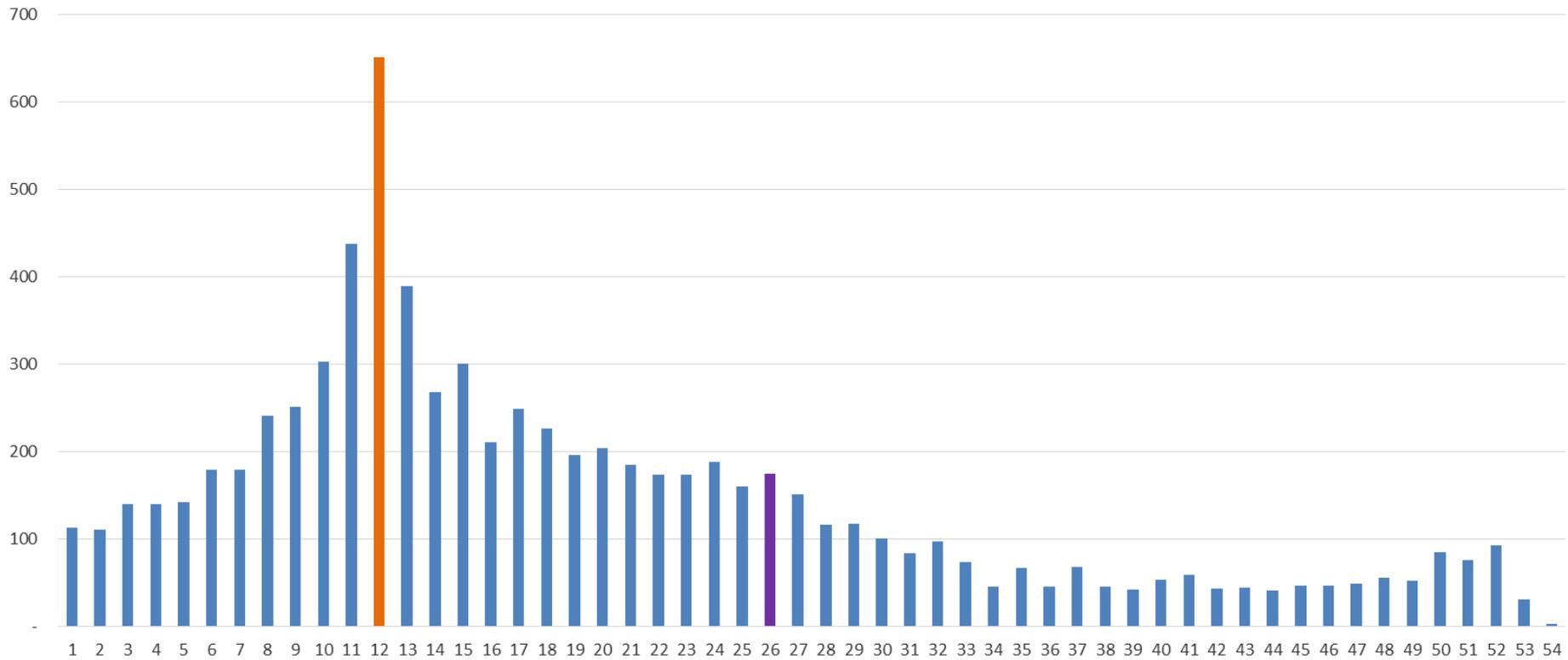


Figure 22 : Nombre moyen de levées selon les jours de la semaine en 2020

## LEVEES SUR LES BACS A ORDURES MENAGERES

Le graphique suivant présente le nombre de bacs en fonction du nombre de levées annuelles en 2020 : *seuil de facturation*, *seuil collecte 1 semaine sur 2 (C0,5)*



La majorité des bacs (histogramme orange) a été levée 12 fois, correspondant au minimum de facturation.

Le tableau suivant présente le nombre de bacs concernés par un nombre de levées inférieur ou égale au seuil de facturation d'une part, et au seuil de collecte en C0,5 (une semaine sur 2) d'autre part :

	2016	2017	2018	2019	2020
seuil de facturation (1)	2 951	2 981	2 895	3 091	2 886
	38,8%	39,2%	37,8%	39,8%	37,0%
seuil fréquence C0,5	6 026	6 020	6 304	6 122	5 980
	79,3%	79,2%	82,3%	78,9%	76,7%

(1) 12 levées annuelles (sauf 11 en 2018 en raison de la perte de données)

Le nombre de personnes présentant son bac au plus une semaine sur 2 régresse en 2020 comparativement aux années précédentes.

En 2020, le nombre de **levées enregistrées est de 150 883** (données Agide). Ce chiffre est en hausse significative (+5%) par rapport à 2019 (143 920 levées) ou aux années précédentes (142 081 levées en 2017 et 142 541 levées en 2016 – données 2018 non prise en compte car faussée suite à la perte de données).

En annexe 7 sont présentées des données complémentaires sur la ventilation des levées 2020, par commune ou type de redevable.

#### FREQUENCE DE COLLECTE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Flux	Emballages	Papiers/cartonnettes	Verre
<b>Nombre PAV</b> ( <i>accès grand public uniquement</i> )	57 (54)	57 (54)	57 (55)
<b>Nombre colonnes</b>	65	64	63
<b>Nombres de levées sur l'année</b>	3475	3460	1023
<b>Nb moyen de colonnes levées / tournée</b>	33,4	33,0	donnée non disponible
<b>Fréquence moyenne de levées dans l'année</b>	53,5 fois, soit un peu plus d'une fois par semaine	54,1 fois, soit un peu plus d'une fois par semaine	16 fois par an, soit toutes les 3 à 4 semaines
<b>Occurrence de colonnes pleines à 100% lors du vidage</b>	875 fois, soit 25% des collectes	852 fois, soit 25% des collectes	Taux remplissage supérieur à 70% dans 32% des levées

En annexe 8 sont disponibles les données par colonne de tri (nb de levées, nb de levées « colonne pleine à 100% »).

## VALORISATION MATERIAUX PAR HABITANT & BENEFICES ENVIRONNEMENTAUX DE LA COLLECTE SELECTIVE

Le tableau suivant présente les ratios (nb kg/an/hab) de matériaux de collecte sélective recyclés en 2020 (population : 16 771 habitants).

Matériau	Ratio	Matériau	Ratio
<b>Journaux-magazines</b>	10,7	<b>Briques alimentaires</b>	1,0
<b>Gros de magasin</b>	11,3	<b>Acier</b>	2,1
<b>Cartonnettes</b>	10,4	<b>Aluminium</b>	0,3
<b>Plastiques</b>	4,2	<b>Verre</b>	46,0
<b>Total matériaux recyclés</b>			<b>85,9</b>

Le tableau suivant présente les bénéfices environnementaux du tri sélectif sur le territoire (utilisation des ressources évitées) :

Ressources	Gain
<b>Eau</b>	17 779 m3
<b>Energie électrique)</b>	5 158 MWh
<b>Energie fossile</b>	57,4 tonnes (a)
<b>Matières premières</b>	965 tonnes (b)

(a) : pétrole brut et gaz naturel

(b) : bois, sable, calcaire, minerai de fer, coke (charbon), bauxite

## F. EVOLUTION PREVISIBLE DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTE EN 2021/2022

- Renouvellement des colonnes (parc vieillissant) et poursuite de la densification ou du déplacement de points d'apports volontaires de la collecte sélective en vue du renforcement du parc pour la mise en place des extensions des consignes de tri des plastiques en 2023.
- Lutte contre les dépôts sauvages, notamment en pied de colonnes de tri sélectif : poursuite des équipements en vidéo protection de certains points d'apport volontaire, refacturation...
- Poursuite opération composteurs, en vue du développement optimisé du compostage domestique/partagé pour 2024 (obligation du tri à la source des biodéchets).
- Réflexion sur la mise en place de la collecte des biodéchets à la source (étude SYDEMER 2019) et de la réduction de fréquence de la collecte des ordures ménagères
- Poursuite du projet Extension des consignes de tri des plastiques – en 2020, la procédure de DSP a été lancée, le futur délégataire du Groupement d'Autorités Concédantes (GAC) sera choisi courant 2021, puis les études et travaux débiteront pour une mise en place opérationnelle du nouvel équipement courant 2023.
- Poursuite de l'amélioration de l'accueil en déchèterie : requalification du site (travaux 2021) et mise en place d'un contrôle d'accès (2022)
- Poursuite des campagnes ponctuelles de collecte des déchets d'amiante liée (1 ou 2 par an).

## LES INDICATEURS FINANCIERS

### A. MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE D'ELIMINATION

Pour la période 2018-2022, l'allotissement du marché de gestion déchets ménagers et assimilés est le suivant :

Flux	Modalité d'exploitation
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	Collecte et transfert (lot 1)
	Traitement (lot 2)
<b>Déchèterie</b>	Exploitation et transport/traitement (lot 3)
<b>Emballages et Papiers &amp; cartonnettes</b>	Collecte et transfert (lot 4)
	Tri (lot 5)
<b>Verre</b>	Collecte (lot 6)

### B. MODALITÉS D'ETABLISSEMENT DE LA REDEVANCE

Le service est essentiellement financé par la Redevance Incitative (RI), facturée aux usagers, selon les dispositions de l'article L 2333-76 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Depuis 2014 et l'instauration de la redevance incitative comme financement principal du service, le tarif se décompose en parts fixe et variable :

- Part fixe commune à tous les usagers = abonnement au service de gestion des déchets
- Part fixe selon le volume du bac à ordures ménagères mis à disposition de l'usager
- Part variable selon le nombre de levées effectuées par l'usager (un minimum de 12 levées annuelles est facturé)

Pour l'année 2020, les tarifs ont été établis par l'assemblée délibérante, par délibération n°17-03-01 du 06/03/2017. Les tarifs appliqués en 2020 étaient identiques aux années précédentes, à savoir :

Volume du bac	Part Fixe abonnement (€/an)	Part fixe volume doté (€/an)	Coût d'une levée
<b>40L *</b>	62,39 €	19,61 €	<b>0,88 €</b>
<b>80L</b>	62,39 €	39,22 €	<b>1,76 €</b>
<b>120L</b>	62,39 €	58,83 €	<b>2,64 €</b>
<b>240L</b>	62,39 €	117,66 €	<b>5,27 €</b>
<b>360L</b>	62,39 €	176,49 €	<b>7,91 €</b>
<b>660L</b>	62,39 €	323,56 €	<b>14,50 €</b>

*\* en cas d'incapacité de stockage uniquement*

La facturation est semestrielle, avec proratisation des éléments de la facture en cas d'emménagement ou de déménagement en cours de semestre.

## C. MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES ET DES RECETTES DU SERVICE

Données issues du compte administratif 2020 – résultats sur l'année

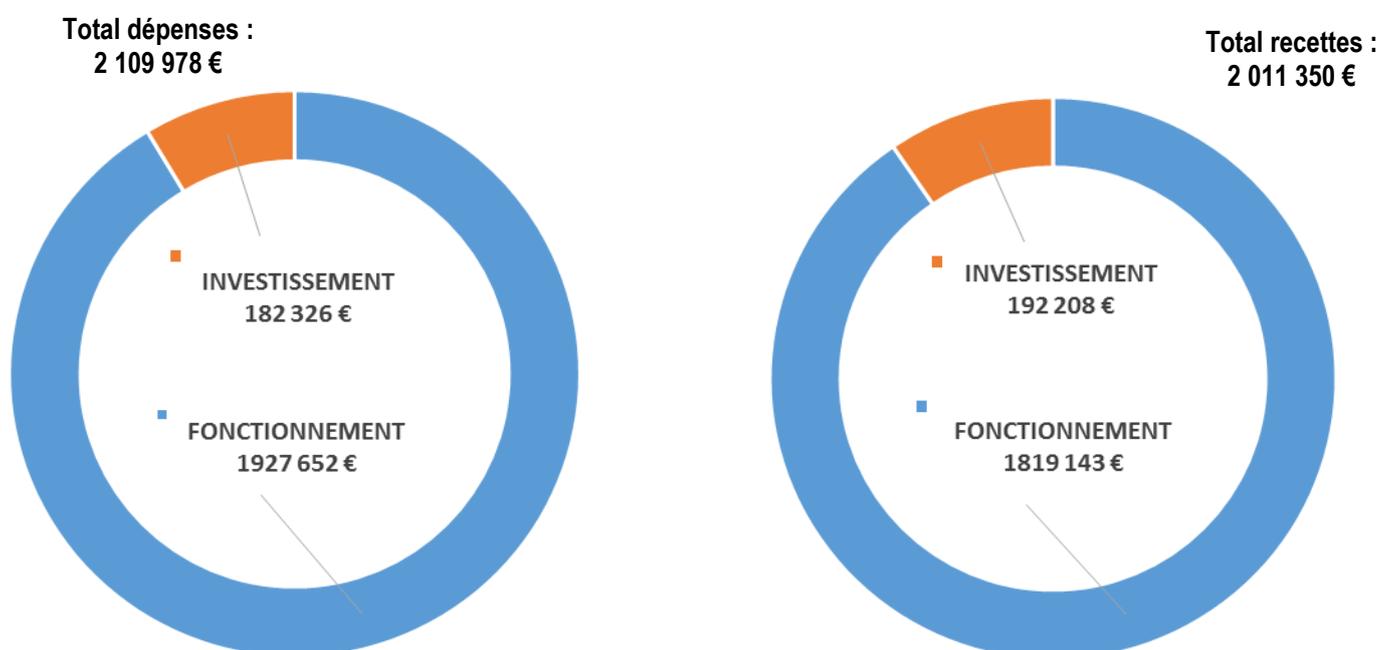


Figure 23 : Dépenses (à gauche) et recettes (à droite) du service de gestion des déchets sur l'année 2020

Les tableaux qui suivent présentent les **détails des dépenses puis des recettes**, en fonctionnement et en investissement :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 927 652 €</b>	
<b>Dépenses réelles (hors provision)</b>	1 748 165 €	<b>100,0%</b>
Prestations Collecte et traitement des déchets	1 524 502 €	87,2%
Charges de personnel	133 402 €	7,6%
Remboursement de frais au budget général	21 255 €	1,2%
Maintenance des bacs à ordures ménagères et pièces détachées	18 657 €	1,1%
Prise en charge du traitement des dépôts sauvages	15 487 €	0,9%
Autres charges à caractère général (SYDEMER, marchés, frais d'avocat...)	6 572 €	0,4%
Annulation de redevance et abandons de créances	5 866 €	0,3%
Charges de prévention (achat de composteurs)	5 199 €	0,3%
Subvention ligue contre le cancer	4 424 €	0,3%
Déchèterie (panneau, taxes foncières, gestion des RDV...) et pont bascule	4 388 €	0,3%
Filière co-compostage (suivi chambre d'agriculture et analyses broyat)	4 249 €	0,2%
Facturation redevance (maintenance logiciel, frais divers)	4 164 €	0,2%
<b>Opérations d'ordre et provisions</b>	<b>179 487 €</b>	
Charges d'amortissements	179 487 €	

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>182 326 €</b>
<b>Dépenses réelles</b>	<b>105 047 €</b>
Achat colonnes de tri sélectif	41 690 €
Etude diagnostic et maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de la déchèterie	19 116 €
Fourniture et mise en place d'un panneau à message variable à la déchèterie	13 865 €
Création plateforme de tri sélectif	9 633 €
Achats bacs à ordures ménagères	9 575 €
Fourniture et pose de caméras sur point-tri	5 924 €
Renouvellement barrière d'entrée déchèterie	3 744 €
Divers (levé topo)	1 500 €
<b>Opérations d'ordre et patrimoniales</b>	<b>77 280 €</b>
<i>Transfert entre sections</i>	<i>77 280 €</i>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 819 143 €</b>	
<b>Recettes réelles</b>	<b>1 741 863 €</b>	100,0%
Redevance incitative	1 374 193 €	78,9%
Recettes des éco-organismes	233 988 €	13,4%
Vente de matériaux	73 573 €	4,2%
Remboursements autres budgets	31 874 €	1,8%
Remboursement sur frais de personnel	9 509 €	0,5%
Refacturation des dépôts sauvages	9 165 €	0,5%
Autres contributions des usagers (caisse déchèterie, pros DV)	5 449 €	0,3%
Vente de composteurs	3 450 €	0,2%
Autres recettes de fonctionnement (produits exceptionnels, reliquats...)	663 €	0,04%
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>77 280 €</b>	
<i>Reprise des subventions (transfert depuis dépenses d'investissement)</i>	<i>77 280 €</i>	

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>192 208 €</b>
<b>Recettes réelles</b>	<b>12 720 €</b>
FCTVA	12 720 €
<b>Opérations d'ordre et patrimoniales</b>	<b>179 487 €</b>
<i>Amortissements 2019</i>	<i>179 487 €</i>

Le service est essentiellement financé par la **Redevance Incitative (RI)**, elle représente sur l'année **78,9% des recettes réelles de fonctionnement** (78,0% en 2019). Son produit 2020 s'élève à **1 374 193 €**, en hausse de 0,9% (+12 541 €) par rapport à l'année précédente (1 361 652 € en 2019 si l'on déduit les 20 000 € de remboursement COVID suite à la perte de données sur l'année 2018).

#### D. PRODUITS DES DROITS D'ACCÈS AU CENTRE DE TRAITEMENT DONT LA COLLECTIVITÉ EST MAÎTRE D'OUVRAGE

Néant

## E. MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES SUR CONTRAT

Les montants présentés dans ce paragraphe sont ceux correspondants aux **charges supportées au titre de l'année civile**, et peuvent par conséquent diverger des données du compte administratif.

Prestations	Prestataire	Montant TTC	Rappel 2019
Collecte et transfert des ordures ménagères	COVED	393 954,03 €	383 281,43 €
Traitement des ordures ménagères	VEOLIA	213 780,50 €	203 489,97 €
Collecte et transfert des emballages et papiers/cartons	COVED	144 188,43 €	126 846,94 €
Traitement des emballages et papiers/cartons	SUEZ Environnement	103 285,91€	93 097,48 €
Collecte du verre	GUERIN	35 349, 08 €	34 041,30 €
Collecte en déchèterie, transfert et traitement des flux	DELAUZUN	642 143,62 €	531 605,04 €
Fourniture et maintenance de bacs à ordures ménagères (*)	SULO (**)	26 176, 97 €	29 867,02 €

(\*) Un tableau détaillé de cette prestation est disponible en annexe 4.

(\*\*)- fin de prestation au début décembre (nouveau marché remporté par ESE)

## F. MONTANT DETAILLE DES AIDES REÇUES D'ORGANISMES AGREES

Données issues du compte administratif

Filière	Eco-organisme	Soutien	Montant	*	Rappel 2019
Emballages et cartons de déchèterie	CITEO	A la tonne triée	196 520,19 €	A	156 800 €
		Développement durable (SDD)			11 178,71 €
Papiers		A la tonne triée	15 677,96 €		17 890,56 €
Déchets d'équipement d'ameublement	Eco-mobilier	A la tonne collectée	10 068,65 €	B	5 411,40 €
Déchets d'équipements électriques et électroniques	OCAD3E	A la tonne collectée + protection gisement	10 044,04 €	C	10 248,36 €
Textiles, linges et chaussures	Eco-TLC	A la communication	1 677,10 €		1 677,10 €
<b>TOTAL Soutiens éco-organismes</b>			<b>233 987,94 €</b>		<b>203 206,13 €</b>

\* (A) en 2019 : 2 acomptes semestriels et 1 liquidatif ou versement exceptionnel + SDD versé sur l'année n au titre (n-2) ; en 2020 : 2 acomptes semestriels + liquidatif (n-1) + complément de liquidatif (n-2) – plus de SDD (ancien barème), remplacé par SCC intégré au liquidatif

(B) 2 semestres en 2020, 1 seul semestre en 2019

(C) 4 trimestres

Les montants perçus par les éco-organismes en 2020 sont en hausse de 15,1%. La hausse s'explique notamment par le versement intégral des aides Eco-mobilier (2 semestres contre 1 seul au CA 2019), ainsi qu'une évolution significative des soutiens CITEO, notamment par le versement d'un solde au titre de l'année 2018 de près de 30 250 €.

## G. MONTANT DETAILLE DES RECETTES PERÇUES AU TITRE DE LA VALORISATION

Données issues du compte administratif (CA) et des ventes sur l'année (« au titre de »)

Matériaux	Repreneur	Montant CA 2020	Montant au titre de l'année 2020	Rappel 2019 (« au titre de »)
Journaux-magazines	NORSKE SKOG	10 139,45 €	10 139,45 €	17 267,15 €
Gros de magasin	SUEZ Environnement	0 €	0 €	2 902,50 €
Cartonnettes	Revipac	5 847,15 €	6 162,32 €	7 619,10 €
Briques alimentaires		135 €	165 €	153,96 €
Alu	Regeal Affimet	1 074,78 €	1 271,38 €	996,81 €
Acier	Arcelor	3 453,12 €	3 972,02 €	4 195,47 €
Plastiques	Valorpast	12 060,01 €	9 461,97 €	19 408,95 €
Verre	Verallia (St-Gobain)	21 112,10€	18 565,89 €	22 628,90 €
<b>Total reprise collecte sélective</b>		<b>53 821,61 €</b>	<b>49 738,03 €</b>	<b>75 172,85 €</b>
Cartons	Revipac	8302,85 €	10 840,78 €	16 610,40 €
Ferrailles	DELAUZUN	11 382,09 €	8 988,86 €	15 933,20 €
Batteries			612,85 €	200,70 €
Huile végétale	QUATRA	66 €	43,50 €	27,50 €*
<b>Total reprise flux déchèterie</b>		<b>19 750,94 €</b>	<b>20 485,99 €</b>	<b>32 771,80€*</b>
<b>Total reprise tout matériau</b>		<b>73 572,55 €</b>	<b>70 224,02 €</b>	<b>107 944,65 €*</b>

(\*) Rachat de l'huile végétale à compter du T4/2019 – valeurs 2019 corrigée par rapport au RPQS 2019

Concernant l'analyse des ventes de matériaux sur l'année (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre), les matériaux de collecte sélective sont en forte baisse (-33,8%), malgré des tonnages recyclés en progression (+4,9% - cf. indicateurs techniques). Cette évolution s'explique par un contexte de reprise des matériaux très dégradé. Les principales évolutions sont les suivantes :

- Aucune reprise sur le gros de magasin en 2020 (reprise à 0 depuis juillet 2019)
- Baisse de - 51,2 % des recettes sur les plastiques rigides (effet tonnage -16,0% et prix moyen -41,9%)
- Baisse de -41,3% des recettes sur les journaux magazines (effet tonnage -17,0% et prix moyen -29,3%)
- Baisse de -19,1% des recettes sur les cartonnettes (hausse des tonnages +36,9% mais prix moyen + 40,9%)
- Baisse de -18,0% des recettes sur le verre (hausse des tonnages +2,3% mais prix moyen -19,8%)
- Hausse de 27,5% des recettes d'aluminium (effet tonnage +48,4% mais prix moyen -14,1%)

Concernant les flux de déchèterie, le montant perçu pour les ventes de l'année est également en baisse marquée (-37,5%), poursuivant la tendance de l'année précédente (-21,3%). Les évolutions par flux sont les suivantes :

- baisse de -34,7% des recettes sur le carton de déchèterie, avec une baisse des tonnages recyclés<sup>1</sup> (-19,7%) combiné à la baisse du prix moyen d'achat (-18,7%) ;

<sup>1</sup> Pour les cartons bruns de déchèterie, les effets stocks de fin d'année peuvent être forts, et le delta entre tonnages collectés en déchèterie et tonnages envoyés au recyclage par année civile peuvent s'avérer importants.

- baisse de -43,6 % des recettes sur la ferraille, sous l'effet combiné des tonnages (-14,3%), et du prix moyen d'achat (-34,2%)
- pour les flux très minoritaires, la reprise des batteries évolue à la hausse, ainsi que celle de l'huile végétale (effets tonnage).

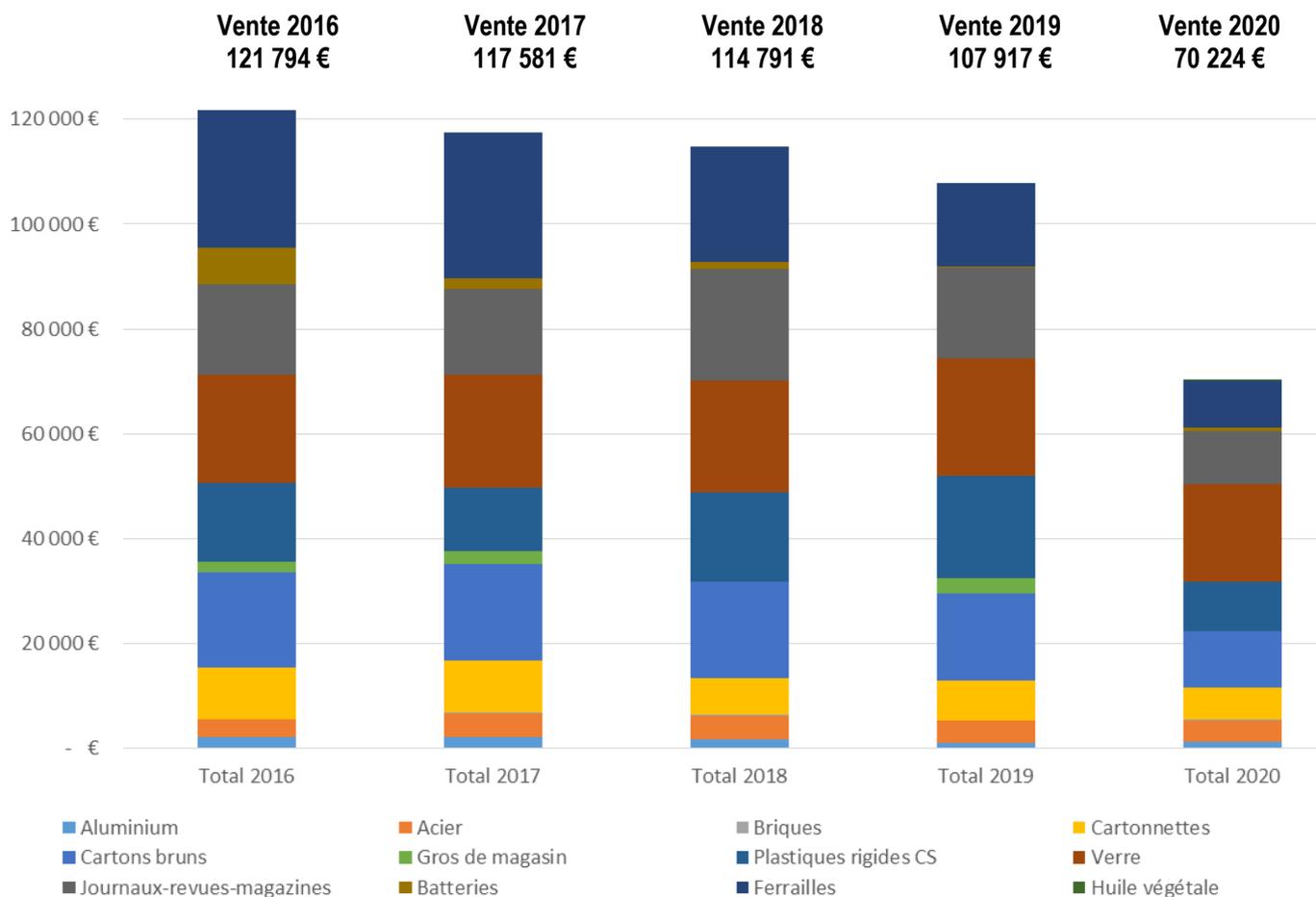
Au global, les ventes sur l'année des matériaux de collecte sélective et de déchèterie régressent de -34,9%.

Le tableau suivant récapitule les principaux prix moyens (PM) annuels (vente sur l'année rapporté au tonnage) 2019 et 2020 :

Matériau	PM 2020	PM 2019	Evol	Matériau	PM 2020	PM 2019	Evol
<b>Acier</b>	112,2 €/t	126,7 €/t	-11,4%	<b>Papiers JRM</b>	56,5 €/t	79,9 €/t	-29,3%
<b>Alu</b>	302,7 €/t	352,2 €/t	-14,1%	<b>Plastiques</b>	134,0 €/t	230,8 €/t	-41,9%
<b>Cartonnettes</b>	35,4 €/t	60 €/t	-40,9%	<b>Ferraille</b>	40,0 €/t	60,8 €/t	-34,2%
<b>Cartons déchèterie</b>	61 €/t	75 €/t	-18,7%				

En 2020, tous les matériaux évoluent à la baisse. Ce constat montre la morosité globale du marché du recyclage depuis plusieurs années, renforcé en 2020 par les conséquences de la crise sanitaire.

L'effritement des recettes de vente matériaux se confirme année après année, avec une accentuation prononcée sur 2020, comme le montre le graphique suivant :



**Figure 24 : Recettes de vente des matériaux de collecte sélective et de déchèterie sur la période 2016-2020**

Le contexte national et international du recyclage des emballages est compliqué depuis plusieurs années (fermeture du marché asiatique à compter de 2017...), conduisant à des baisses importantes des prix de reprise des matériaux, tant sur les matériaux

fibreux (papiers, cartons) que les métaux ferreux ou non. Les plastiques sont quant à eux sous l'influence des cours du pétrole, eux aussi très volatils.

**Une représentation graphique de l'évolution des cours des principaux matériaux en moyenne annuelle sur 4 ans est disponible en annexe 10.**

## H. RECAPITULATIF DES DÉPENSES ET RECETTES SPÉCIFIQUES (VENTE ET SOUTIENS) PAR FLUX DE DÉCHETS

### 1) ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Les coûts de collecte, transfert et traitement des ordures ménagères résiduelles sont en hausse de 3,6%. C'est principalement le coût de transfert et de traitement qui progresse (+5,0%) alors que la hausse des coûts de collecte est plus limitée (+2,5%). Les hausses s'expliquent par la révision annuelle des prix dans le cadre du marché public de prestations (+1,6% entre 2019 et 2020) ainsi que par la hausse des tonnages (+3,6%).

L'année 2020 est ainsi la période la plus onéreuse depuis la conteneurisation préalable à la mise en place de la RI. La contraction des dépenses comparativement à 2012 est cependant encore importante (-26,9%).

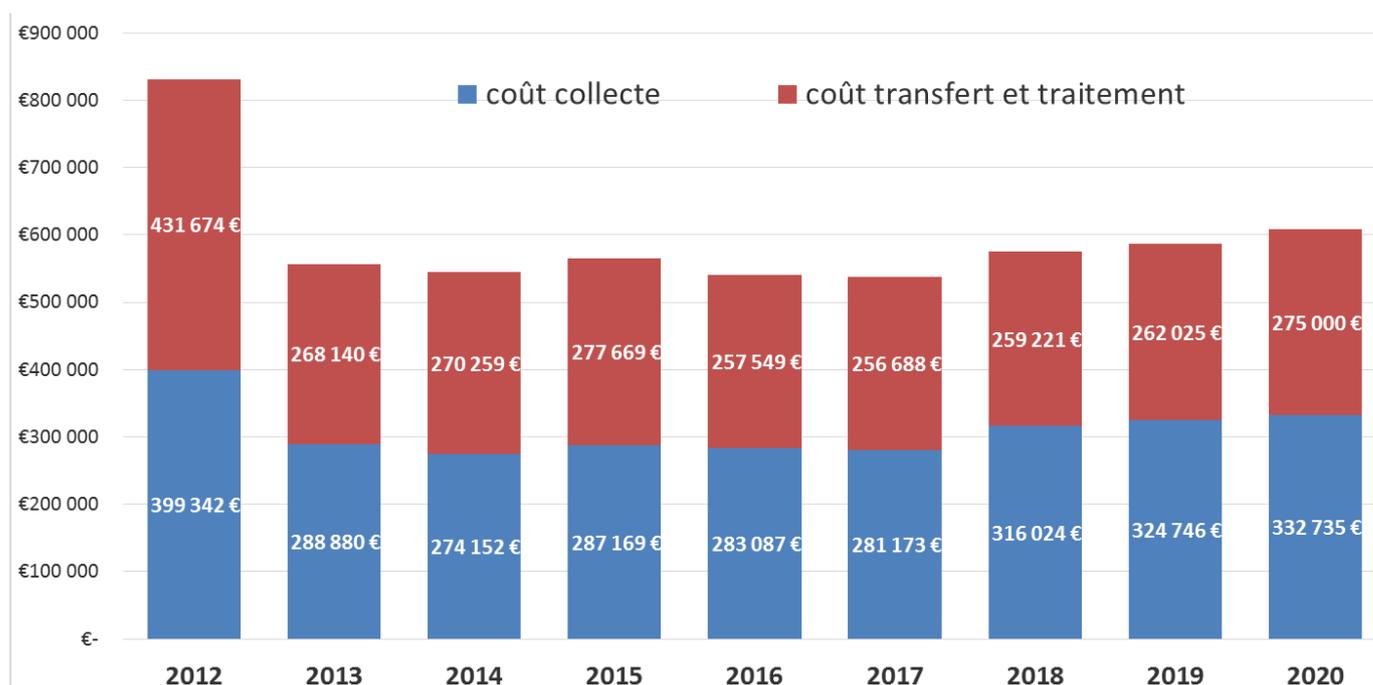


Figure 25 : Evolution du coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères résiduelles (€ TTC)

En intégrant les charges de précollecte (fourniture et maintenance des bacs à ordures ménagères, bracelets...), le coût global des ordures ménagères résiduelles (hors amortissement des plateformes ou du quai de transfert et autres charges) en 2020 s'établit à 634 793 €, soit +2,9% par rapport à 2019, chaque étape technique étant plus onéreuse, à l'exception de la précollecte.

Etape technique	Dépenses 2020	Dépenses 2019	Evolution 2019/2020
Précollecte (1)	27 058,37 e	29 867,02 €	-9,4%
Collecte (2)	332 734,68 €	324 746,09 €	+2,5%
Transfert (2)	61 219,34 €	58 535,33 €	+4,6%
Traitement (2)	213 780,50€	203 489,97 €	+5,1%
<b>TOTAL € TTC</b>	<b>634 792,89 €</b>	<b>616 638,41 €</b>	<b>+2,9%</b>

(1) frais de bacs (fourniture sur l'année [INV], maintenance et pièces détachées) sur l'année civile (écart au CA), et le cas échéant d'autres fournitures de précollecte (bracelets, sacs rouges...). **Attention, les frais d'amortissement des plateformes ne sont pas inclus.**

(2) Coûts TTC des prestations du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre (écart au CA)

Les charges de précollecte sont constituées principalement de la gestion du parc et de sa maintenance, auxquelles s'ajoute en 2020 la fourniture de bracelets verts (881,40 € TTC). Le détail des coûts et des interventions de maintenance du parc sont détaillées respectivement en annexes 4 et 5.

## 2) COLLECTE SÉLECTIVE (EMBALLAGES, PAPIERS-CARTONNETTES ET VERRE)

Les coûts de collecte et de traitement des trois flux de déchets recyclables sont en forte hausse (+15,2%).

En intégrant les charges de précollecte (colonnes, plateformes), le coût global des déchets recyclables en 2020 s'établit à 303 692 €, soit une hausse de 10,6% par rapport à 2019. L'impact le plus fort est celui de la hausse des charges de traitement (+21,5%), sous l'effet combiné de l'augmentation des tonnages d'emballages (+14,4%) et de l'augmentation du prix (+1,6% de révision annuelle dans le cadre du marché).

Etape technique	Dépenses 2020	Dépenses 2019	Evolution 2019/2020
<b>Précollecte (colonnes)</b>	20 869,06 €	29 098,51 €	-28,3%
<b>Collecte et transfert</b>	179 974,74 €	160 888,25 €	11,9%
<b>Emballages</b>	112 254,23 €	96 732,39 €	16,0%
<b>Papiers-cartonnettes</b>	31 934,19 €	30 114,56 €	6,0%
<b>Verre</b>	35 786,31 €	34 041,30 €	5,1%
<b>Tri</b>	102 848,68 €	84 634,08 €	
<b>Emballages</b>	75 762,41 €	60 015,68 €	21,5%
<b>Papiers-cartonnettes</b>	27 086,27 €	24 618,40 €	
<b>TOTAL € TTC</b>	<b>303 692,48 €</b>	<b>274 620,84 €</b>	<b>10,6%</b>

(1) La ligne précollecte est calculée selon la méthode suivante : commandes de colonnes réalisées sur l'année (suivi technique) et paiement sur l'année des plateformes de tri (plateforme à Maclas réalisée fin 2018 /début 2019 sur charges 2019).

**Après déduction des ventes de matériaux ainsi que des soutiens des éco-organismes** (hors cartons issus de la déchèterie et hors soutiens affectés aux ordures ménagères résiduelles), **les charges techniques de collecte sélective ne sont pas totalement compensées**, laissant un coût résiduel de 88 135,06 €.

Recettes	Montant 2020	Montant 2019	Evolution 2019/2020
Vente matériaux ( <i>sur l'année</i> )	49 738,03 €	75 172,84 €	-33,8%
Soutiens éco-organismes	165 819,39 €	141 968,47 €	+16,8%
<b>Total recettes</b>	<b>215 557,42 €</b>	<b>217 141,31 €</b>	-0,7%
<b>Coût aidé hors frais généraux</b>	<b>88 135,06 €</b>	<b>57 479,53 €</b>	53,3%

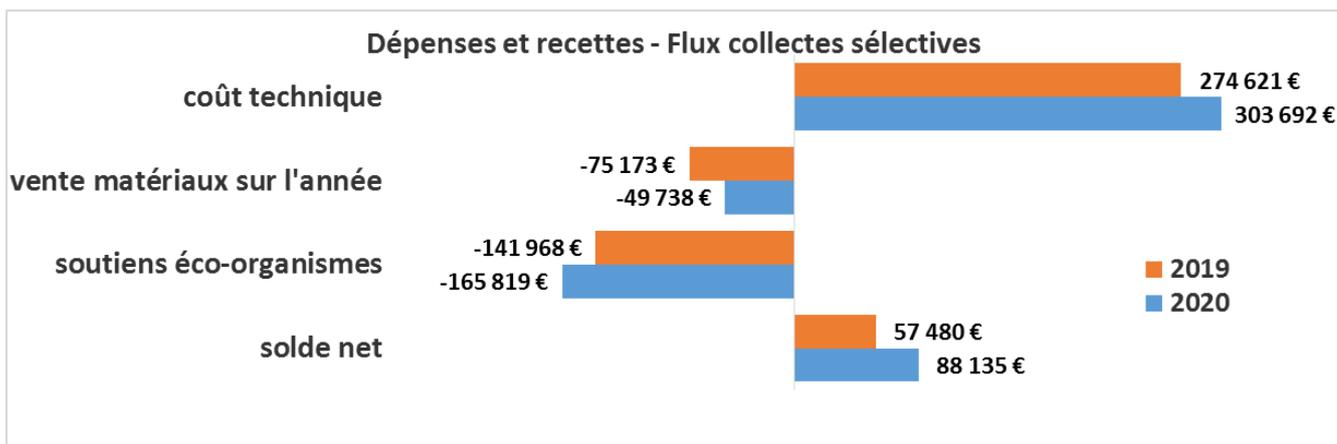


Figure 26 : Evolution 2019/2020 des charges techniques et des recettes de collectes sélectives

Enfin, la communauté de communes verse une subvention à la Ligue contre le cancer au titre de la collecte sélective du verre, d'une valeur de 3 € par tonne de verre collectée. Pour l'année 2020, le montant s'élèvera à 2315,80 € (paiement en 2021).

### 3) DECHETERIE (COLLECTE ET TRAITEMENT)

Les coûts de collecte et de traitement des flux de déchèterie sont en légère baisse (-0,5%), après deux années consécutives de hausse significative (+14,6% entre 2017 et 2018, +12,4% entre 2018 et 2019). Selon les étapes techniques, les évolutions divergent :

- les frais de gardiennage progressent de 14,1% : renforcement du gardiennage au 1<sup>er</sup> juillet 2019 (avenant), soit sur 6 mois en 2019 mais 12 mois en 2020, soit un surcout entre 2019 et 2020 de + 16 970,38 € TTC.
- Les frais de transfert et de traitement régressent sous l'effet de la baisse des tonnages (-11,9%) ; mais cette baisse est minorée par l'augmentation des tarifs en lien avec la révision annuelle des prix du marché (+1,6%)

Etape technique	Dépense 2020	Dépense 2019	Evolution 2018/2019
<b>Collecte (*)</b>	154 853,16 €	135 773,75 €	14,1%
<b>Transfert</b>	113 646,99 €	126 187,10 €	-9,9%
<b>Traitement</b>	373 643,47 €	383 620,66 €	-2,6%
<b>TOTAL € TTC</b>	<b>642 143,62 €</b>	<b>645 581,51 €</b>	-0,5%

(\*) Frais de gardiennage uniquement, sans comptabilisation des frais liés à l'entretien de la voirie, à la vidéosurveillance ou aux équipements annexes (barrières, pont bascule).

**Après déduction des ventes de matériaux et des soutiens des éco-organismes** (en incluant les recettes issues des cartons de déchèterie), ainsi que la participation des usagers, **le coût technique net s'élève à 567 243 €.**

Recettes	Montant 2020	Montant 2019	Evolution 2018/2019
<b>Vente matériaux (sur l'année)</b>	20 485,99 €	32 771,80 €	-37,5%
<b>Soutiens éco-organismes</b>	53 128,08 €	48 608,78 €	9,3%
<b>Participation des usagers (sur l'année)</b>	1 286,13 €	1 843,13 €	-30,2%
<b>Total recettes</b>	<b>74 900,20 €</b>	<b>83 223,71 €</b>	-10,0%
<b>Coût aidé hors frais généraux</b>	<b>567 243,42 €</b>	<b>562 357,80 €</b>	0,9%

Ainsi, compte-tenu de la baisse des recettes spécifiques, notamment de la vente des matériaux, et malgré la contraction des dépenses, le coût net de gestion des déchets collectés en déchèterie progresse très légèrement (+0,9%). Pour rappel, la hausse précédente était bien plus marquée (+16,2% entre 2018 et 2019).

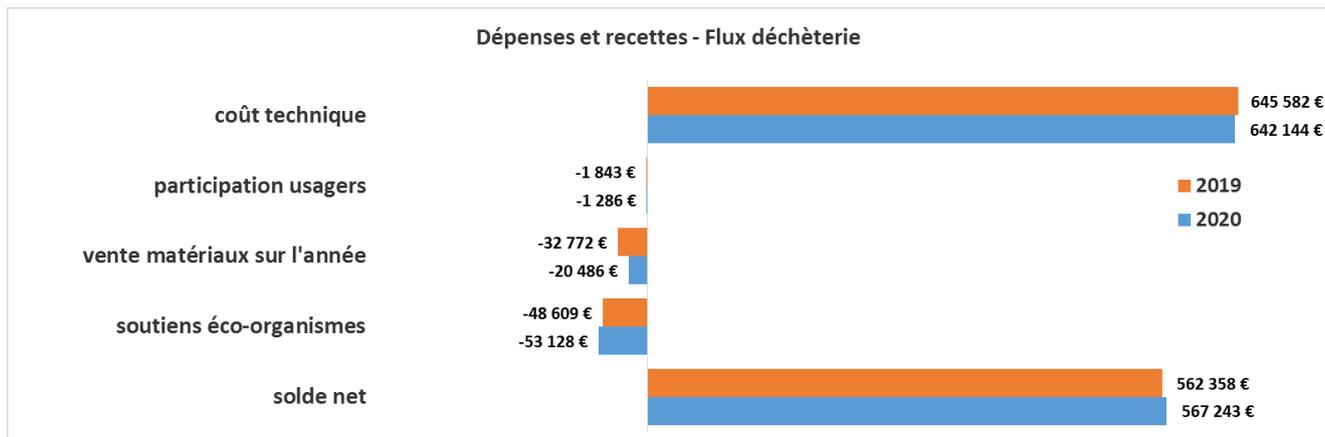


Figure 27 : Evolution du coût de gestion de la déchèterie intercommunale à Pélussin

#### 4) EVOLUTION INTERANNUELLE DU COUT GLOBAL

Globalement, le coût de **collecte et de traitement** des déchets ménagers et assimilés sur le Pilat Rhodanien est en hausse de 4,2% par rapport à l'année précédente. Pour la seconde année consécutive depuis la mise en place de la redevance, le coût global annuel dépasse la valeur 2012, dernière année avant la mise en place « à blanc » de la redevance incitative (+9,6% entre 2020 et 2012).

Les coûts présentés correspondent aux dépenses liées au marché global de gestion des déchets. Sont ainsi prises en compte les charges de collecte et de traitement (charges de précollecte non incluses) des différents flux de déchets (ordures ménagères résiduelles, collectes sélectives et déchèterie), desquelles sont déduites certaines recettes liées à la déchèterie (revente des ferrailles et batteries, et participation des usagers).

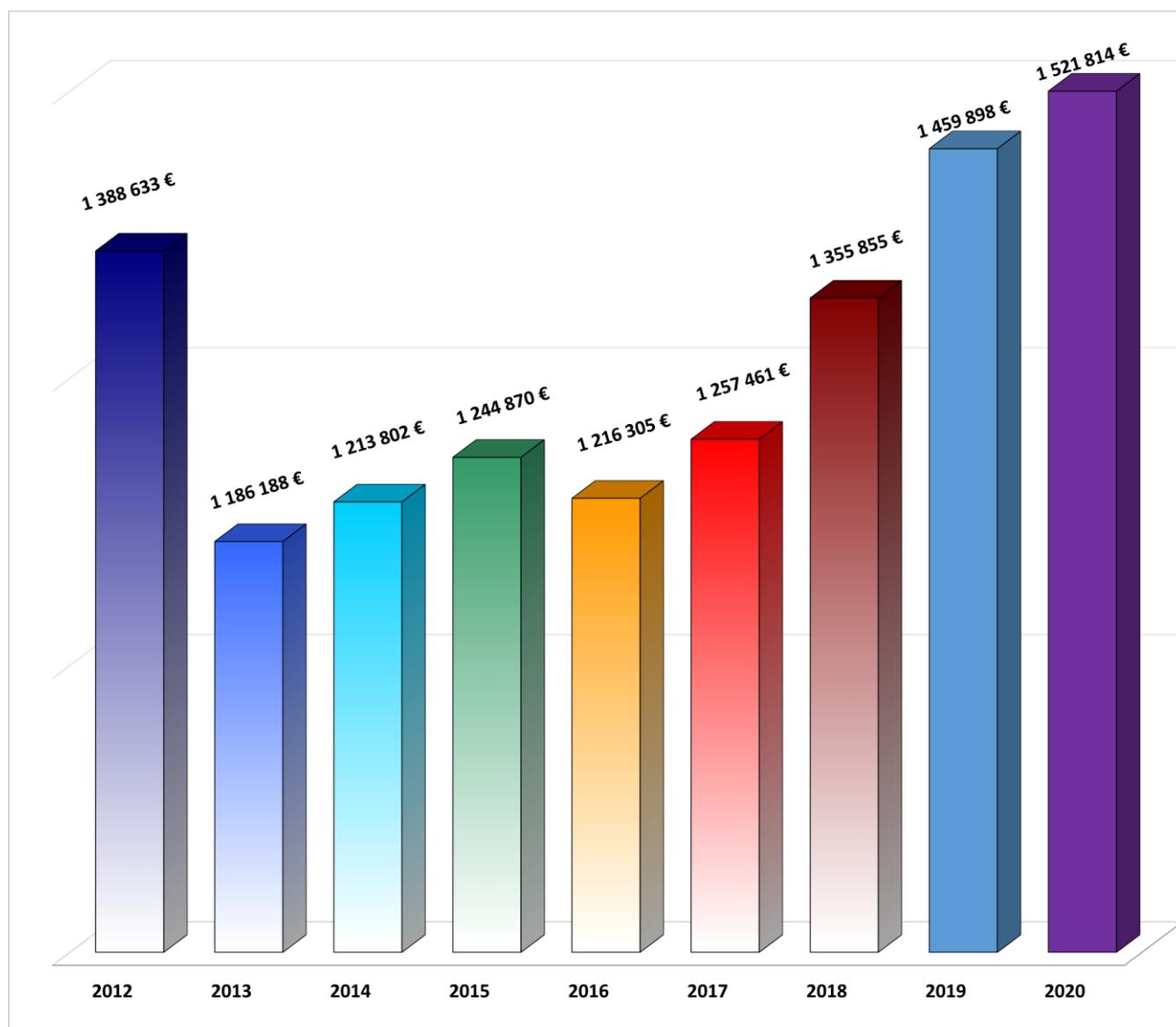


Figure 28 : Evolution du coût global de gestion des déchets

## I. AUTRES DEPENSES DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS (AU COMPTE ADMINISTRATIF)

Type de dépenses	Montant 2020	Montant 2019
<b>Communication <sup>1</sup></b>	<b>485,17 €</b>	<b>660 €</b>
<b>Redevance incitative</b>	<b>10 029,59 €</b>	<b>46 596,41 €</b>
- Maintenance et hébergement	3 481,20 €	3 481,20 €
- Frais TIPI	682,36 €	583,66 €
- Annulation de RI et abandon de créances	5 866,03 €	20 531,55 €
- Provision pour abandon de redevance	0 €	22 000 €
<b>Charges de personnel <sup>2</sup></b>	<b>123 893,23 €</b>	<b>137 745,97 €</b>
<b>Taxe foncière (déchèterie)</b>	<b>378 €</b>	<b>394 €</b>
<b>Participations <sup>3</sup></b>	<b>2 515,65 €</b>	<b>4 255,06 €</b>
- Remboursement Vienne Condrieu Agglomération (VCA)	0 €	1 739,41 €
- Cotisation SYDEMER	2 515,65 €	2 515,65 €
<b>Dépenses diverses</b>	<b>57 313,56 €</b>	<b>50 923,35 €</b>
- Entretien déchèterie (voirie, vidéosurveillance, pont bascule, petite fourniture, frais télécommunications panneau à message variable) et réparations (barrière...)	2 725,91 €	6 168 €
- Analyse broyat déchets verts	855,60 €	349,20 €
- Mise en place et suivi de la prise de RDV en déchèterie	799,36 €	/
- Mise en place / suivi filière co-compostage par chambre d'agriculture	3 393,31 €	3 393,31 €
- Prise en charge des dépôts sauvages	15 487,07 €	16 873,32 €
- Frais liés à la vidéoprotection des points tri	538,80 €	
- Frais de transport, voyages et déplacements	65,51 €	13,60 €
- Remboursement de frais au budget général	21 255,01 €	14 280,02 €
- Frais liés aux marchés publics (publicité pour consultation, abonnement indices...)	1 346,41	180 €
- Subvention Ligue contre le Cancer <sup>4</sup>	4 423,68 €	/
- Achat de composteurs	5 198,90 €	9 172,90 €
- Frais de justice	1 224 €	493,00 €

<sup>1</sup> En 2019, les frais de communication correspondent à deux panneaux d'information en déchèterie (sensibilisation au tri sur les flux déchets verts et flux gravats) ; en 2020, la dépense correspond également à des panneaux d'information en déchèterie (en lien avec la gestion de la crise sanitaire et un relatif aux déchets d'équipements électriques et électroniques)

<sup>2</sup> Remboursements déduits

<sup>3</sup> Contribution VCA non versée en 2020 (régul à venir)

<sup>4</sup> Paiement pour les tonnages 2018 et 2019 en 2020 – pas de cotisation versée en 2019

## J. ANALYSE BUDGETAIRE SELON LA METHODE « MATRICE DES COÛTS » DE L'ADEME

La restitution qui suit est construite selon les prescriptions du guide méthodologique « Analyser et valoriser les matrices des coûts », édition octobre 2011. Les matrices 2019 et 2020 (matrice 2020 disponible en annexe 11) ont été réalisées strictement selon la méthodologie ADEME (analyse sur les montants HT). Ce n'était pas le cas pour les données présentées dans les RPQS des années précédentes (matrice TTC), empêchant toute comparaison interannuelle.

### 1) COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT

COUT DU SERVICE PUBLIC ET NIVEAU DE FINANCEMENT EN 2020		
	€ arrondis	€/habitant
total des charges <b>TTC</b>	1 865 137 €	111,2 €
total des produits	388 612 €	23,2 €
coût à la charge de la collectivité	1 476 525 €	88,0 €
Contributions	1 388 844 €	82,8 €
Ecart entre coût et financement en €	87 681 €	5,2 €
Ecart entre coût et financement en %		-5,9%

Le coût total du service s'élève à 1 865 137 €, soit 111,20 € par habitant du territoire (105,0 € en 2019). Après déduction des produits spécifiques (vente de matériaux, soutiens des éco-organismes...), le reste à charge est de 1 476 525 €, soit 88 € par habitant (80,20 € en 2019). Afin de le financer, la contribution des usagers (redevance incitative principalement) s'est élevée en 2020 à 1 388 844 € soit 82,8 € (81,70 € en 2019). L'écart observé est donc de -5,9%, ce qui signifie que les contributions sont insuffisantes pour couvrir le reste à charge.

Ainsi, avec un niveau de financement de 94,1%, la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien se situe bien en deçà des niveaux régional (104 % en 2019) et national (105%). Ceci confirme que le niveau de la redevance incitative prélevée en 2020 était trop faible pour assurer l'équilibre financier, ce qui a été pris en compte avec l'évolution des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### 2) STRUCTURE DU COUT

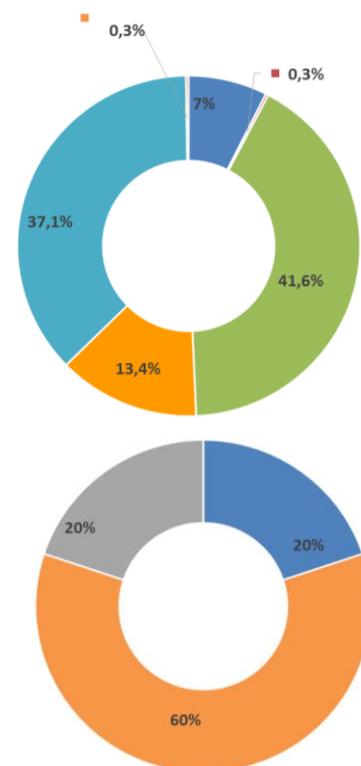
CHARGES 2020	€ HT arrondis	€/habitant	%
Ch. structure / communication	127 907 €	7,63 €	7%
Charges techniques	1 592 532 €	95,0 €	93%
Prévention	4 332 €	0,3 €	0,3%
Précollecte & collecte	715 874 €	42,7 €	41,6%
Transfert & transport	230 203 €	13,7 €	13,4%
Traitement (1)	637 700 €	38,0 €	37,1%
Autres charges (2)	4 424 €	0,3 €	0,3%
<b>total charges HT</b>	<b>1 720 439 €</b>	<b>102,6 €</b>	<b>100%</b>
<b>TVA acquittée</b>	<b>144 698 €</b>	<b>8,6 €</b>	

PRODUITS 2020	€ arrondis	€/habitant	%
Produits industriels (3)	77 345 €	4,6 €	20%
Soutiens	233 988 €	14,0 €	60%
Aides	77 280 €	4,6 €	20%
<b>Total produits</b>	<b>388 613 €</b>	<b>23,2 €</b>	<b>100%</b>

<b>Couverture des charges par les produits</b>	<b>21 %</b>
--	-------------



(1) Vente d'énergie déduite (méthode ADEME), (2) Subvention ligue contre le cancer ou Collecte Vienne Condrieu Agglomération le cas échéant, (3) Vente matériaux...

Les produits permettent de couvrir 21% des charges du service (contre 24% en 2019). Ce taux est très hétérogène selon les 3 grands flux de déchets. Les ordures ménagères ne sont couvertes qu'à 6%, contre 71% pour la collecte sélective :

COUVERTURE DES CHARGES PAR LES PRODUITS POUR LES PRINCIPAUX FLUX EN 2020			
FLUX de déchets	Charges (€ TTC arrondis)	Produits (€ arrondis)	Couverture
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	766 680 €	47 256 €	6%
TRI SELECTIF (3 flux)	374 296 €	263 920 €	71%
FLUX DECHETERIE	701 957 €	75 759 €	11%

### 3) HIERARCHISATION DES PRINCIPAUX POSTES DE CHARGES

HIERARCHISATION DES PRINCIPAUX POSTES DE CHARGES EN 2019		
Principaux postes de charges	Montant en € HT	% total des charges
Total charges transfert/transport et traitement déchèterie	442 336 €	26%
Total charges précollecte et collecte OMR	361 216 €	21%
Total charges transfert/transport et traitement OMR	291 473 €	17%
Total charges collecte déchèterie	150 582 €	9%
Total charges précollecte et collecte RSHV	143 057 €	8%
Part des 5 principaux postes de charges		81%

Les principales charges du service concernent le transfert et le traitement des déchets transitant en déchèterie, devant la précollecte et la collecte des ordures ménagères résiduelles, ces 2 postes représentant à eux deux 47% des charges.

### 4) COÛTS DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS

PART RELATIVE DU COÛT AIDE HT PAR FLUX DE DECHET			QUANTITES COLLECTEES	
Flux de déchets	coût aidé HT - € arrondi	en %	Tonnes 2020	en %
Omr	39,4 €	49,6%	2139	25,1%
Verre	1,0 €	1,2%	772	9,1%
RSHV	4,1 €	5,1%	784	9,2%
D. des déchèteries *	33,8 €	42,5%	4517	53,0%
D. des pros **	0,3 €	0,4%	165	1,9%
autres services ***	0,9 €	1,1%	141	1,7%
<b>Total</b>	<b>79,4 €</b>	<b>100%</b>	<b>8517</b>	<b>100,0%</b>

\* Hors gravats

\*\* apports directs sur plateforme DV

\*\*\* TLC & dépôts sauvages

Alors que les ordures ménagères pèsent près de 50% sur le coût aidé HT, elles représentent seulement 25% des tonnages collectés.

A l'inverse, le verre et les recyclables secs hors verre (RSHV), c'est à-dire les emballages et les papiers & cartonnets ; pèsent respectivement 1,2 % et 5,1 % sur le coût aidé, contre 9,1 % et 9,2 % sur les tonnages.

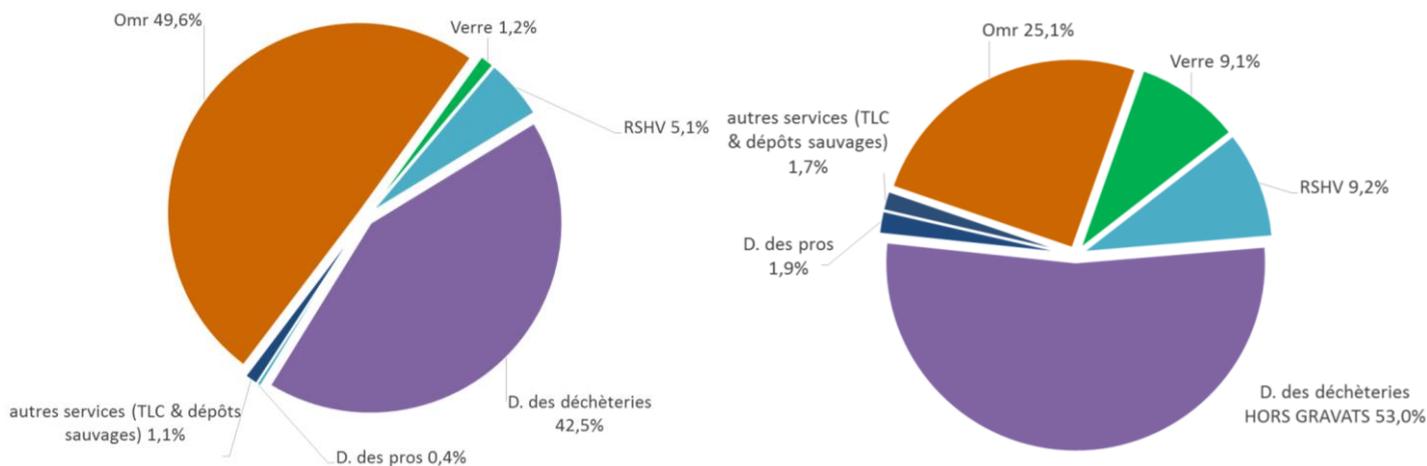


Figure 29 : Part relative de chaque flux sur le coût aidé (à gauche) et en tonnages (à droite) en 2020

QUANTITES COLLECTEES			Pop CCPR_2020		16771
Flux de déchets	T 2020	Part de chaque flux	ratio kg/an/hab	comparatif ratio régional 2019 *	écart CCPR /ratio référence
Omr	2139	25,1%	127,5	226	-44%
Verre	772	9,1%	92,8	86	8%
RSHV	784	9,2%			
D. des déchèteries HORS GRAVATS	4517	53,0%	269,3	181	49%
D. des déchèteries AVEC GRAVATS	5237		312,2	232	35%
D. des pros	165	1,9%	9,8		
autres services (TLC & dépôts sauvages)	141	1,7%	8,4		
<b>Total_HORS GRAVATS</b>	<b>8517</b>	<b>100,0%</b>	<b>507,9</b>	<b>492</b>	<b>3,2%</b>
<b>Total_AVEC GRAVATS</b>	<b>9237</b>		<b>550,8</b>	<b>543</b>	<b>1,4%</b>

\* toutes typologies confondues

Le ratio d'ordures ménagères sur notre territoire est faible, en raison notamment de la mise en place de la Redevance Incitative. L'écart au référentiel régional 2019 est de - 44%. A l'inverse, le ratio des déchets de déchèterie (hors gravats) est très élevé et en l'occurrence 49% plus fort que le référentiel, or le ratio 2020 est en baisse marquée en raison de la crise sanitaire, comparativement au référentiel qui porte lui sur une année sans épidémie (2019).

Au global, les déchets ménagers et assimilés collectés sur le Pilat Rhodanien atteignent 551 kg/an/habitant (gravats en déchèterie inclus), contre 543 kg au référentiel régional, soit un écart de 1,4% (écart sous-évalué en raison des années différentes CCPR 2020 vs Région 2019).

Ces ratios de collecte marqués (faible sur les OMR et fort sur les flux déchèterie) ont une incidence sur les coûts de gestion des déchets par flux, comme présenté dans les pages suivantes.

Les graphiques suivants représentent pour chaque flux de déchets leur coût à la tonne ou à l'habitant.

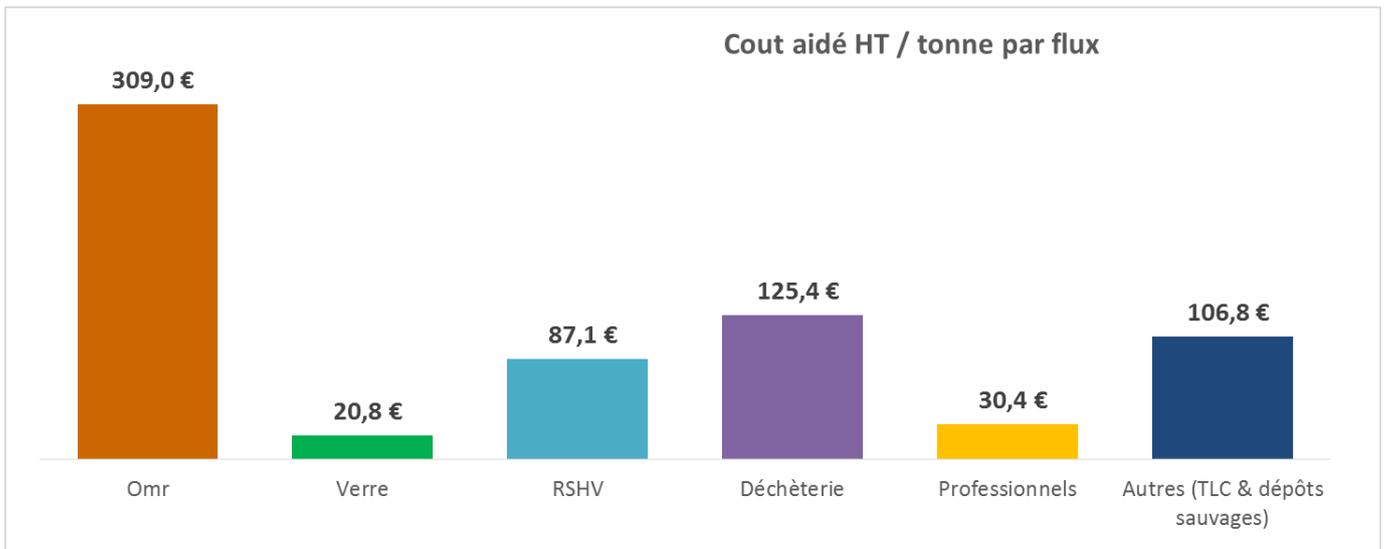


Figure 30 : Coût aidé HT par tonne par flux de déchets

Les ordures ménagères présentent le coût à la tonne et à l'habitant le plus fort. Les déchets de déchèterie ont un coût à la tonne moindre, mais compte-tenu des tonnages importants collectés, leur coût à l'habitant est presque équivalent à celui des OMR. A l'inverse, les autres flux (textiles liges et chaussures d'une part et dépôts sauvages d'autres part) ont un coût à la tonne assez élevé, mais les tonnages relatifs étant faibles, ils impactent finalement peu le coût du service ramené à l'habitant.

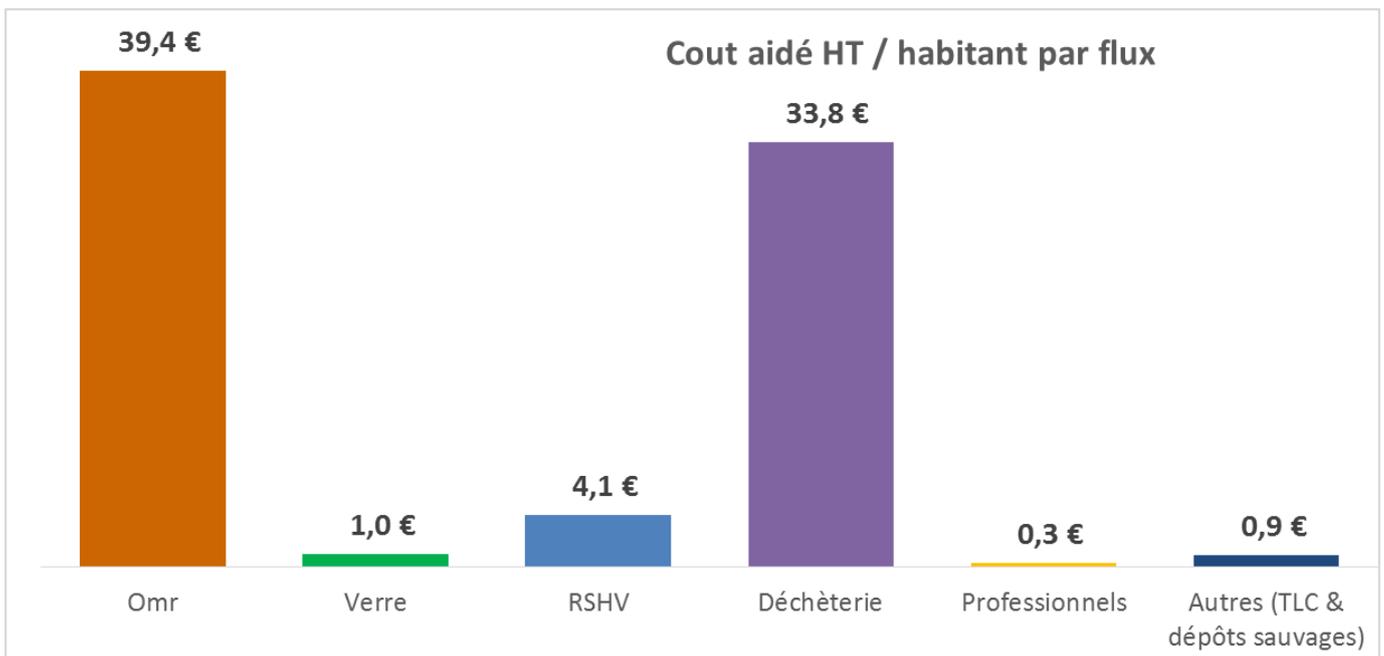


Figure 31 : Coût aidé HT par habitant par flux de déchets

## 5) POSITIONNEMENT DES COÛTS DE LA COLLECTIVITE AU NIVEAU REGIONAL

D'un point de vue global, le coût du service (€ aidé HT par habitant) est maîtrisé avec 79,4 €, comparativement à la médiane régionale (92 €).

POSITIONNEMENT DU COÛT ET DES QUANTITES COLLECTEES PAR HABITANT TOUS FLUX		
<i>Tous flux</i>	<i>coût aidé HT en €/hab</i>	<i>Qté collectées en kg/hab</i>
CC du Pilat Rhodanien (2020) – (tonnes avec gravats)	79,4 €	550,8
Données régionales milieu Mixte -rural (2019) MEDIANE et FOURCHETTE 50% / 80% des collectivités	92 €	523
	50% CL [76 - 104 €] 80% CL [70-116 €]	50% des collectivités entre 490 kg et 593 kg
Ecart / coût moyen du référentiel ou ratio moyen	-14%	5%

En analysant par flux de déchets, les principaux enseignements sont les suivants :

- Le coût des ordures ménagères est faible (-20% par rapport au référentiel), grâce au ratio de collecte faible (-37%) ; par contre le coût à la tonne est plus élevé que le référentiel, pour la même raison ;
- Le coût du verre est faible à l'habitant (-32%), malgré un ratio élevé (+35%). La proximité du site de traitement favorise sans doute cela.
- Le coût des recyclables secs (emballages, papiers et cartonnettes) est également faible comparativement au référentiel régional (-26%) ; le mode de collecte en apport volontaire influence positivement les coûts de ce flux.
- Enfin, les coûts liés à la déchèterie sont par contre plus élevés qu'en région, aussi bien à l'habitant (+10%), qu'à la tonne (+6%). Les ratios de collecte élevés (+11%) expliquent cela

POSITIONNEMENT DU COÛT AIDE HT PAR HABITANT POUR CHACUN DES PRINCIPAUX FLUX				
<i>coût aidé HT en €/hab</i>	<i>OMR</i>	<i>VERRE</i>	<i>RSHV</i>	<i>déchets des déchèteries</i>
CC du Pilat Rhodanien	39,4 €	1,0 €	4,1 €	33,8 €
Données régionales - milieu Mixte -rural, 2019 MEDIANE et FOURCHETTE 50% / 80% des collectivités	49 €	1,4 €	5,5 €	31 €
	[42-60 €] / [38-68 €]	[0,9-2,0 €] / [0,4-2,4 €]	[3,7 - 8,9 €] / [1,7-15,1 €]	[26-35 €] / [17-32 €]
Ecart / coût moyen du référentiel	-20%	-32%	-26%	10%

COMPARAISON DES QUANTITES COLLECTEES AU NIVEAU NATIONAL / SUR LA CCPR				
<i>quantités collectées en kg/habitant</i>	<i>OMR</i>	<i>VERRE</i>	<i>RSHV</i>	<i>déchets déchèteries</i>
CC du Pilat Rhodanien	127,5	46,0	46,8	269,3
Données régionales - milieu Mixte -rural, 2019 MEDIANE et FOURCHETTE 50% des collectivités	201	34	47	242
	[172 - 227 kg]	[32 - 40 kg]	[39 - 51 kg]	[187 - 311 kg]
Ecart / ratio moyen du référentiel	-37%	35%	0%	11%

POSITIONNEMENT DU COÛT AIDE HT PAR TONNE POUR CHACUN DES FLUX				
<i>coût aidé HT en €/T</i>	<i>OMR</i>	<i>VERRE</i>	<i>RSHV</i>	<i>déchets déchèteries</i>
CC du Pilat Rhodanien	309,0 €	20,8 €	87,1 €	125,4 €
Données régionales - milieu Mixte -rural, 2019 MEDIANE et FOURCHETTE 50% / 80% des collectivités	256 €	38 €	122 €	118 €
	[242-300 €] / [218-347 €]	[23-51 €] / [10-72 €]	[72-187 €] / [46-265 €]	[105-144 €] / [79-169 €]
Ecart / coût moyen du référentiel	21%	-45%	-29%	6%

Concernant le **flux déchèterie**, le graphique suivant montre l'impact du ratio de déchets collectés sur le coût aidé HT à l'habitant.

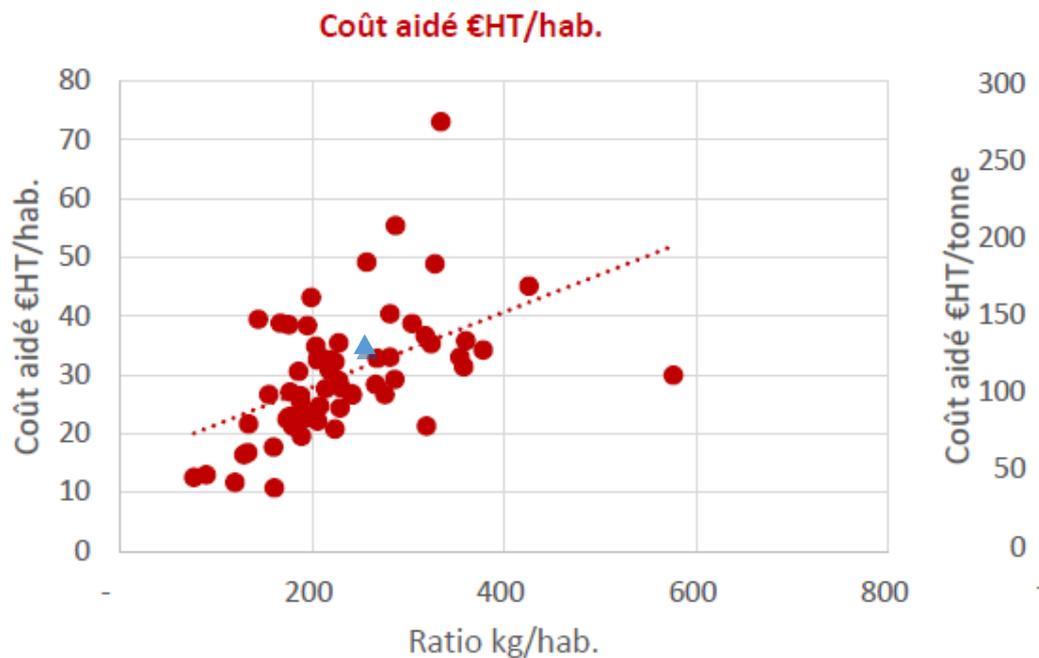


Figure 32 : Représentation du coût par habitant du flux déchèterie en fonction du ratio collecté – milieu mixte à dominante rurale

Données issues du référentiel Auvergne Rhône-Alpes des coûts 2019 de la gestion des déchets

▲ Situation de la CCPR

Compte-tenu du ratio de collecte observé sur notre territoire (269 kg/an/hab), le coût de la déchèterie reste raisonnable.

## ACTIONS DE COMMUNICATION

- Réalisation de plusieurs communications spécifiques sur le site internet de la CCPR (actualités) et sur la page Facebook : comment gérer ses déchets verts pendant le confinement (déchèterie fermée), bien gérer ses mouchoirs usagers, interdiction de brûlage des déchets verts, gestion des piles et batteries...et information sur la prise de rendez-vous en déchèterie !



- Articles spécifiques dans le magazine de la CCPR (n°9 de janvier 2020) – 2 pages :
  - Les tarifs 2020 de la Redevance Incitative (RI), que finance ma facture, et comment limiter ma facture
  - Information sur la nouvelle campagne d'acquisition de composteurs
  - Les règles d'or de la présentation de mon bac à la collecte des ordures ménagères
  - La lutte contre les dépôts sauvages

### BRÛLER SES DÉCHETS VERTS À L'AIR LIBRE, C'EST INTERDIT !

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**En France, la mauvaise qualité de l'air...**

- cause **48 000 décès** prématurés par an soit 5 % des décès par an ;
- réduit de **9 mois** en moyenne l'espérance de vie ;
- est à l'origine de **maladies** ou d'insuffisances respiratoires.

→ Les proportions sont du même ordre en Auvergne-Rhône-Alpes.

**et l'entretien du jardin pour un particulier :**

génère des **déchets verts** que l'on estime en moyenne à **160 kilos** par personne et par an.

Pour s'en débarrasser, **9 %** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'**un million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre.

**En matière d'émissions de particules fines :**

 <p>14 000 km parcourus par une voiture essence récente</p>	 <p><b>50 kg</b> de végétaux brûlés à l'air libre, l'équivalent de <b>5 sacs de 60 L de déchets verts</b></p>	 <p>3 semaines de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois performante</p>
 <p>13 000 km parcourus par une voiture essence ancienne</p>		 <p>3 jours de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois peu performante type foyer ouvert</p>
 <p>13 000 km parcourus par une voiture diesel récente</p>		
 <p>1 800 km parcourus par une voiture diesel ancienne</p>		

Certaines personnes continuent à brûler leurs déchets verts à l'air libre, et pourtant cela est strictement prohibé pour les particuliers. Cette interdiction figure dans le règlement sanitaire départemental de la Loire (article 84).

Les déchets concernés sont notamment les feuilles mortes, les tontes de gazons, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, les déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus des parcs et jardins des particuliers.

Le brûlage des déchets verts nuit à l'environnement et à la santé, il peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée et peut être la cause de la propagation d'incendie.

Cette pratique est passible d'une contravention de classe 3, soit jusqu'à 450 € d'amende.

Dans le cas de certaines professions (agriculteurs, forestiers) la pratique peut être autorisée, mais selon un cadre réglementaire précis.

Alors pensez aux solutions alternatives ! Compostage \*, paillage, tonte mulching... ou apportez les en déchèterie !

Directeur de la publication : François Hovet  
 Directeur régional de l'Environnement, de l'Urbanisme et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes (DREA)  
 \*Adapté pour la DREAL d'après l'ouvrage de T. de la Courrière (juin 2017) par le service prévention des risques incendie et de l'énergie  
 édition de novembre 2017 par la Mission Communication, imprimé par Aurore Impression (05300) en 1 000 exemplaires.  
 04703 Lyon cedex 06 - Tél. : 04 20 28 60 80

\* Des composteurs bois (300L et 600L) à prix préférentiels sont disponibles à la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien.

Contactez-nous au 04 74 87 53 75 ou au 04 74 87 94 10 pour plus d'informations.

Pour plus d'informations, consultez les sites et plaquettes suivantes :

<http://www.loire.gouv.fr/la-reglementation-du-brulage-des-vegetaux-r1684.html>

<https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/article/le-brulage-des-dechets-verts>

## ACTIONS DE PREVENTION

- Distribution de stop-pub
- Poursuite de l'opération Composteurs : composteurs bois 300L et 600L, vente aux prix respectifs de 31 € et 40,50 €

Type composteur	Commande				Déstockage (ventes)			
	2018	2019	2020	Tot 2018/2020	2018	2019	2020	Tot 2018/2020
<b>Bois 300L</b>	40	84	27	151	4	64	51	119
<b>Bois 600L</b>	10	60	54	124	10	31	44	85
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>144</b>	<b>81</b>	<b>275</b>	<b>14</b>	<b>95</b>	<b>95</b>	<b>204</b>

*Bilan financier 2020 pour les composteurs (données inscrites au CA) :*

Dépenses (commandes)	Recettes (ventes)	Dépense nette
5198,90 €	3449,50 €	1749,40 €

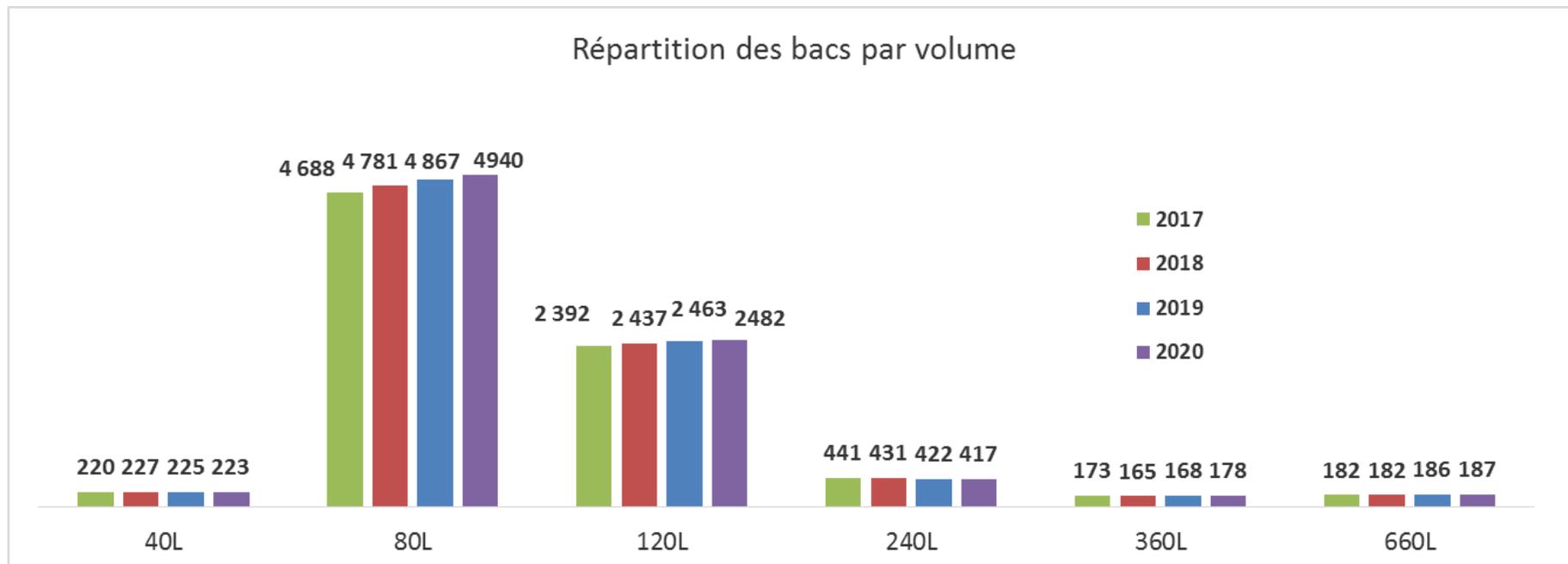
## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Etudes préalables et projet relatif à la réhabilitation de la déchèterie par le bureau d'études EODD
- Renouvellement du marché de prestation pour la fourniture et la maintenance des bacs d'ordures ménagères résiduelles
- 25 colonnes de tri ont fait l'objet d'un renouvellement en 2020, en remplacement de colonnes usagées ou endommagées, soit 13% du parc
- Suppression du point tri de La Petite Gorge (Chavanay) et déplacement des colonnes sur le parking de la Tour (doublement du point)
- Installation d'une 4<sup>ème</sup> caméra de vidéosurveillance sur un point tri du territoire afin de lutter contre les dépôts sauvages en pied de colonnes
- Adaptations des conditions d'accueil en déchèterie en raison de la crise sanitaire :
  - RDV obligatoires du 5 mai au 11 juin tous les jours de la semaine
  - RDV obligatoires entre le 12 juin et le 22 novembre les vendredis, samedis et dimanches, et accès libres en début de semaine (lundi au jeudi)
  - Suite au basculement en horaires d'hiver, RDV à 100% (tous les jours de la semaine) ré-institués à compter du 23 novembre jusqu'à nouvel ordre.

## ANNEXES

- Annexe 1 Présentation du parc de bacs à ordures ménagères résiduelles par volume de bacs
- Annexe 2 Liste des points tri du territoire du Pilat Rhodanien
- Annexe 3 Collecte du verre (détail des tonnages par commune et évolution interannuelle)
- Annexe 4 Coûts de prestation de fourniture et de maintenance du parc de bacs OMr
- Annexe 5 Bilan technique de la prestation de fourniture et de maintenance du parc de bacs OMr
- Annexe 6 Données relatives à la déchèterie
  - 6a Données de fréquentation (par semaine et par jour en 2020)
  - 6b Incidence des prises de RDV sur les fréquentations
  - 6c Rappel des conditions d'accès en 2020
  - 6d Taux d'occupation des créneaux pour les jours sur RDV
  - 6e Représentation des entrées en déchèterie ventilées par catégorie d'usagers puis par commune
- Annexe 7 Répartition des levées de bacs OMR en 2020 (par commune et type de redevable)
- Annexe 8 Fréquence de collecte des colonnes de tri sélectif
- Annexe 9 Détail des déchets dangereux collectés en déchèterie
- Annexe 10 Evolution des cours de reprise des matériaux de collecte sélective et du carton de déchèterie – moyennes annuelles 2016/2020
- Annexe 11 Matrices des coûts du service en 2020 en € HT, € HT/habitant et €HT/tonne

## Annexe 1 – Présentation du parc de bacs à ordures ménagères résiduelles par volume de bacs



## Annexe 2 – Liste des points tri du territoire du Pilat Rhodanien

COMMUNE	EMPLACEMENT	COMMUNE	EMPLACEMENT	
BESSEY	Gencenas	PELUSSIN (suite)	La Chaize	
	Salle des Fêtes		La Vialle	
CHAVANAY	La Côte		L'eau qui bruit	
	La Petite Gorge <sup>1</sup>		L'Ollagnière	
	La Ribaudy		Place AFN	
	Parking de la Gare (Luzin) <sup>+</sup>		Place du 8 mai	
	Parking de la Tour		Rue Benay	
	Parking du cimetière		Rue de la Maladière	
	Richagnieux		Virieu (place Abbé Vincent)	
	RN 86 - Verlieu		Le Briat	
	Salle des Fêtes	Pont Jacquet		
	ZA Verlieu	Salle des Fêtes		
CHUYER	Pont Nové	SAINT- APPOLINARD	Choron (usine Justin Bridou)	
	Terrain Multisports		Route de St-Julien M.M.	
LA CHAPELLE VILLARS	Les Grandes Bruyères	ST-MICHEL-SUR- RHONE	Domaine Villars*	
	Salle des Fêtes		Les Bretteaux	
LUPE	Parking du Cimetière		Parking du Cimetière	
	Parking Grenier (stade)		Saint Abdon	
MACLAS	Résidence du Lac	ST-PIERRE-DE- BOEUF	Base de loisirs	
	Route de Lupé		Camping	
	Route de Péluassin (s. fêtes)		Espace Eaux Vives	
	MALLEVAL		Chazeau	Hameau de Chézenas
Jeu de Boules <sup>+</sup>			Hôpital local*	
PELUSSIN	Camping Belle Epoque		VERANNE	Quartier de la Gare
	Cimetière des Croix			Salle des fêtes des Gravieres
	Cimetière Notre-Dame			Parking du cimetière
	Collège Gaston Baty*		Route de Maclas	
	Collège St Jean*		VERIN	Entrée du Bourg
	Déchetterie	Hameau du Chatelard		
	Hôpital local*	Parking du Stade		

(\*) Points tri non accessibles au grand public, réservé à la structure (gros producteur)

(+) Point équipé d'une colonne verre uniquement

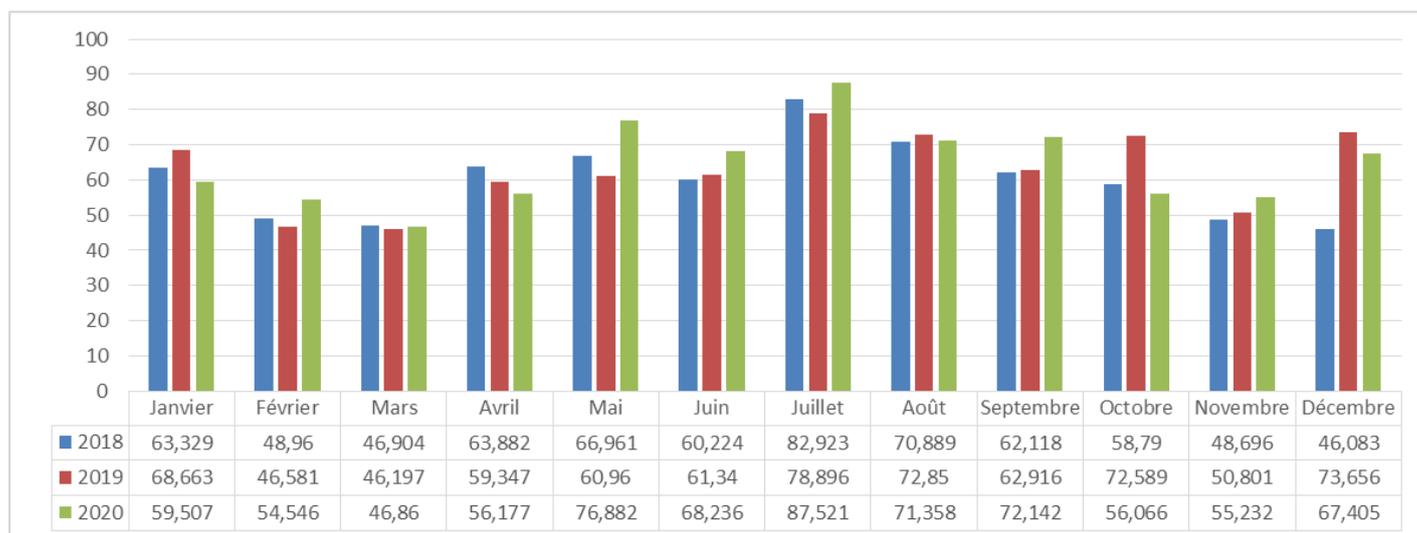
<sup>1</sup> Point tri supprimé en janvier 2020 (colonnes transférées sur un autre point tri de la commune > doublement au Parking de la Tour)

### Annexe 3 – Collecte du verre (données détaillées)

#### Ventilation des tonnages annuels de VERRE par commune (données Rapport prestataire Guérin)

Communes	Conteneurs	Tonnage
BESSEY	2	21,997
CHAVANAY	12	146,19
CHUYER	2	42,132
LA CHAPELLE VILLARS	2	17,496
LUPE	1	16,833
MACLAS	7	100,75
MALLEVAL	2	11,88
PELUSSIN	13	192,339
ROISEY	3	41,048
ST APPOLINARD	1	15,093
ST MICHEL SUR RHONE	4	36,723
ST PIERRE DE BOEUF	8	74,406
VERANNE	2	30,559
VERIN	3	24,486
<b>Total général</b>	<b>62</b>	<b>771,932</b>

#### Ventilation des tonnages annuels de VERRE par mois (données Rapport prestataire Guérin) et comparaison (n-1)



**Annexe 4 – Détail des montants facturés (TTC) pour la prestation de fourniture et de maintenance des bacs à ordures ménagères en 2020 & et évolution interannuelle (graphique ci-dessous)**

Mois	BACS	pièces détachées	maintenance	Total général
janv-20	822,70 €	21,79 €	1 071,49 €	<b>1 915,98 €</b>
févr-20	659,42 €	61,22 €	1 251,03 €	<b>1 971,68 €</b>
mars-20	680,48 €	177,44 €	1 793,14 €	<b>2 651,07 €</b>
avr-20	187,80 €	39,43 €	875,72 €	<b>1 102,95 €</b>
mai-20	336,16 €	- €	291,91 €	<b>628,06 €</b>
juin-20	244,79 €	0,13 €	375,31 €	<b>620,23 €</b>
juil-20	1 049,53 €	133,55 €	1 918,25 €	<b>3 101,33 €</b>
août-20	1 477,34 €	26,89 €	2 028,72 €	<b>3 532,96 €</b>
sept-20	566,99 €	58,57 €	1 073,60 €	<b>1 699,16 €</b>
oct-20	753,00 €	48,83 €	1 487,38 €	<b>2 289,20 €</b>
nov-20	1 113,49 €	68,23 €	1 817,90 €	<b>2 999,63 €</b>
déc-20	3 664,73 €	- €	404,59 €	<b>3 664,73 €</b>
<b>Total général</b>	<b>11 556,43 €</b>	<b>636,10 €</b>	<b>14 389,03 €</b>	<b>26 581,56 €</b>
<b>Rappel 2019</b>	<b>10 928,20 €</b>	<b>881,48 €</b>	<b>18 057,34 €</b>	<b>29 867,02 €</b>
<b>Evolution 2019/2020</b>	<b>+ 5,7%</b>	<b>-27,8%</b>	<b>-20,3%</b>	<b>-11,0%</b>

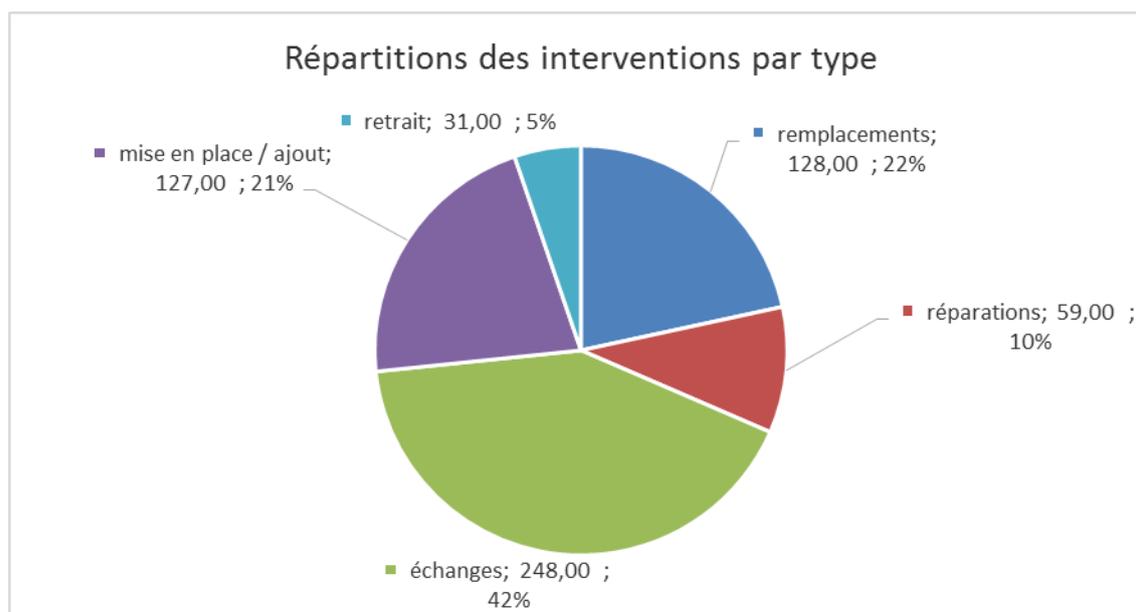


\* En décembre 2020, la prestation de gestion des bacs a été transférée de SULO (ex Plastic Omnium) à ESE (ex CITEC), suite au renouvellement du marché. Les valeurs indiquées pour 2020 sont celles du marché de SULO, auxquelles ont été ajoutés la maintenance effectuée par ESE fin décembre (frais de maintenance exclusivement, car bacs et PD sur stock constitué auprès de SULO en novembre).

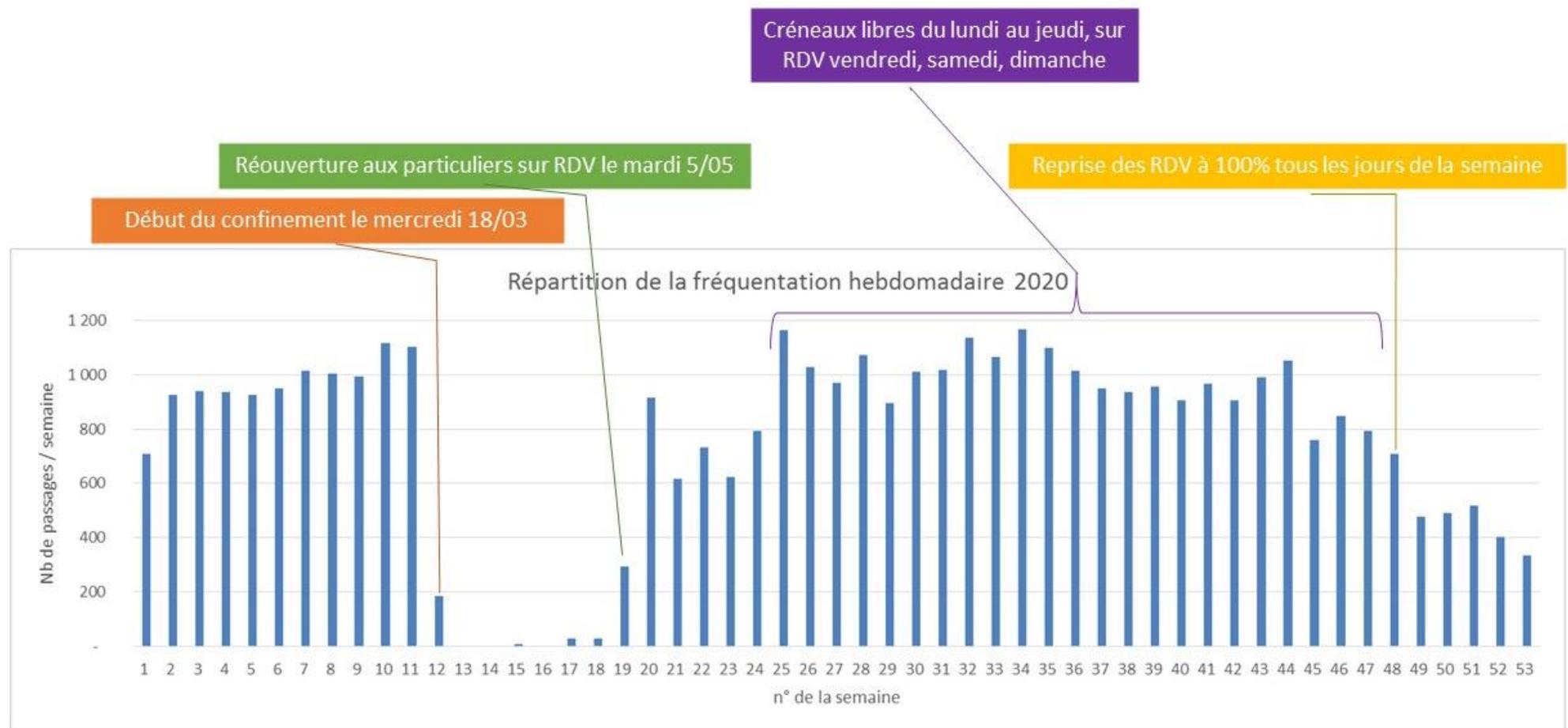
## Annexe 5 – Bilan technique prestation de fourniture et de maintenance des bacs à ordures ménagères en 2020 et comparatif avec 2018 et 2019

Attention, données de SULO uniquement (il manque 13 interventions effectuées par ESE fin décembre 2020)

	2020	2019	2018
	% du parc	en nb de bacs	
intervention de maintenance curative (remplacement, réparation)	2%	187	188
ajustement du parc (mouvement)	5%	406	453
suivi du parc (taux d'inspection)	8%	707	740
délais moyens d'intervention (jours ouvrés)	5,8	8,1	6,9
<b>↻ 593 interventions en 2020</b>		<b>715</b>	<b>641</b>
remplacements	128	128	104
réparations	59	79	84
échanges	248	257	111
mise en place / ajout	127	179	235
retrait	31	72	107



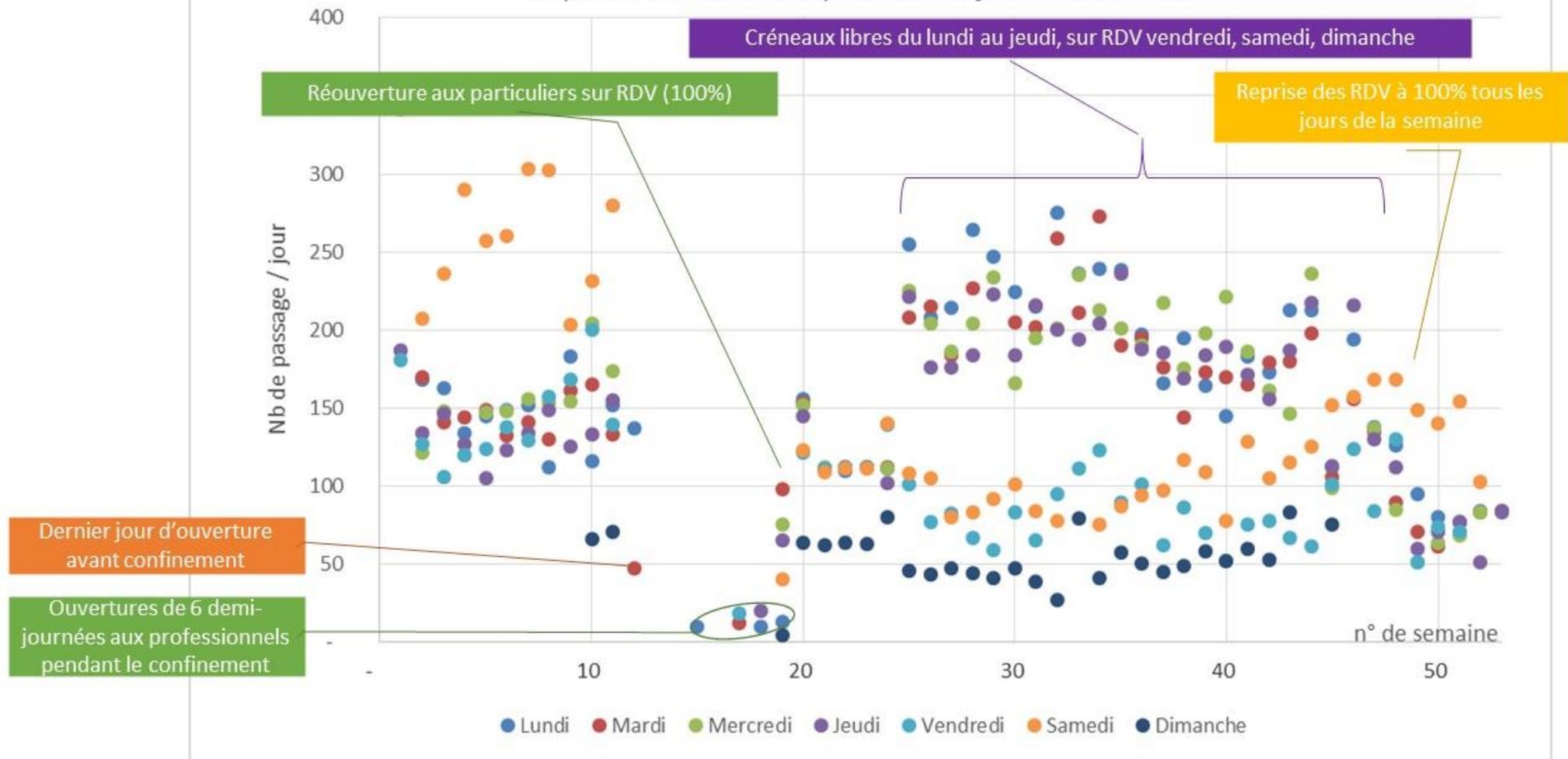
6a - Données de fréquentation (représentation de la fréquentation par semaine (ci-dessous) et par jour (page suivante) en 2020



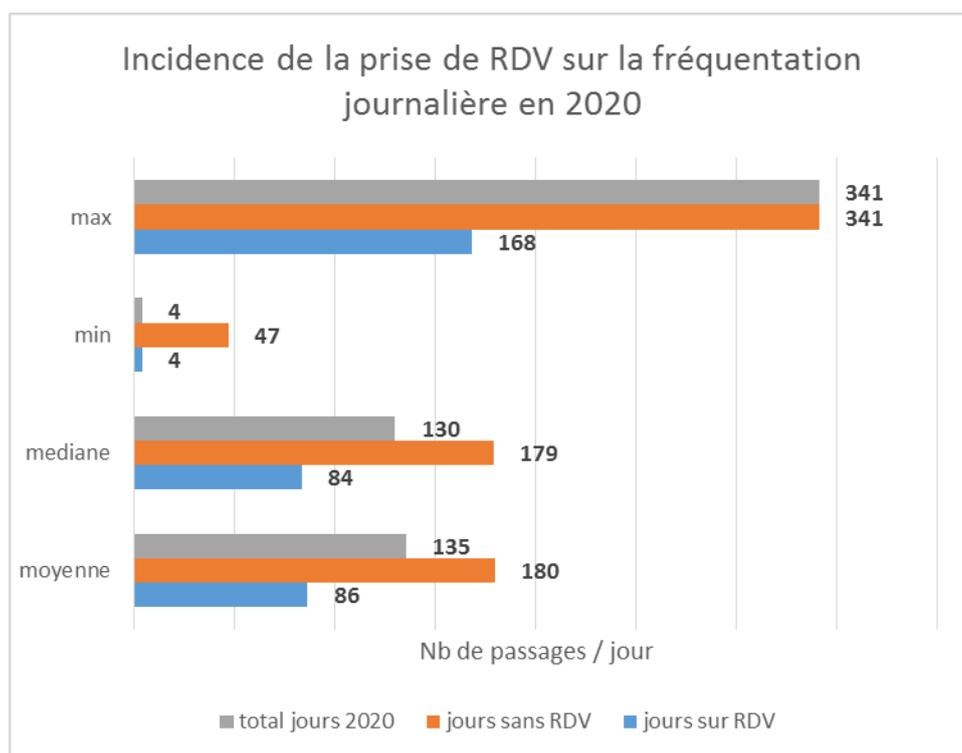
*Semaines 1 et 53 incomplètes (en 2019 et 2021)*

*6 demi-journées d'ouvertures aux professionnels (semaines 15, 17, 18 et 19)*

## Répartition de la fréquentation journalière 2020



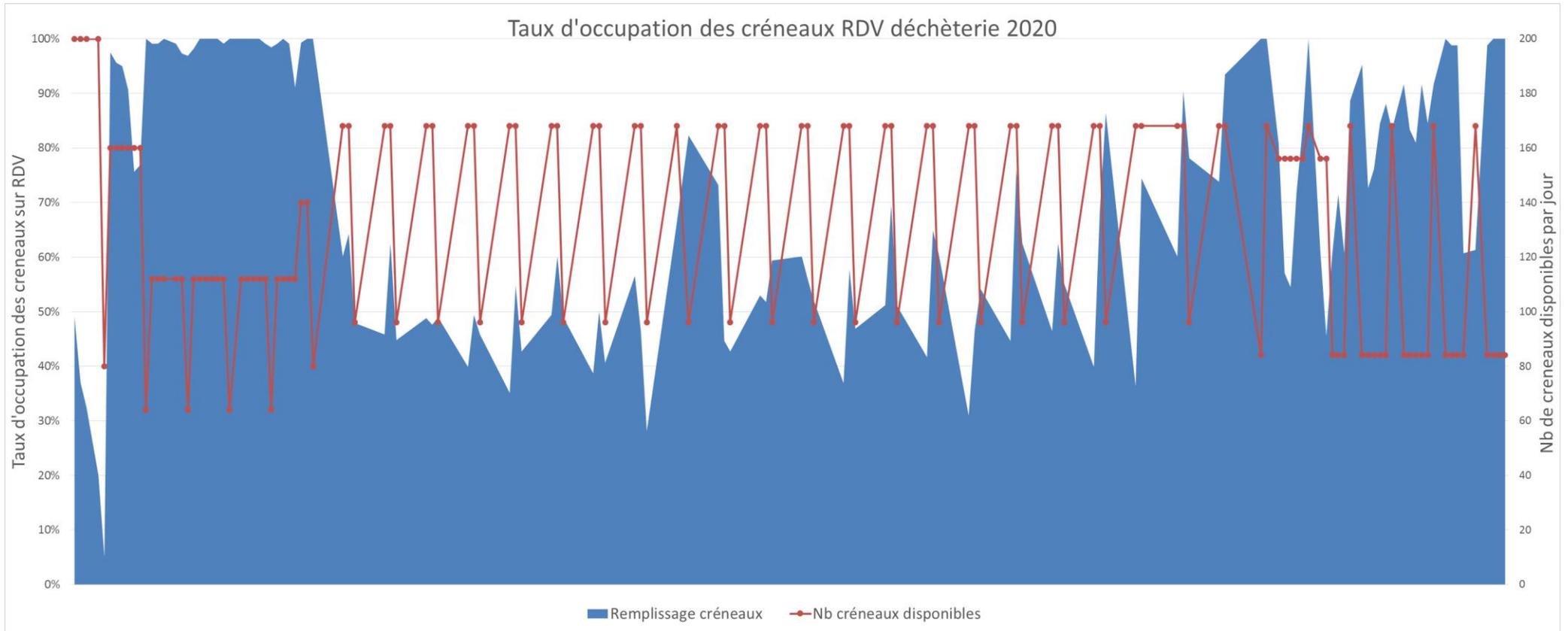
## 6b – Incidence des prises de RDV sur les fréquentations (moyenne, médiane, min/max)



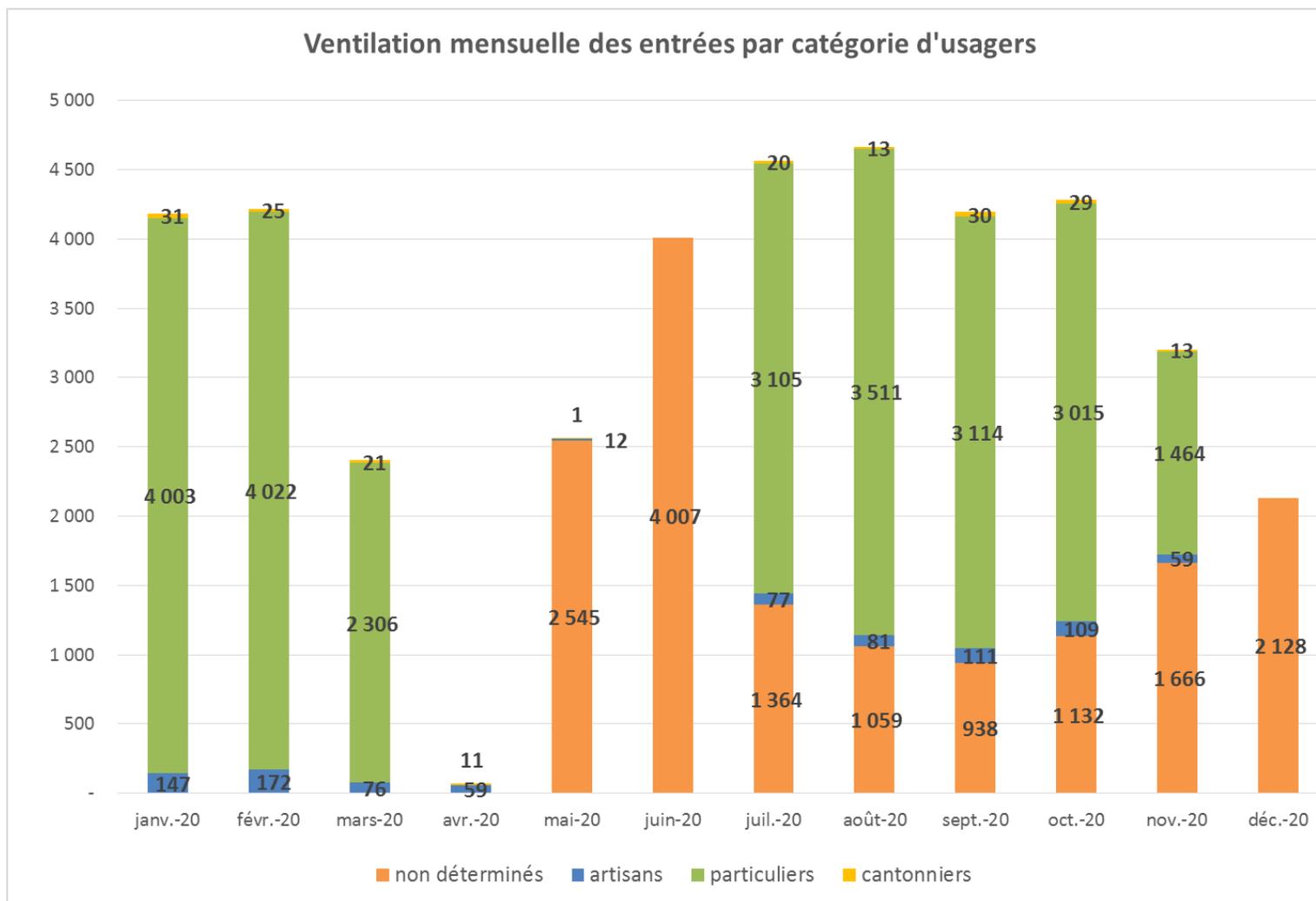
## 6c – Rappel des conditions d'accès en 2020

Période	Accès	Nb autorisé de passage/jour sur RDV
Du 1 <sup>er</sup> janvier au 17 mars	Libre	Sans objet
Du 18 mars au 4 mai	Site fermé – à l'exception de 6 demi-journées réservées aux professionnels (sur RDV)	
Du 5 mai au 10 mai Journée continue et ouverture anticipée d'une heure	Sur RDV pour déchets verts uniquement 5 usagers par créneau de 15'	200 mardi à samedi, 80 le dimanche
Du 11 mai au 17 mai Journée continue et ouverture anticipée d'une heure	Sur RDV 4 usagers par créneau de 15'	160 lundi à samedi, 64 le dimanche
Du 18 mai au 11 juin Retour horaires habituels		112 lundi à samedi, 64 le dimanche
Du 12 juin au 14 juin	Sur RDV les vendredis samedis dimanche uniquement, 5 usagers par créneau de 15'	140 vendredi et samedi, 80 le dimanche
Du 19 juin au 14 novembre	Sur RDV les vendredis samedis dimanche uniquement, 6 usagers par créneau de 15'	168 vendredi et samedi, 96 le dimanche
Du 15 novembre au 22 novembre	Sur RDV les vendredis et samedis (dimanche fermé), 6 usagers par créneau de 15'	84 le vendredi, 168 le samedi
Du 23 novembre au 1 <sup>er</sup> décembre (ouverture exceptionnelle le matin)	Sur RDV tous les jours, fermé le dimanche 6 usagers par créneau de 15'	156 lundi à vendredi 168 le samedi
Du 2 décembre à la fin de l'année...		84 lundi à vendredi 168 le samedi

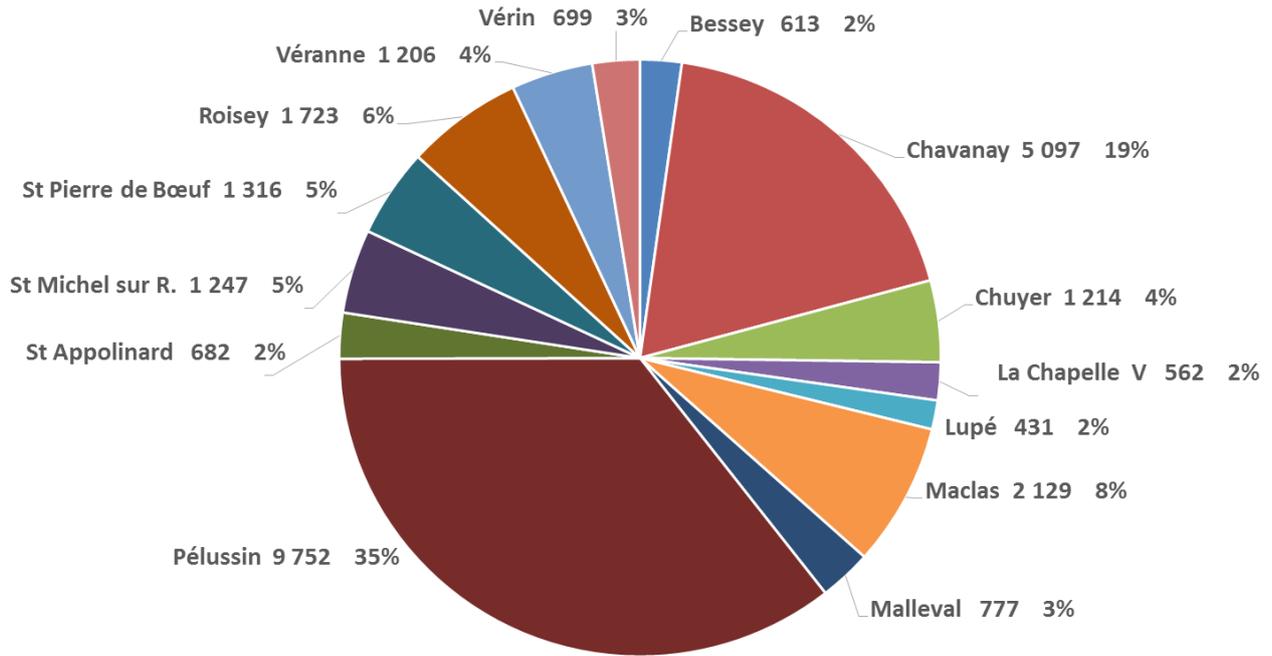
## 6d – Taux d'occupation des créneaux pour les jours sur RDV



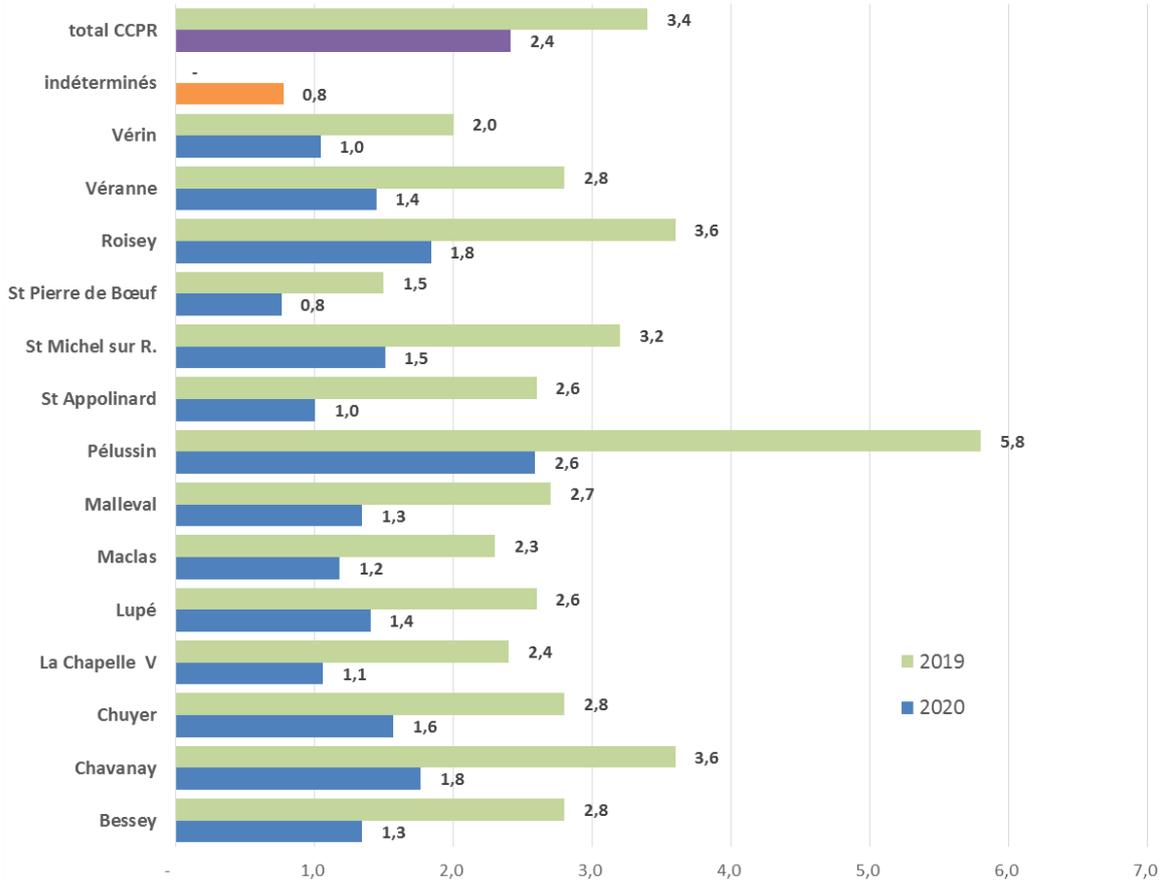
6e – Représentation des entrées en déchèterie ventilées par catégorie d'usagers (ci-dessous)  
puis par commune (page suivante)



**Fréquentation annuelle 2020 par commune**  
 (ventilation de 68% des entrées seulement)



**Ratio du nombre de passages ramené à la population communale**



## Annexe 7 – Répartition des levées de bacs OMR en 2020

### Par commune et type de bac

TypeBac \ Commune	40L	80L	80L *	120L	120L *	240L	240L *	360L	360L *	660L	660L *	Total
BESSEY	0	1971	63	1401	0	127	0	19	0	0	38	3619
CC du Pilat Rhodanien	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CHAVANAY	599	11514	1588	9365	830	2400	300	596	334	516	295	28337
CHUYER	6	2485	416	2406	187	233	12	47	36	0	5	5833
LA CHAPELLE VILLARS	12	1254	320	1343	577	170	75	0	0	0	0	3751
LUPE	0	1640	57	1005	0	86	2	0	37	16	0	2843
MACLAS	403	6582	1023	4830	396	752	712	472	59	118	259	15606
MALLEVAL	0	2443	347	2001	161	116	95	36	17	75	0	5291
PELUSSIN	1154	13431	3410	8708	1213	1721	483	1984	776	840	858	34578
ROISEY	183	4257	639	2567	306	375	125	58	52	0	0	8562
SAINT APPOLINARD	57	2350	205	2034	64	170	0	0	0	0	0	4880
SAINT MICHEL SUR RHONE	0	4020	313	2971	178	430	118	9	66	91	54	8250
SAINT PIERRE DE BOEUF	380	5995	987	5084	190	918	98	247	434	881	345	15559
VERANNE	117	3700	447	2751	179	153	18	0	17	0	0	7382
VERIN	58	2573	707	2321	227	286	112	0	22	77	0	6383
Bac non affecté	1	1	2	1	2	1	0	1	0	0	0	9
<b>Total</b>	<b>2970</b>	<b>64216</b>	<b>10524</b>	<b>48788</b>	<b>4510</b>	<b>7938</b>	<b>2150</b>	<b>3469</b>	<b>1850</b>	<b>2614</b>	<b>1854</b>	<b>150883</b>

### Par type de redevable et type de bac

TypeBac \ TypeRedevable	40L	80L	80L *	120L	120L *	240L	240L *	360L	360L *	660L	660L *	Total
Accès déchèterie/CS	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
Administration	0	70	154	25	36	485	240	1142	191	1221	495	4059
Association	0	9	20	31	53	25	204	52	96	52	61	603
Camping	0	0	5	21	0	15	0	0	5	46	0	92
Camping sans abonnement	0	0	0	0	0	0	0	10	0	153	0	163
Mutualisé sans abonnement	0	0	0	0	0	0	0	17	0	0	0	17
Particulier	2756	63186	9692	47650	3916	4268	217	190	0	0	156	132031
Particulier mutualisé	0	91	112	55	90	1856	118	1392	996	52	240	5002
Professionnel	189	812	504	979	390	1181	1336	663	545	776	693	8068
Sans abonnement	21	0	27	15	23	107	35	2	17	314	209	770
Bac non affecté	1	1	2	1	2	1	0	1	0	0	0	9
Redevable vacant	3	42	8	11	0	0	0	0	0	0	0	64
<b>Total</b>	<b>2970</b>	<b>64216</b>	<b>10524</b>	<b>48788</b>	<b>4510</b>	<b>7938</b>	<b>2150</b>	<b>3469</b>	<b>1850</b>	<b>2614</b>	<b>1854</b>	<b>150883</b>

## Annexe 8 – Fréquence de collecte des colonnes de tri sélectif

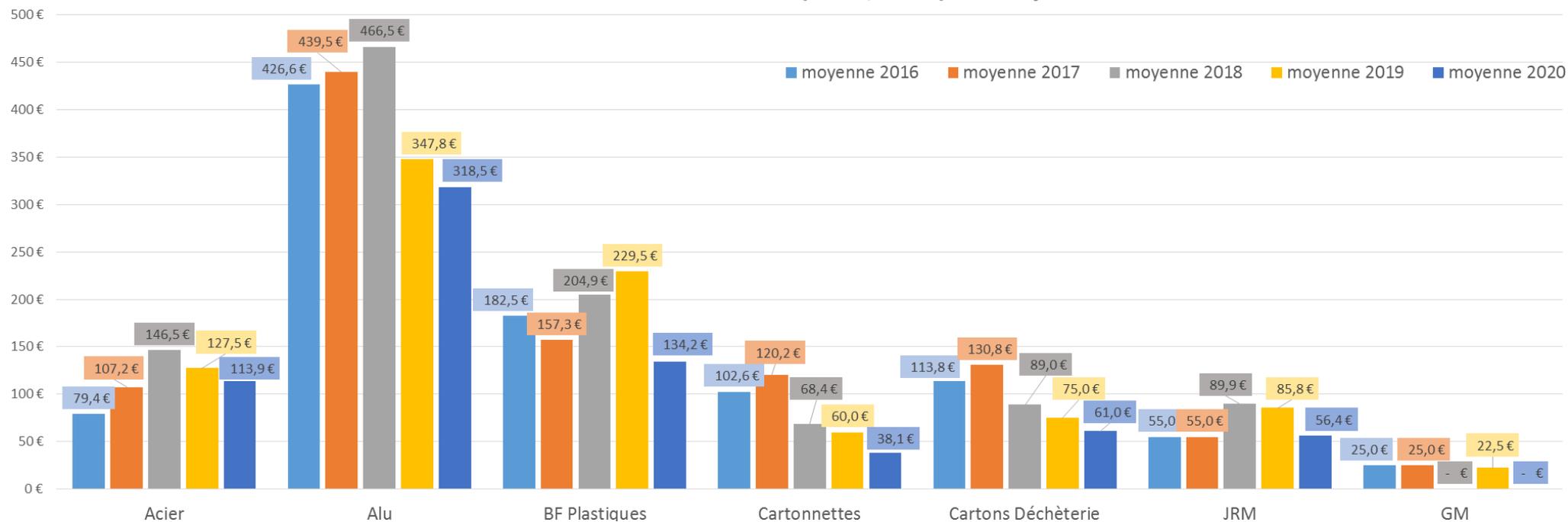
Commune	Emplacement	Emballages			Papiers cartonnnettes			Verre	
		Nb levées 2020	Nb levées "colonne pleine"	Taux "plein"	Nb levées 2020	Nb levées "colonne pleine"	Taux "plein"	Nb levées 2020	Taux > 70%
BESSEY	Salle des Fêtes	45	4	8,9%	45	7	15,6%	19,0	11,0%
	Gencenas	51	10	19,6%	52	7	13,5%	19,0	11,0%
LA CHAPELLE	Chemin des Valarines	54	20	37,0%	53	13	24,5%	18,0	28,0%
	Espace Louis Fond (salle des fêtes)	28	6	21,4%	27	1	3,7%	13,0	15,0%
CHAVANAY	Cimetiere	53	1	1,9%	53	2	3,8%	13,0	8,0%
	La Petite Gorge (a)	3	-	0,0%	4	1	25,0%	1,0	100,0%
	La Côte	53	17	32,1%	53	7	13,2%	19,0	42,0%
	Z.A. Verlieu	54	17	31,5%	52	4	7,7%	20,0	35,0%
	Verlieu 1	103	25	24,3%	102	6	5,9%	27,0	70,0%
	Verlieu 2	85	10	11,8%					
	Parking de la Tour 1	101	31	30,7%	103	18	17,5%	18,0	67,0%
	Parking de la Tour 2	48	4	8,3%	40	12	30,0%		
	La Ribaudy	49	2	4,1%	52	3	5,8%	15,0	33,0%
	Salle des Fêtes 1	104	26	25,0%	102	31	30,4%	51,0	67,0%
	Salle des Fêtes 2	56	5	8,9%	59	13	22,0%		
	Richagnieux	52	3	5,8%	53	8	15,1%	19,0	21,0%
Luzin (parking de la gare)							5,0	40,0%	
CHUYER	Pont Nové 1	53	5	9,4%	53	23	43,4%	24,0	29,0%
	Pont Nové 2	49	3	6,1%	49	10	20,4%		
	Terrain Multisport	27	1	3,7%	28	-	0,0%	14,0	0,0%
LUPE	Parking du Cimetière	49	25	51,0%	48	28	58,3%	23,0	26,0%
MACLAS	Place du 8 mai 1945 (salle des fêtes) 1	96	17	17,7%	98	10	10,2%	34,0	44,0%
	Place du 8 mai 1945 (salle des fêtes) 2	52	15	28,8%	49	7	14,3%		
	Route de Lupé	53	38	71,7%	53	10	18,9%	23,0	13,0%
	Résidence du Lac	53	21	39,6%	53	38	71,7%	18,0	22,0%
	Goely	25	4	16,0%	26	13	50,0%	9,0	33,0%
	Parking Grenier (stade)	97	32	33,0%	105	48	45,7%	26,0	42,0%
MALLEVAL	Chateau (terrain de tennis)	43	6	14,0%	44	7	15,9%	12,0	33,0%
	Jeu de boules (sur appel)							2,0	50,0%
PELUSSIN	Place du 8 mai	52	5	9,6%	51	7	13,7%	14,0	29,0%
	La Chaize	102	9	8,8%	104	25	24,0%	28,0	54,0%
	Cimetière des Croix	53	15	28,3%	52	18	34,6%	19,0	47,0%
	Collège Gaston Baty (sur appel)	1	1	100,0%	2	1	50,0%	1,0	0,0%
	La Vialle	50	21	42,0%	53	17	32,1%	17,0	35,0%
	Place des Anciens d'Afrique du Nord	52	26	50,0%	52	23	44,2%	20,0	5,0%
	Virieu (place de l'Abbé Vincent)	52	1	1,9%	52	3	5,8%	18,0	17,0%
	L'eau qui bruit (sur appel)	3	3	100,0%	2	-	0,0%		
	Rue Benay	52	44	84,6%	52	42	80,8%	30,0	37,0%
	Cimetière Notre-Dame 1	104	39	37,5%	103	25	24,3%	35,0	17,0%
	Cimetière Notre-Dame 2	90	34	37,8%	102	22	21,6%		
	Camping Bel'Epoque (sur appel)	3	3	100,0%	2	2	100,0%	1,0	0,0%
	Rue de la Maladière	51	1	2,0%	54	2	3,7%	11,0	9,0%
	Déchetterie	100	8	8,0%	101	6	5,9%	42,0	12,0%
L'Ollagnière	26	4	15,4%	27	1	3,7%	15,0	13,0%	
Hopital	24	-	0,0%	54	9	16,7%			
ROISEY	Salle des Fêtes	79	24	30,4%	83	17	20,5%	21,0	38,0%
	Pont Jacquet	50	-	0,0%	52	7	13,5%	18,0	28,0%
	Le Briat	50	2	4,0%	51	2	3,9%	14,0	29,0%
SAINT-APPOLINARD	Route de St-Julien M.M.	51	12	23,5%	46	7	15,2%	23,0	13,0%
	Justin Bridou	52	32	61,5%	52	25	48,1%	24,0	33,0%
ST-MICHEL-SUR-RHONE	Parking du Cimetière	53	5	9,4%	54	25	46,3%	16,0	37,0%
	Les Bretteaux	52	30	57,7%	52	6	11,5%	19,0	26,0%
	Saint Abdon	51	15	29,4%	53	4	7,5%	16,0	31,0%
	Domaine Villars (privé)							1,0	100,0%
ST-PIERRE-DE-BŒUF	Base de loisirs	18	2	11,1%	19	3	15,8%	5,0	0,0%
	Camping de la lône	101	16	15,8%	105	20	19,0%	24,0	25,0%
	Espace Eaux Vives	13	1	7,7%	16	1	6,3%	2,0	100,0%
	Les Graviers 1	52	5	9,6%	52	5	9,6%	21,0	24,0%
	Les Graviers 2	41	-	0,0%	52	3	5,8%		
	Route de Chézenas 1	52	16	30,8%	52	28	53,8%	24,0	37,0%
	Route de Chézenas 2	49	12	24,5%	43	11	25,6%		
	Quartier de la gare	104	38	36,5%	103	8	7,8%	27,0	30,0%
Hopital	50	1	2,0%	52	15	28,8%			
VERANNE	Route de Maclas	52	43	82,7%	51	51	100,0%	22,0	50,0%
	Parking du cimetière	45	6	13,3%	45	12	26,7%	16,0	25,0%
VERIN	Entrée du Bourg	51	13	25,5%	50	29	58,0%	11,0	18,0%
	Salle des Fêtes	8	2	25,0%	7	1	14,3%	3,0	33,0%
	Hameau du Chatelard	50	38	76,0%	51	42	82,4%	23,0	13,0%
<b>TOTAL PARC</b>		<b>3 475</b>	<b>875</b>	<b>25,2%</b>	<b>3 460</b>	<b>852</b>	<b>24,6%</b>	<b>1 023,0</b>	<b>31,7%</b>

## Annexe 9 – Détail des déchets dangereux collectés en déchèterie

(Filière TREDI SALAISE SUR SANNE)

Nature déchets	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Tonnages 2020
Acides liquides	0.039	0.083	0,106
Aérosols	1.266	1.785	1,901
Emballages souillés	6.072	5.289	6,764
Filtres à huile	0.409	0.476	0,352
Médicaments	0.653	0.518	0
Peinture, pâteux, divers incinérables	15.957	14.397	15,456
Phytoprotecteurs	1.405	1.911	1,188
Produits de laboratoire	4.810	4.732	3,952
Produits réactifs de laboratoire	0.385	0.328	0,173
Produits réactifs divers incinérables	0,009	0	0,089
Radiographies	0.220	0.172	0,232
Solvants, liquides, divers incinérables.	0.761	0.438	0,497
<b>TOTAL annuel</b>	<b>31,986 T</b>	<b>30,129 T</b>	<b>30,710 T</b>

Evolution des cours matériaux sur 5 ans (2016/2020) en moyenne annuelle



## Annexe 11 – Matrices des coûts du service en 2020 en € HT, € HT/habitant et €/HT/tonne

en euros	Ordures ménagères	RSHV	Verre	Déchèterie	DV_pros_directs	Autres services	TOTAL
total charges admin/com	52 505,42 €	21 267,37 €	4 551,83 €	47 975,39 €	369,76 €	1 236,77 €	127 906,53 €
charges prévention	3 032,69 €	- €	- €	1 299,73 €	- €	- €	4 332,42 €
PRECOLLECTE + COLLECTE	361 216,34 €	143 057,12 €	52 447,58 €	150 581,82 €	- €	8 570,97 €	715 873,83 €
TRANSFERT + TRAITEMENT	291 473,30 €	122 543,66 €	- €	442 335,84 €	4 633,68 €	6 916,10 €	867 902,58 €
autres charges	- €	- €	4 423,68 €	- €	- €	- €	4 423,68 €
<b>total charges techniques</b>	<b>655 722,34 €</b>	<b>265 600,78 €</b>	<b>56 871,26 €</b>	<b>594 217,38 €</b>	<b>4 633,68 €</b>	<b>15 487,07 €</b>	<b>1 592 532,50 €</b>
<b>TOT CHARGES (cout complet)</b>	<b>708 227,75 €</b>	<b>286 868,15 €</b>	<b>61 423,09 €</b>	<b>642 192,77 €</b>	<b>5 003,43 €</b>	<b>16 723,84 €</b>	<b>1 720 439,04 €</b>
TVA acquitée	58 452,31 €	22 725,77 €	3 279,49 €	59 764,32 €	2,92 €	473,15 €	144 697,97 €
produits industriels	2 414,65 €	33 032,16 €	21 112,10 €	20 785,79 €	- €	- €	77 344,70 €
soutiens	13 363,37 €	155 010,77 €	9 039,93 €	54 896,76 €	- €	1 677,10 €	233 987,94 €
aides	31 478,45 €	30 483,24 €	15 241,62 €	76,20 €	- €	- €	77 279,51 €
<b>total produits</b>	<b>47 256,47 €</b>	<b>218 526,17 €</b>	<b>45 393,65 €</b>	<b>75 758,75 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 677,10 €</b>	<b>388 612,15 €</b>
contribution des usagers	669 590,63 €	84 798,32 €	18 004,18 €	584 320,97 €	8 669,14 €	23 460,83 €	1 388 844,07 €
<b>COUT COMPLET</b>	<b>708 227,75 €</b>	<b>286 868,15 €</b>	<b>61 423,09 €</b>	<b>642 192,77 €</b>	<b>5 003,43 €</b>	<b>16 723,84 €</b>	<b>1 720 439,04 €</b>
<b>COUT AIDE HT</b>	<b>660 971,28 €</b>	<b>68 341,97 €</b>	<b>16 029,44 €</b>	<b>566 434,02 €</b>	<b>5 003,43 €</b>	<b>15 046,74 €</b>	<b>1 331 826,89 €</b>
<b>COUT AIDE TTC</b>	<b>719 423,59 €</b>	<b>91 067,74 €</b>	<b>19 308,94 €</b>	<b>626 198,34 €</b>	<b>5 006,36 €</b>	<b>15 519,89 €</b>	<b>1 476 524,85 €</b>
<b>MONTANT DES CONTRIBUTIONS</b>	<b>669 590,63 €</b>	<b>84 798,32 €</b>	<b>18 004,18 €</b>	<b>584 320,97 €</b>	<b>8 669,14 €</b>	<b>23 460,83 €</b>	<b>1 388 844,07 €</b>

en euros par habitant	Ordures ménagères	RSHV	Verre	Déchèterie	DV_pros_directs	Autres services	TOTAL
total charges admin/com	3,13 €	1,27 €	0,27 €	2,86 €	0,02 €	0,07 €	7,63 €
charges prévention	0,18 €	- €	- €	0,08 €	- €	- €	0,26 €
PRECOLLECTE + COLLECTE	21,54 €	8,53 €	3,13 €	8,98 €	- €	0,51 €	42,69 €
TRANSFERT + TRAITEMENT	17,38 €	7,31 €	- €	26,38 €	0,28 €	0,41 €	51,75 €
autres charges	- €	- €	0,26 €	- €	- €	- €	0,26 €
<b>total charges techniques</b>	<b>39,10 €</b>	<b>15,84 €</b>	<b>3,39 €</b>	<b>35,43 €</b>	<b>0,28 €</b>	<b>0,92 €</b>	<b>94,96 €</b>
<b>TOT CHARGES (cout complet)</b>	<b>42,23 €</b>	<b>17,11 €</b>	<b>3,66 €</b>	<b>38,29 €</b>	<b>0,30 €</b>	<b>1,00 €</b>	<b>102,58 €</b>
TVA acquitée	3,49 €	1,36 €	0,20 €	3,56 €	0,00 €	0,03 €	8,63 €
produits industriels	0,14 €	1,97 €	1,26 €	1,24 €	- €	- €	4,61 €
soutiens	0,80 €	9,24 €	0,54 €	3,27 €	- €	0,10 €	13,95 €
aides	1,88 €	1,82 €	0,91 €	0,00 €	- €	- €	4,61 €
<b>total produits</b>	<b>2,82 €</b>	<b>13,03 €</b>	<b>2,71 €</b>	<b>4,52 €</b>	<b>- €</b>	<b>0,10 €</b>	<b>23,17 €</b>
contribution des usagers	39,93 €	5,06 €	1,07 €	34,84 €	0,52 €	1,40 €	82,81 €
<b>COUT COMPLET</b>	<b>42,23 €</b>	<b>17,11 €</b>	<b>3,66 €</b>	<b>38,29 €</b>	<b>0,30 €</b>	<b>1,00 €</b>	<b>102,58 €</b>
<b>COUT AIDE HT</b>	<b>39,41 €</b>	<b>4,08 €</b>	<b>0,96 €</b>	<b>33,77 €</b>	<b>0,30 €</b>	<b>0,90 €</b>	<b>79,41 €</b>
<b>COUT AIDE TTC</b>	<b>42,90 €</b>	<b>5,43 €</b>	<b>1,15 €</b>	<b>37,34 €</b>	<b>0,30 €</b>	<b>0,93 €</b>	<b>88,04 €</b>
<b>MONTANT DES CONTRIBUTIONS</b>	<b>39,93 €</b>	<b>5,06 €</b>	<b>1,07 €</b>	<b>34,84 €</b>	<b>0,52 €</b>	<b>1,40 €</b>	<b>82,81 €</b>

en euros par tonne	Ordures ménagères	RSHV	Verre	Déchèterie	DV_pros_directs	Autres services	TOTAL
total charges admin/com	24,55 €	27,11 €	5,90 €	10,62 €	2,25 €	8,78 €	8,78 €
charges prévention	1,42 €	- €	- €	0,29 €	- €	- €	- €
PRECOLLECTE + COLLECTE	168,87 €	182,37 €	67,94 €	33,34 €	- €	60,84 €	60,84 €
TRANSFERT + TRAITEMENT	136,27 €	156,22 €	- €	97,94 €	28,15 €	49,09 €	49,09 €
autres charges	- €	- €	5,73 €	- €	- €	- €	- €
<b>total charges techniques</b>	<b>306,56 €</b>	<b>338,60 €</b>	<b>73,67 €</b>	<b>131,56 €</b>	<b>28,15 €</b>	<b>109,92 €</b>	<b>109,92 €</b>
<b>TOT CHARGES (cout complet)</b>	<b>331,11 €</b>	<b>365,71 €</b>	<b>79,57 €</b>	<b>142,19 €</b>	<b>30,40 €</b>	<b>118,70 €</b>	<b>118,70 €</b>
TVA acquitée	27,33 €	28,97 €	4,25 €	13,23 €	0,02 €	3,36 €	3,36 €
produits industriels	1,13 €	42,11 €	27,35 €	4,60 €	- €	- €	- €
soutiens	6,25 €	197,61 €	11,71 €	12,15 €	- €	11,90 €	11,90 €
aides	14,72 €	38,86 €	19,74 €	0,02 €	- €	- €	- €
<b>total produits</b>	<b>22,09 €</b>	<b>278,58 €</b>	<b>58,81 €</b>	<b>16,77 €</b>	<b>- €</b>	<b>11,90 €</b>	<b>11,90 €</b>
contribution des usagers	313,04 €	108,10 €	23,32 €	129,37 €	52,67 €	166,52 €	166,52 €
<b>COUT COMPLET</b>	<b>331,11 €</b>	<b>365,71 €</b>	<b>79,57 €</b>	<b>142,19 €</b>	<b>30,40 €</b>	<b>118,70 €</b>	<b>118,70 €</b>
<b>COUT AIDE HT</b>	<b>309,02 €</b>	<b>87,12 €</b>	<b>20,77 €</b>	<b>125,41 €</b>	<b>30,40 €</b>	<b>106,80 €</b>	<b>106,80 €</b>
<b>COUT AIDE TTC</b>	<b>336,34 €</b>	<b>116,10 €</b>	<b>25,01 €</b>	<b>138,64 €</b>	<b>30,42 €</b>	<b>110,16 €</b>	<b>110,16 €</b>
<b>MONTANT DES CONTRIBUTIONS</b>	<b>313,04 €</b>	<b>108,10 €</b>	<b>23,32 €</b>	<b>129,37 €</b>	<b>52,67 €</b>	<b>166,52 €</b>	<b>166,52 €</b>

En 2020, les amortissements inscrits au budget annexe *Déchets ménagers* ont progressés significativement, ce qui impacte à la hausse les charges de la matrice. Cette augmentation s'explique par l'intégration de nouveaux investissements (2019), mais aussi à des régularisations sur des investissements antérieurs. Ainsi, l'évolution des charges d'amortissements est conséquente (+45%) :

- amortissements inscrits au budget 2019 :	123 524,11 €	
- amortissements inscrits au budget 2020 :	179 487,20 €	
- dont amortissements antérieurs	122 639,73 €	(68,3%)
- dont nouveaux amortissements sur l'année	10 023,53 €	(5,6%)
- dont régularisations	46 823,94 €	(26,1%)